

COMPTES COMBINÉS 2015 GROUPAMA



ASSUREURS CRÉATEURS DE CONFIANCE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA
EXERCICE 2015**

1. ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

L'année 2015 a vu la poursuite du rééquilibrage de la croissance mondiale engagée en 2014. Ce rééquilibrage a cependant été plus asymétrique et a conduit à une baisse du rythme de la croissance mondiale. En effet, les économies développées ont poursuivi leur croissance mais avec des degrés d'avancement différents : les Etats-Unis ont confirmé leur capacité de croissance et l'Europe confirme sa sortie de récession sur un rythme de croissance modérée. En revanche, les économies émergentes ont été marquées par un fort ralentissement structurel (la Chine en particulier) ou conjoncturel (en raison de la baisse du pétrole). Dans ce contexte, les politiques des banques centrales ont mis en place des actions conditionnées par leurs problématiques propres liées aux rythmes de croissance domestique et de leurs perceptions d'incertitudes sur la croissance mondiale.

En zone euro, la croissance a repris en 2015 dans l'ensemble des économies (de l'ordre de 1,5% sur l'année), favorisée par l'affaiblissement de l'euro, l'amélioration des conditions de crédit et la baisse du cours du pétrole. Cette croissance apparaît néanmoins modérée en raison des faiblesses structurelles persistantes des économies du sud de l'Europe et d'un risque récurrent d'anticipation d'inflation négative. L'année a également été marquée par la remontée de risques politiques comme par exemple dans les pays de l'Europe du Sud (Grèce tension en milieu d'année autour du risque de sortie du pays de la zone euro), Espagne et Portugal (changements politiques) ou encore les interrogations liées au référendum anglais sur le maintien dans l'Union Européenne.

Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique non conventionnelle avec l'extension en début d'année de la politique d'assouplissement quantitatif (QE) aux titres souverains et la poursuite des opérations de refinancement long terme des banques. La BCE a finalement annoncé en décembre une échéance plus lointaine pour la fin des achats de titres souverains initialement prévus jusqu'en septembre 2016 et une nouvelle baisse du taux de dépôts dans un contexte d'incertitudes sur la croissance mondiale apparues pendant l'été.

Aux Etats-Unis, malgré un début d'année en fort ralentissement en raison des conditions météorologiques, la croissance en moyenne sur l'année est en ligne avec celle de 2014 (de l'ordre de 2,5%). L'économie est marquée par une accélération du marché de l'emploi et le redressement du secteur immobilier. Pourtant la réserve fédérale, contrairement aux anticipations de 2014, n'a amorcé sa remontée des taux directeurs qu'en décembre. Ce retard s'explique essentiellement par les incertitudes sur l'impact domestique de la baisse du cours du pétrole et du ralentissement de l'économie mondiale.

La Chine poursuit la mutation de son modèle économique, qui a pour conséquence un ralentissement de son économie, avec des indicateurs conjoncturels qui se sont progressivement dégradés. La Banque Centrale a tout au long de l'année accéléré ses mesures d'assouplissement monétaire (baisse des taux directeurs et de réserves obligatoires) et budgétaires en poursuivant son programme de libéralisation de l'économie et en augmentant les plans d'investissement en infrastructures au niveau local. Les changements de politique de change (dévaluation du Yuan) fin août ont exacerbé les craintes d'un atterrissage brutal de l'économie provoquant un choc très violent dans les marchés.

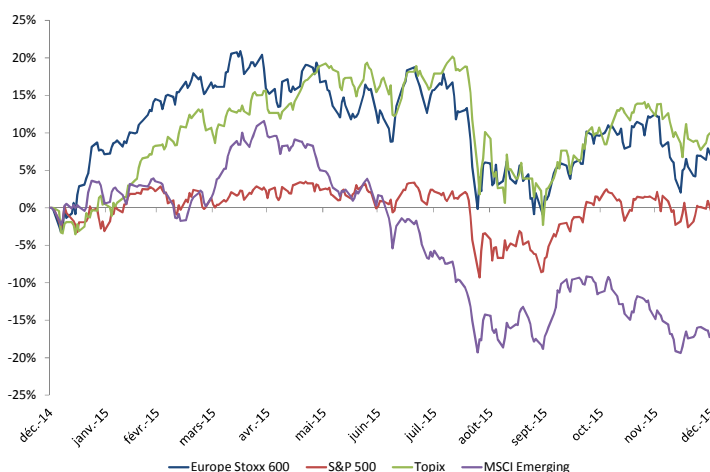
Les autres économies émergentes ont quant à elles été soumises globalement à l'impact de la poursuite de la baisse des matières premières, qu'elles soient alimentaires, énergétiques ou industrielles. Ces baisses ont pesé sur la balance commerciale des pays exportateurs contraints d'agir sur leurs devises. Celles-ci ont encore reculé de plus de 20% en moyenne contre le dollar sur l'année. En même temps les risques spécifiques, géopolitiques ou budgétaires, ont accentué les difficultés de certains pays plus localement.

Au Japon, 2015 semble marquer un renversement de tendance de l'économie avec les premiers résultats positifs des politiques menées par le gouvernement, malgré une croissance chaotique. L'amélioration continue du marché du travail et l'accélération très progressive des salaires laissent entrevoir la possibilité d'une véritable sortie de la déflation. Ces évolutions expliquent que la Banque Centrale ait maintenu quasi inchangée sa politique monétaire tout au long de l'année.

LES MARCHÉS FINANCIERS

Après un début d'année dans la continuité de 2014, l'année 2015 a été marquée par de mauvaises performances des actifs risqués à partir de juin dans un contexte d'accroissement de la volatilité.

Évolution des marchés actions

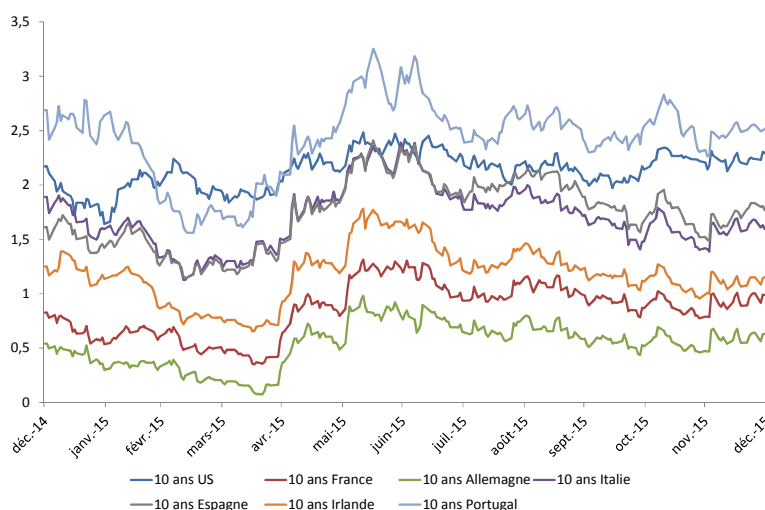


L'année 2015 a connu une forte volatilité sur les marchés actions et des perspectives de croissance mondiale sans cesse revues à la baisse. Ainsi les performances ont été globalement en net retrait par rapport à 2014 :

- Le marché américain (S&P 500) a terminé l'année quasi stable avec un recul de -0,7% (après une hausse de 11,4% en 2014). Malgré une croissance supérieure à 2%, les entreprises américaines ont été pénalisées par le renchérissement du dollar sur l'année, ainsi que par la baisse du prix du pétrole qui a fortement pesé sur le secteur énergétique, dont le poids est significatif dans l'économie américaine.
- Bien que les marchés européens aient bien plus souffert que les marchés américains depuis la dévaluation du Yuan, les actions européennes ont gagné 6,8% au global sur l'année, pour des raisons symétriques à celles présentées sur les US : affaiblissement de l'euro et baisse du prix du baril.
- Les marchés actions japonais ont quant à eux été portés par la perception positive des politiques économiques (+9,9% sur le Topix).

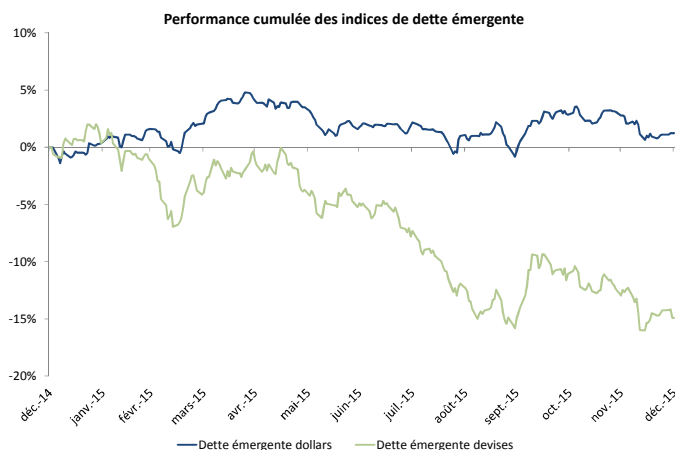
Les marchés actions émergentes ont fortement souffert en 2015, terminant l'année sur une baisse de 17% (MSCI Emerging) entamée dès la fin du premier semestre en raison d'une dégradation de l'environnement économique des pays émergents.

Évolution des taux



Le marché des taux a été marqué par une hausse significative de la volatilité mais termine sur des niveaux proches de ceux constatés en début d'année :

- Aux États-unis, en raison du report de la hausse du taux directeur la Réserve Fédérale tout au long de l'année, les taux longs américains ont évolué dans un intervalle compris entre 1,65% et 2,50% et termine l'année à 2,27% (contre 2,17% fin 2014).
- En zone euro, l'évolution des taux s'explique essentiellement par les mesures de la Banque Centrale, conduisant les taux longs sur des niveaux les plus bas historiques à la fin du premier trimestre suite à l'annonce de son QE. Sur le reste de l'année les achats massifs de titres par la Banque Centrale assèchent les marchés obligataires ce qui plafonne les taux longs (en dépit de l'amélioration de la situation économique) et conduit à une convergence des taux de la zone. Ainsi :
 - Les taux 10 ans allemands et français ont respectivement augmenté de 9 et 16 bp, pour terminer en fin d'année à 0,63% et 0,99%
 - Sur la même période les taux 10 ans des pays périphériques, à l'exception de l'Espagne soumise à un risque politique plus fort, ont baissé entre 10bp sur l'Irlande et 30 bp sur l'Italie.



Malgré la fin d'année 2014 déjà en net recul, la dette souveraine émergente a réalisé une mauvaise performance en 2015 sur le segment de la dette en devises locales, du fait d'un contexte économique difficile. Au total, en 2015 la dette en USD a crû de 1,2% tandis que la dette en devises locales a reculé de 14,9%.

Évolution du crédit



En zone euro, malgré l'accélération de la croissance et l'assouplissement monétaire, le crédit a connu une année 2015 chaotique : le crédit IG (émetteurs de bonne qualité) termine l'année en recul de 0,4%, tandis que le crédit à haut rendement a crû de 0,8%. Les évolutions du crédit américain ont été encore plus dégradées : -0,6% sur le crédit IG et -4,6% sur le haut rendement.

Cette évolution s'explique d'une part par la sous-performance des actifs risqués, du fait des nouvelles macro-économiques à partir de l'été (baisse du cours du pétrole impactant l'industrie, surtout aux États Unis, crise chinoise impactant les sociétés exportatrices) et du fait de la hausse de la volatilité des taux provoquant un élargissement des primes de risque crédit. Dans ce contexte, les émetteurs les plus fragiles ont été les plus pénalisés.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Evolution de la détention de titres stratégiques par Groupama

Groupama a poursuivi le rééquilibrage de son portefeuille d'actifs dans des conditions de prix favorables.

Le 12 février 2015, Groupama a ainsi cédé auprès d'investisseurs institutionnels la totalité de sa participation dans le capital de Mediobanca, représentant environ 4,9% du capital de la société, pour un prix de vente de 333 millions d'euros.

Le 3 mars 2015, le groupe a également cédé la totalité de sa participation dans le capital de Veolia Environnement, représentant environ 5,05% du capital de la société, pour un prix de vente de 491 millions d'euros.

Notation financière

Le 29 mai 2015, l'agence de notation Fitch a relevé la note de Groupama SA et de ses filiales, de « BBB » à « BBB + », associée d'une perspective « stable ». L'agence estime, notamment en vertu de la présence d'un réseau structuré en France et de risques diversifiés, que les conditions d'une rentabilité durable sont réunies et renforcent la solvabilité du groupe.

Gouvernance

Le 18 juin 2015, Le Conseil d'administration de Groupama SA a renouvelé les mandats de Jean-Yves Dagès en tant que Président de Groupama SA et de Thierry Martel en tant que Directeur général de Groupama SA.

A l'occasion du renouvellement de son mandat, Thierry Martel a annoncé la nomination de deux directeurs généraux adjoints : Christian Cochennec, en charge des activités dommages France et informatique et Fabrice Heyriès, en charge des activités ressources humaines, finances, juridique, audit et risques.

Remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005

Le 3 juin 2015, Groupama a annoncé le remboursement par anticipation de ses Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005 à la première date de remboursement, soit le 6 juillet 2015, conformément à l'article 5 des Termes et Conditions des titres.

Le 6 juillet 2015, le remboursement a été effectué pour un montant de 43 millions d'euros, correspondant au nominal, augmenté des coupons courus.

Emission de certificats mutualistes

Groupama est le premier assureur mutualiste à lancer les certificats mutualistes autorisés par la loi de l'Economie Sociale et Solidaire de juillet 2014. Les caisses régionales se dotent de moyens financiers nécessaires pour investir dans les territoires et pour développer avec leurs sociétaires une relation de qualité sur le long terme et fondée sur la confiance. En décembre 2015, Groupama Rhône-Alpes Auvergne a émis les premiers certificats mutualistes auprès de ses sociétaires et clients à hauteur de 3 millions d'euros (collecte à fin décembre 2015, la campagne se poursuivant sur 2016).

Projet de simplification de la structure de détention par la Caisse des Dépôts et Groupama de leur participation dans Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager, dans la continuité de leur partenariat, une simplification de la structure de détention de leur participation dans Icade en tant qu'actionnaires de référence de cette société. Cette simplification prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. A l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts et Groupama deviendraient des actionnaires directs d'Icade, la Caisse des Dépôts détenant environ 39% du capital d'Icade et Groupama en détenant environ 13 %. Cette opération, soumise à certaines conditions suspensives, sera proposée au conseil d'administration d'Icade et au vote des actionnaires d'Icade devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Economie collaborative et innovation

Le 21 janvier 2015, Groupama Banque a mis en place un partenariat avec la plateforme de crowdfunding Unilend pour financer les TPE et PME françaises. Groupama Banque va contribuer au financement des projets d'entreprises par l'intermédiaire d'Unilend à hauteur de 100 millions d'euros, sur les 4 prochaines années.

Le 29 janvier 2015, Amaguiz et Coyote ont signé un partenariat permettant aux assurés Amaguiz, équipés d'un Coyote S, d'exploiter la vidéo en cas d'accident auto.

Gan Assurances a signé en février 2015 un partenariat exclusif avec Lendopolis, la plateforme de financement participatif dédiée aux entreprises TPE et PME. Gan Assurances, aux côtés de Lendopolis, soutiendra des projets de développement d'entreprise de son choix et proposera un diagnostic « assurance » prenant en compte un certain nombre d'indicateurs (souscription ou non d'une responsabilité civile, etc...) et permettra ainsi aux investisseurs de faire un choix plus éclairé sur le niveau de risque de leur investissement.

Le 24 février 2015, Groupama s'est associé à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Groupama propose désormais à tous les exploitants agricoles d'assurer leurs drones aériens en couvrant tous les dommages qu'ils pourraient causer ou subir. Au-delà d'assurer les drones aériens à usages agricoles, Groupama sera lui-même utilisateur d'informations fournies par des drones dans l'exercice de son métier d'assureur auprès des agriculteurs. L'expertise sera ainsi fiabilisée au profit de la satisfaction des exploitants agricoles assurés chez Groupama.

Le 5 octobre, DIAC, filiale de financements et services du Groupe Renault, et Amaguiz se sont associés pour commercialiser une offre d'assurance automobile pour les acquéreurs d'une voiture neuve ou d'occasion achetée dans les réseaux Renault et Dacia. DIAC et Amaguiz ont construit une offre spécifique pour les clients des marques Renault et Dacia : une offre simple, complète et compétitive. Depuis le 8 octobre 2015, les marques Renault et Dacia, proposent par l'intermédiaire de DIAC, cette nouvelle offre d'assurance automobile.

Le 6 octobre 2015, Groupama s'est associé à WeFarmUp.com, première plateforme au monde de partage de matériels agricoles. Avec ce partenariat, Groupama souhaite apporter son expertise d'assureur aux propriétaires comme aux locataires pour louer leur matériel en toute confiance.

Le 20 octobre 2015, Groupama et Facebook France se sont associés pour promouvoir le défi tricolore Groupama Team France, emmené par Franck Cammas, Michel Desjoyeaux et Olivier de Kersauson, pour la prochaine Coupe de l'America en 2017. Ce partenariat permettra de suivre de manière innovante l'équipe française dans son projet sportif mais aussi collectif, technologique et économique d'ici à 2017 et contribuera à créer une forte mobilisation nationale autour de cet événement.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Partenariats

Le 4 janvier 2016, Groupama et Orange ont annoncé leur entrée en négociations exclusives en vue de conclure un partenariat pour développer un modèle bancaire nouveau qui permettra à Groupama de renforcer son activité de banque en ligne, et à Orange de mener à bien sa diversification dans les services bancaires. Ces négociations pourront aboutir à la détention par Orange de 65% de Groupama Banque.

Augmentation de capital de Groupama SA

Fin février 2016, l'ensemble des Caisses Régionales a participé concomitamment à une augmentation de capital de Groupama Holding pour un montant de 674,45 millions d'euros et de Groupama Holding 2 pour un montant de 25,40 millions d'euros.

Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont souscrit intégralement à l'augmentation de capital de Groupama SA pour un montant de 700 millions d'euros.

3. ANALYSE DES COMPTES

3.1 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RESULTATS

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/14	31/12/14 proforma	31/12/15	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 264	5 298	5 354	1,7%	1,1%
Groupama Gan Vie	3 356	3 356	3 398	1,3%	1,3%
Assurance de la personne France - hors Groupama Gan Vie	1 948	1 949	1 943	-0,2%	-0,3%
Total Assurance France	10 567	10 602	10 695	1,2%	0,9%
Assurance de biens et de responsabilité International	1 835	1 788	1 787	-2,6%	0,0%
Assurance de la personne International	953	948	983	3,2%	3,7%
Total Assurance Internationale	2 788	2 736	2 770	-0,6%	1,3%
Activités bancaires et financières	279	279	280	0,1%	0,1%
Total GROUPAMA	13 634	13 617	13 745	0,8%	0,9%
Total Assurance	13 355	13 338	13 465	0,8%	1,0%
dont Assurance de biens et de responsabilité	7 099	7 085	7 141	0,6%	0,8%
dont Assurance de la personne	6 257	6 253	6 324	1,1%	1,1%

Données proforma 2014 :

Le retraitement de certaines données du 31 décembre 2014 a été nécessaire afin de rendre possible la comparaison et l'analyse des évolutions entre les deux périodes.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille Antilles de Gan Outre-Mer est apporté à Groupama Antilles Guyane. Cette cession a fait l'objet d'un proforma dans les comptes au 31 décembre 2014 (impact : 35 millions d'euros).

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données réelles au 31 décembre 2014 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2015.

Dans la suite du document, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants. Les données à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles au 31 décembre 2015 et les données réelles du 31 décembre 2014, converties aux taux de change moyens du 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama atteint 13,5 milliards d'euros, en augmentation de +1,0% en données constantes (+0,8% en données courantes) par rapport au 31 décembre 2014. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est en hausse de +0,9% en variation constante (+0,8% en variation courante) à 13,7 milliards d'euros.

En **assurance de biens et responsabilité**, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +0,8%. En France, il s'inscrit en hausse de +1,1% tandis qu'à l'International il reste stable sur la période. L'activité en assurance de biens et responsabilité est soutenue par la progression de l'assurance aux entreprises et collectivités (+2,2% en France et +2,4% à l'International), ainsi que par les métiers tels que l'assistance (+13,0%) et la protection juridique (+10,6%) en France. L'assurance des particuliers et professionnels enregistre quant à elle une croissance en habitation tant en France (+2,6%) qu'à l'International (+2,8%) et en dommages aux biens professionnels et TNS (+5,9% en France et +11,9% à l'International) qui atténue la légère baisse du chiffre d'affaires en automobile de tourisme en France (-0,4%) et le repli plus sensible à l'International (-4,4%).

Le chiffre d'affaires de **l'assurance de la personne** augmente de +1,1% au 31 décembre 2015. Groupama Gan Vie, qui porte l'activité épargne-retraite en France, voit son chiffre d'affaires progresser de +1,3% sur la période, marquant une inflexion après plusieurs années de repli. Les autres activités de l'assurance de la personne en France s'inscrivent quant à elles en baisse de -0,3%. Cette évolution s'explique principalement par le repli enregistré par la branche santé (individuelle et collective – hors Groupama Gan Vie : -1,2%, dont -2,1% en santé individuelle et +10,0% en santé collective). Ces évolutions sont pour partie liées à l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 du régime ANI. Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne à l'International affiche quant à lui une croissance de +3,7%, soutenue principalement par la hausse enregistrée en épargne-retraite individuelle (+2,8%).

Le chiffre d'affaires assurance en France représente 77,8% de l'activité globale du groupe sur la période alors que celui de l'International s'établit à 20,2% du chiffre d'affaires total. Les autres activités du groupe (activités financières et bancaires) représentent 2% du chiffre d'affaires total. Le produit net bancaire de ces activités s'élève à 203 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/14	31/12/15	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	83	151	68	82%
Assurance de la personne France	59	120	61	>100%
Total Assurance France	142	271	129	91%
Assurance de biens et de responsabilité International	29	-33	-62	<-100%
Assurance de la personne International	19	32	13	68%
Total Assurance Internationale	48	-1	-49	<-100%
Activités bancaires et financières	16	9	-7	-44%
Activités Holding	-77	-117	-40	-52%
Total GROUPAMA	129	163	34	26%
dont Assurance de biens et de responsabilité	112	118	6	5%
dont Assurance de la personne	78	152	74	95%

Le résultat opérationnel économique du groupe progresse de +34 millions d'euros pour s'établir à +163 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance s'élève en 2015 à +270 millions d'euros (+42% sur la période).

Le résultat opérationnel économique **en assurance de la personne** s'élève à +152 millions d'euros en 2015 contre +78 millions d'euros en 2014, en hausse de +74 millions d'euros (+61 millions d'euros en France et +13 millions d'euros à l'International). Cette progression en France, résulte, d'une part, du ratio combiné net santé et autres dommages corporels (hors Groupama Gan Vie) qui s'améliore de -2,5 points à 93,4 % en 2015 et, d'autre part, des entités vie, qui sous l'effet de la transformation progressive de leur portefeuille au cours de ces dernières années (développement des UC) ainsi que de la maîtrise des frais voient leurs résultats progresser malgré l'impact des taux bas qui se traduit par une charge de près de 26 millions d'euros net d'impôt en 2015.

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique s'élève à +118 millions d'euros contre +112 millions d'euros pour la période précédente.

Ainsi le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 99,2% en 2015 contre 99,0% en 2014 (+0,2 point). Cette évolution s'explique par :

- une stabilité de la sinistralité attritionnelle qui s'élève à 58,7%,
- une baisse de la charge de sinistres graves (-1,3 point) ainsi que celle relative aux sinistres climatiques (-1,2 point), et
- un impact défavorable des variations sur exercices antérieurs et des autres provisions techniques (+2,7 points du ratio combiné). Cette évolution est liée dans une large mesure à l'environnement de taux bas qui pèse sur les provisions de rentes non vie. L'effet taux représente une charge de près de 204 millions d'euros en 2015 contre 103 millions d'euros en 2014.

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de +9 millions d'euros au résultat économique du groupe en 2015. L'activité de holding du groupe affiche un résultat opérationnel économique de -117 millions d'euros en 2015 contre -77 millions d'euros en 2014.

Le résultat net du groupe s'élève à +368 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 257 millions d'euros au 31 décembre 2014. La marge financière non récurrente s'élève à 281 millions d'euros en 2015 (+133 millions d'euros par rapport à 2014) sous l'effet de la réalisation de plus-values liées à la cession de participations dans Mediobanca et dans Veolia et d'un effet favorable de la variation de juste valeur des actifs comptabilisés en juste valeur par résultat. Les éléments non récurrents pèsent sur le résultat net de la période à hauteur de -64 millions d'euros.

Résultat net en millions d'euros	31/12/2014	31/12/2015	Var. valeur 2015/2014
Assurance de biens et de responsabilité France	151	207	56
Assurance de la personne France ⁽¹⁾	157	203	46
Total Assurance France	308	410	102
Assurance de biens et de responsabilité International	59	-30	-89
Assurance de la personne International	13	34	21
Total Assurance Internationale	71	4	-68
Activités bancaires et financières	4	11	8
Activités Holding	-132	-50	82
Autres	6	-7	-13
Total résultat net GROUPAMA	257	368	111

(1) Hors le résultat de mise en équivalence de Cegid

3.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

Chiffre d'affaires France en millions d'euros	31/12/14 proforma			31/12/15		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Caisses Régionales	1 752	3 659	5 411	1 756	3 665	5 421
Groupama SA	25	111	136	25	134	159
Groupama Gan Vie	3 356		3 356	3 398		3 398
Gan Assurances	155	1 259	1 413	148	1 266	1 414
Amaline Assurances	7	52	59	5	52	57
Autres entités ⁽¹⁾	10	217	227	9	238	247
Total	5 305	5 298	10 602	5 341	5 354	10 695

(1) y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2015 progresse de +0,9% par rapport au 31 décembre 2014 et s'établit à 10 695 millions d'euros.

Assurance de biens et responsabilité

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	ABR France		
	31/12/14 proforma	31/12/15	Var. %
Caisses Régionales	3 659	3 665	0,2%
Groupama SA	111	134	20,3%
Gan Assurances	1 259	1 266	0,6%
Amaline Assurances	52	52	-0,7%
Autres entités	217	238	9,8%
Total	5 298	5 354	1,1%

Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (50,1% du chiffre d'affaires France) progresse de +1,1% pour atteindre 5 354 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'assurance des particuliers et professionnels s'inscrit en hausse de +1,1% sur la période à 3 208 millions d'euros (soit près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). Elle profite de la croissance des branches habitation (+2,6% à 1 014 millions d'euros) et risques professionnels (+5,9% à 428 millions d'euros). L'assurance aux entreprises et collectivités est également en hausse (+2,2%), soutenue par la progression en flottes (+3,0%). Le développement du partenariat avec La Banque Postale (+18 millions d'euros de contribution complémentaire au chiffre d'affaires de Groupama SA) ainsi que la hausse de l'activité des autres entités spécialisées (Assistance +12 millions d'euros et Protection Juridique +9 millions d'euros contribuent également à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité.

En assurance de biens et responsabilité (3 665 millions d'euros), le chiffre d'affaires des **caisses régionales** progresse de +0,2% sur la période. Des augmentations tarifaires favorisent la hausse de l'activité sur les branches habitation (+1,7% à 741 millions d'euros) et risques professionnels (+3,3%). La croissance de la branche flottes, en lien avec le développement du courtage, est également à noter (+5,2% à 277 millions d'euros). Ces bonnes performances sont toutefois atténuées par le repli enregistré par les branches automobile de tourisme (-1,2% à 1 042 millions d'euros) et métiers agricoles (-0,9% à 888 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Groupama SA** qui porte certaines activités nationales (partenariat d'assurance avec LBP Assurance, contrats collectifs IA dont notamment la garantie sociale des chefs d'entreprises) et la quote-part dans les pools professionnels (Gareat, Assurpol...) s'élève à 134 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 111 millions d'euros sur la période précédente. Cette évolution (+20,3%) provient principalement de la hausse du chiffre d'affaires réalisé avec La Banque Postale (+18 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** progresse de +0,6% dans un contexte de majorations tarifaires modérées. Il s'établit à 1 266 millions d'euros au 31 décembre 2015, tiré par l'assurance des particuliers et professionnels (+1,3%). Le développement du portefeuille explique l'augmentation du chiffre d'affaires sur la branche risques professionnels (+5,8%). Ces bonnes performances sont toutefois atténuées par le recul enregistré par les branches construction (-2,8%) et automobile de tourisme (-0,3%). Le repli affiché par les branches flottes (-1,2%) et métiers agricoles (-3,7%) est également à noter.

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires d'**Amaline** en assurance de biens et responsabilité diminue de -0,7% à 52 millions d'euros sous l'effet du repli enregistré en automobile de tourisme (-2,0%) alors que la branche habitation est en croissance de +3,0%. A noter que le partenariat avec Renault qui a démarré à fin 2015 ne se traduit pas encore de manière significative dans le chiffre d'affaires.

Groupama Assurance Crédit présente un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de -1,6% par rapport à la période précédente.

Le chiffre d'affaires de **Mutuaide Assistance** au 31 décembre 2015 est en hausse de +13,0% à 106 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée à l'apport de nouveaux contrats par des courtiers et à la révision tarifaire impactant les cartes bancaires.

Le chiffre d'affaires de **Groupama Protection Juridique** progresse de +10,6% au 31 décembre 2015 et s'établit à 94 millions d'euros, en raison du développement soutenu des partenariats (notamment avec La Banque Postale).

En assurance de biens et responsabilité, le résultat opérationnel économique de la France s'élève à 152 millions d'euros en 2015 contre 83 millions d'euros en 2014. Il se présente comme suit :

Assurance de biens et responsabilité France – <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014		31/12/2015		Variation 2015-2014	
Primes acquises brutes	5 294	100,0%	5 375	100,0%	81	1,5%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-3 407	-64,4%	-3 399	-63,2%	9	0,3%
Solde de réassurance	-244	-4,6%	-189	-3,5%	54	22,4%
Marge technique nette de réassurance	1 643	31,0%	1 787	33,3%	144	8,8%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 566	-29,6%	-1 637	-30,4%	-71	-4,5%
Résultat technique net de réassurance	77	1,5%	151	2,8%	74	95,3%
Marge financière récurrente nette d'impôt	87	1,6%	111	2,1%	24	27,4%
Autres éléments	-81	-1,5%	-109	-2,0%	-29	-35,6%
Résultat opérationnel économique	83	1,6%	152	2,8%	69	82,3%
Plus values réalisées nettes d'IS	67	1,3%	61	1,1%	-6	-9,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS	-7	-0,1%	-2	0,0%	5	71,4%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS	11	0,2%	8	0,1%	-3	-27,3%
Autres opérations nettes d'IS	-4	-0,1%	-12	-0,2%	-8	<-100%
Résultat net groupe	151	2,8%	207	3,9%	57	37,5%

En **France**, le **résultat technique net** (primes acquises brutes – charges techniques brutes – charges opérationnelles courantes techniques nettes et solde de réassurance) progresse de +74 millions d'euros sur la période. Cette évolution est liée à l'amélioration du ratio combiné net ABR qui s'élève à 97,2% en 2015 contre 98,5% en 2014 soit une baisse significative de -1,3 point sur la période. L'exercice 2015 s'améliore sous l'effet d'un repli de la charge de sinistres climatiques et de graves qui se traduit par une amélioration de -1,2 point du ratio de sinistralité brute qui s'établit à 63,2% en 2015. Le ratio de frais d'exploitation s'établit à 30,4% en 2015 légèrement supérieur à celui de 2014 sous l'effet de la progression des commissions (notamment liée à l'activité de courtage).

Les principaux éléments suivants sont à retenir au 31 décembre 2015 :

Le résultat technique net du portefeuille des **caisses régionales** se caractérise par une forte amélioration de 2,2 points du ratio combiné ABR à 96,1%. L'amélioration technique est notamment tirée par une baisse de la sinistralité hors graves et climatiques de -0,3 point, à laquelle se rajoute l'incidence de la diminution de -1,7 point de la sinistralité climatique et -3,6 points de la sinistralité sur graves. Il convient de noter que l'environnement de taux bas pèse également sur le résultat technique du portefeuille des caisses régionales pour 118 millions d'euros en 2015 contre 67 millions d'euros en 2014.

Le résultat technique de **Gan Assurances** en assurance de biens et responsabilité est en baisse de -37 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique par la hausse de la sinistralité courante du fait de la forte augmentation du poids des sinistres graves (+5,1 points notamment en responsabilité civile automobile et en dommages aux entreprises). A l'inverse il convient de souligner la baisse de la charge de sinistres climatiques ainsi que l'amélioration de la sinistralité attritionnelle. Gan assurances supporte aussi le poids de l'environnement de taux bas qui pèse pour 46 millions d'euros en 2015. Le ratio de frais d'exploitation s'établit à 30,2% en 2015.

Le ratio combiné net d'**Amaline** s'établit à 98,7% en 2015 contre 119,5% la période précédente (-20,8 points) sous l'effet de la diminution de la sinistralité courante (-12,4 points à 76,4%), tant en automobile de tourisme (-10,3 points à 73,6%) qu'en habitation (-19,9 points à 83,5%), due à une bonne maîtrise des coûts moyens et à une baisse de la fréquence.

L'**assurance de biens et responsabilité en France** est impactée en 2015 (comme d'ailleurs en 2014) par l'effet baisse des taux qui représente une charge nette de -108 millions d'euros contre -57 millions d'euros en 2014.

En **France**, la **marge financière récurrente** (après impôt) de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 111 millions d'euros, en hausse sur la période.

Les **autres éléments** intègrent notamment les autres produits et charges non techniques, l'impôt sur le résultat récurrent, le résultat des sociétés mises en équivalence et les intérêts minoritaires. La progression de ce poste est liée à la charge d'impôt en forte hausse du fait de l'amélioration des résultats techniques.

En **France**, le **résultat net** s'établit à +207 millions d'euros en 2015 contre 151 millions d'euros en 2014. La marge financière non récurrente est quasi stable sur la période. Les éléments exceptionnels représentent une charge de -12 millions d'euros en 2015 contre -4 millions en 2014.

Assurance de la personne

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	AP France		
	31/12/14 proforma	31/12/15	Var. %
Groupama Gan Vie	3 356	3 398	1,3%
Caisses Régionales	1 752	1 756	0,2%
Groupama SA	25	25	0,0%
Gan Assurances	155	148	-4,4%
Amaline Assurances	7	5	-22,7%
Autres entités ⁽¹⁾	10	9	-12,6%
Total	5 305	5 341	0,7%

⁽¹⁾ y compris Assuvie

Le **chiffre d'affaires de l'assurance de la personne** (49,9% du chiffre d'affaires France) est en hausse de +0,7% à 5 341 millions d'euros. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe en France diminue de -1,3% dans un marché qui affiche une hausse de +5% à fin décembre 2015 (source FFSA). Cette évolution est principalement imputable à la baisse de l'activité en épargne/retraite individuelle en euros (-2,9% à 1 203 millions d'euros) tandis que le chiffre d'affaires en UC progresse de +7,3%. Après prise en compte des arbitrages (euros vers UC 199 millions d'euros), des transferts Fourgous (239 millions d'euros) et de la collecte nette en UC (352 millions d'euros), le taux de PM en épargne individuelle en UC est désormais de 20,7% (contre 17,6% au 31 décembre 2014).

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2015 progresse de +2,5% par rapport au 31 décembre 2014. Cette évolution est notamment imputable à la hausse enregistrée en santé (+2,2%) qui se décompose en une diminution de -2,4% en santé individuelle et une hausse de +14,2% en santé dans le cadre de l'entrée en vigueur programmée de l'ANI au 1er janvier 2016. Tous portefeuilles confondus, la production de contrats ANI s'établit à 50 000 à fin décembre 2015.

La collecte nette du groupe en France est négative à -1 213 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre -1 373 millions d'euros sur la période précédente. Cette évolution est liée aux fonds en euros. La collecte en UC, en Assurance Individuelle s'établit à +352 millions d'euros (contre +277 millions d'euros en 2014).

Les réseaux constituant **Groupama Gan Vie** enregistrent un chiffre d'affaires en hausse de +1,3% au 31 décembre 2015 s'établissant à 3 398 millions d'euros. Par métier, le chiffre d'affaires de Groupama Gan Vie est majoritairement réalisé en assurance individuelle (64,0%), dont les primes émises diminuent de -1,8% par rapport au 31 décembre 2014 et s'établissent à 2 176 millions d'euros. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse enregistrée par la prévoyance individuelle. L'activité en épargne individuelle affiche quant à elle une croissance de +1,2%, se décomposant en une stabilité de l'épargne en euros et une hausse de +2,8% de l'épargne en UC. Les encours en UC en épargne individuelle poursuivent ainsi leur croissance grâce au succès d'opérations commerciales et représentent désormais 20,7% de l'encours total contre 17,6% à fin décembre 2014. Il faut noter qu'en plus du chiffre d'affaires, Groupama Gan Vie a géré des transferts Fourgous (non reconnus en chiffre d'affaires) pour 609 millions d'euros (dont 239 millions d'euros investis en UC) et que les arbitrages des fonds euros des multisupports vers des UC s'établissent à 199 millions d'euros. L'assurance collective (36,0% de l'activité) affiche quant à elle une augmentation de +7,1% à 1 222 millions d'euros en lien avec la croissance de la branche santé (+15,3%). Le réseau a en effet été fortement orienté sur le développement en santé collective dans le cadre de l'ANI. Le nombre de contrats ANI en portefeuille s'élève ainsi à 33 260 à fin 2015 toutes dates d'effet confondues.

La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité Groupama Gan Vie par réseau est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2015	Var. 2015 / 2014
Caisses régionales	1029	1043	1,3%
Agents généraux	911	868	-4,7%
Courtage	686	765	11,4%
Gan Patrimoine	196	204	4,3%
Gan Prévoyance	532	514	-3,3%
Réunima	3	4	56,1%
Total	3 356	3 398	1,3%
Individuelles	2215	2176	-1,8%
<i>dont épargne retraite en €</i>	1238	1203	-2,9%
<i>dont épargne retraite en UC</i>	515	553	7,3%
Collectives	1141	1222	7,1%
Total	3 356	3 398	1,3%

Le chiffre d'affaires du **réseau des caisses régionales** s'élève à 1 043 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de +1,3% par rapport à la période précédente. En assurance individuelle, l'activité s'établit à 1 006 millions d'euros du fait de la croissance enregistrée en épargne individuelle (+3,1%). Il convient en outre de noter que le montant des transferts Fourgous s'établit à 512 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 191 millions d'euros investis en UC. Les arbitrages des fonds euros vers les UC s'élèvent à 98 millions d'euros à fin 2015. Le chiffre d'affaires en assurance collective s'établit à 36 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 42 millions d'euros sur la période précédente.

Le réseau des agents affiche un chiffre d'affaires de 868 millions d'euros au 31 décembre 2015 en baisse de -4,7% par rapport à celui du 31 décembre 2014. Les primes émises en assurance individuelle diminuent sous l'effet du recul du chiffre d'affaires de l'épargne-retraite individuelle en euros (-9,6%) tandis que le chiffre d'affaires en UC progresse de +10,6% sur la période. Ce réseau bénéficie de transferts Fourgous à hauteur de 16 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 7 millions d'euros investis en UC. Les arbitrages des fonds euros vers les UC s'élèvent à 19 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'activité en assurance collective affiche quant à elle une hausse de +1,7%, sous l'effet de la croissance de la branche santé (+6,0%) qui bénéficie d'affaires nouvelles dans le cadre de l'ANI. Ces bonnes performances sont toutefois atténuées par la baisse enregistrée en prévoyance collective (-0,8%).

Le réseau du courtage enregistre un chiffre d'affaires de 765 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de +11,4% par rapport au 31 décembre 2014, en lien avec la croissance des branches santé (+20,9%) du fait de la mise en place de l'ANI et acceptations (+16,1%).

Le chiffre d'affaires du réseau de **Gan Patrimoine** est en hausse de +4,3% et s'élève à 204 millions d'euros au 31 décembre 2015. La croissance du chiffre d'affaires en UC en épargne-retraite individuelle (+6,8%) est atténuée par le repli enregistré par la branche épargne-retraite individuelle en euros (-1,9%). Le montant des transferts Fourgous s'élève quant à lui à 81 millions d'euros à fin 2015 dont 41 millions d'euros investis en UC. Les arbitrages des fonds euros vers les UC s'élèvent à 82 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le réseau commercial de **Gan Prévoyance** enregistre une diminution de -3,3% de son activité. Il contribue à hauteur de 514 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2015, sous l'effet de la baisse des primes en prévoyance (-5,0%) et en santé (-15,4%). Ce portefeuille santé individuelle est en effet affecté par l'émergence des contrats collectifs ANI. L'activité en épargne/retraite individuelle diminue de -1,2% et ce en dépit de la hausse du chiffre d'affaires en UC qui double sur la période.

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires des **caisses régionales** (1 756 millions d'euros) progresse de +0,2% par rapport au 31 décembre 2014. L'assurance de la personne individuelle affiche une baisse de -0,9% en lien avec le repli enregistré par la branche santé individuelle (-1,7% à 1 149 millions d'euros) sous l'effet de l'arrivée de l'ANI. L'assurance de la personne collective s'inscrit quant à elle en hausse de +7,7%, favorisée par la croissance des branches santé (+10,0%) et assurance du personnel des collectivités (+8,3%).

Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne de **Groupama SA** qui correspond à certaines activités nationales (acceptations ANIPS,...) est stable par rapport au 31 décembre 2014 et s'établit à 25 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** en assurance de la personne (santé individuelle) s'établit à 148 millions d'euros au 31 décembre 2015. Il affiche une baisse de -4,4% sur la période sous l'effet d'une diminution du nombre de contrats en portefeuille (-10 062 contrats) liée à l'ANI.

Les **Caisses Fraternelles** réalisent un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros au 31 décembre 2015 en baisse de -17,5% par rapport à la période précédente.

L'activité non poursuivie de la filiale **Assuvie** poursuit son repli (-12,7%) par rapport au 31 décembre 2014. Son chiffre d'affaires (constitué uniquement de primes périodiques en run off) au 31 décembre 2015 s'élève à 4 millions d'euros.

En **assurance de la personne**, le résultat opérationnel économique en France s'élève à 120 millions d'euros en 2015 contre 59 millions d'euros en 2014.

Assurance de la personne France - En millions d'euros	31/12/2014		31/12/2015		Variation 2015-2014	
Primes acquises brutes	5 299	100,0%	5 351	100,0%	52	1,0%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-4 259	-80,4%	-4 246	-79,3%	13	0,3%
Solde de réassurance	-15	-0,3%	-24	-0,4%	-9	-61,4%
Marge technique nette de réassurance	1 026	19,4%	1 082	20,2%	56	5,5%
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 128	-21,3%	-1 117	-20,9%	10	0,9%
Résultat technique net de réassurance	-102	-1,9%	-35	-0,7%	67	65,5%
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéficiaires et d'impôt	150	2,8%	170	3,2%	19	12,9%
Autres éléments	11	0,2%	-14	-0,3%	-25	<-100%
Résultat opérationnel économique	59	1,1%	120	2,2%	61	>100%
Plus values réalisées nettes d'IS et de PB	119	2,2%	110	2,1%	-9	-7,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS et de PB	-2	0,0%	-24	-0,4%	-22	<-100%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS et de PB	-12	-0,2%	10	0,2%	22	>100%
Amortissements des actifs incorporels nets d'IS		0,0%		0,0%		
Autres opérations nettes d'IS	-2	0,0%	-6	-0,1%	-4	<-100%
Dépréciation des goodwill				0,0%		
Résultat net groupe ⁽¹⁾	162	3,1%	210	3,9%	48	29,4%

Le **résultat technique net de réassurance** progresse de +67 millions d'euros en 2015 sous l'effet de l'amélioration des résultats techniques de Groupama Gan vie à hauteur de +9 millions d'euros et de ceux des autres entités non vie à hauteur de 58 millions d'euros (dont 38 millions d'euros sur les caisses régionales et 15 millions d'euros sur Groupama SA).

Le résultat technique net **des caisses régionales** en assurance de la personne, qui concerne les activités santé et dommages corporels, présente une sinistralité en baisse -3,9 points sur la période à 71,6% en 2015.

De manière corrélative, le résultat technique de l'entité **Groupama SA** qui correspond principalement à la quote-part acceptée en provenance des caisses progresse de 15 millions d'euros avec un ratio de sinistralité qui diminue de -3,2 points à 75,7% en 2015.

Sur **Groupama Gan Vie**, le résultat technique net progresse de +9 millions d'euros en 2015 sous l'effet de la progression de la marge technique nette (+2 millions d'euros dont +12 millions d'euros sur les individuelles et -10 millions d'euros sur les collectives) et de la diminution des charges d'exploitation (+6 millions d'euros).

En **assurances individuelles**, la marge technique (hors frais) augmente de +12 millions d'euros en 2015. La marge technique courante diminue de -4 millions d'euros malgré la forte hausse des chargements sur encours UC (+12 millions d'euros). Celle-ci est en effet absorbée par la baisse des chargements sur primes (-4 millions d'euros) du fait de l'évolution du chiffre d'affaires en euros et la dégradation des résultats de sinistralité et garanties complémentaires (-11 millions d'euros). Par ailleurs, il convient de noter que les éléments non récurrents s'inscrivent en hausse de +14 millions d'euros.

En **assurances collectives**, la marge technique (hors frais) s'inscrit en baisse de -10 millions d'euros en 2015. La marge technique courante progresse de 27 millions d'euros sous l'effet, d'une part, de l'augmentation des chargements sur primes (+15 millions d'euros) principalement en santé en lien avec le développement de l'activité dans le cadre de la mise en place de l'ANI et, d'autre part, l'amélioration des marges techniques (+12 millions d'euros) principalement en prévoyance du fait d'une baisse sensible de la sinistralité en décès. A contrario, il convient de noter que le changement de taux des provisions mathématiques en arrêt de travail pèse sur la marge 2015 à hauteur de -39 millions d'euros.

Le résultat technique net de l'assurance de la personne de l'entité **Groupama SA** progresse de 15 millions d'euros avec un ratio de sinistralité qui diminue de -3,2 points à 75,7% en 2015.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéficiaires et d'impôt) est en hausse de 19 millions d'euros sur la période.

En **France**, le **résultat net** de l'assurance de la personne s'élève à +210 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre +162 millions d'euros au 31 décembre 2014.

3.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires International en millions d'euros	31/12/14 proforma			31/12/15		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Italie	557	1 039	1 596	605	995	1 600
Grèce	58	88	146	54	85	138
Turquie	78	313	391	83	328	411
Pays d'Europe Centrale et Orientale	197	283	480	183	313	497
<i>dont Hongrie</i>	181	132	313	164	140	304
<i>dont Roumanie</i>	12	148	160	14	167	181
<i>dont Bulgarie</i>	4	3	7	5	6	11
Portugal	51	7	58	52	9	61
Gan Outre-Mer	7	57	64	7	57	64
Total	948	1 788	2 736	983	1 787	2 770

Le **chiffre d'affaires** combiné du groupe à l'**International** s'établit à 2 770 millions d'euros au 31 décembre 2015, en augmentation de +1,3% par rapport au 31 décembre 2014.

L'**assurance de biens et responsabilité** affiche un chiffre d'affaires de 1 787 millions d'euros au 31 décembre 2015, stable par rapport à la période précédente grâce notamment à la progression des branches métiers agricoles en Turquie et flottes en Hongrie alors qu'à l'inverse le groupe à l'International enregistre un repli de -4,4% de la branche automobile de tourisme qui représente plus de 60% des primes en assurance de biens et responsabilité sous l'effet de conditions macroéconomiques ou de marchés difficiles dans certains pays (Italie, Grèce et Turquie notamment).

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** progresse de +3,7% à 983 millions d'euros. La branche assurance de la personne individuelle s'inscrit en augmentation de +3,2% grâce à la hausse du chiffre d'affaires de la branche épargne/retraite individuelle (+2,8%). La forte croissance est notamment tirée par l'Italie. L'assurance de la personne collective progresse quant à elle de +7,0%, portée par la croissance des branches prévoyance collective (+10,2%) et santé collective (+13,3%).

Le **résultat opérationnel économique** de l'assurance sur le périmètre International est à l'équilibre en 2015, mais en diminution significative par rapport à 2014.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** des filiales à l'international s'établit à 105,7%, en hausse de +3,8 points par rapport au 31 décembre 2014. Cette dégradation est imputable à la Turquie où un environnement jurisprudentiel peu encadré combiné à une judiciarisation de la relation d'indemnisation des assurés sur la branche responsabilité automobile pèse fortement sur le ratio combiné (+33 points) Cette évolution défavorable masque une amélioration de la sinistralité en Italie (-2,6 points) et en Grèce (-3,9 points) ainsi qu'une quasi stabilité de la sinistralité nette en Roumanie. Le ratio de frais d'exploitation diminue de -0,3 point à 29,8% traduisant les efforts engagés par les filiales.

L'amélioration des résultats techniques en **assurance de la personne** est liée d'une part, à la hausse du résultat technique des activités santé et dommages corporels (+9 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, à celui des activités vie et capitalisation (+3 millions d'euros).

Résultat opérationnel économique en millions d'euros	31/12/14	31/12/15	var
Italie	16	37	21
Grèce	10	8	-2
Turquie	1	-90	-91
Portugal	0	-1	-1
Pays d'Europe Centrale et Orientale	15	15	0
<i>Hongrie</i>	13	10	-4
<i>Roumanie</i>	2	6	5
<i>Bulgarie</i>	0	-1	-1
Grande Bretagne	4	9	5
Gan Outre Mer	7	10	3
Entités mises en équivalence	-6	11	17
Tunisie (Star)	3	9	5
Autres	2	0	-2
Chine (Avic)	-12	2	14
Total	48	-1	-49

Le **résultat net** de l'assurance à l'International s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 71 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Par entité le détail du résultat net est le suivant :

Résultat net en millions d'euros (1)	31/12/2014	31/12/2015
Italie	28	36
Grèce	9	14
Turquie	11	-99
Portugal	1	3
Pays d'Europe centrale et orientale	19	20
dont Hongrie	16	15
dont Roumanie	3	5
dont Autres	0	-1
Grande Bretagne	4	9
Gan Outre-Mer	8	10
Entités mises en équivalence	-8	11
Tunisie (Star)	3	9
Chine (Groupama Avic)	-12	2
Total	71	4

(1) hors résultat de l'activité holding

Italie

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en légère hausse de +0,2% à 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires en **assurance de biens et responsabilité** diminue de -4,3% à 995 millions d'euros, principalement sous l'effet du repli de l'activité en automobile de tourisme (-7,3%) qui représente 75% des primes émises en assurance de biens et responsabilité. Dans un contexte de tension concurrentielle sur le marché, la filiale a choisi de préserver sa rentabilité ce qui lui a permis de contenir la baisse de la prime moyenne à un niveau moindre que celui du marché et elle a réussi dans ce contexte à limiter l'érosion de son portefeuille (-4,4% en nombre à fin décembre 2015 par rapport à fin 2014). La filiale a aussi poursuivi sa réorientation vers les autres branches de l'assurance de biens et responsabilité. Ainsi le développement du portefeuille en nombre permet toutefois aux branches habitation et dommages aux entreprises d'afficher de bonnes performances (respectivement +5,0% et +6,0%) ce qui atténue le repli de l'activité en assurance de biens et responsabilité.

L'activité en **assurance de la personne** (605 millions d'euros) affiche une forte hausse de +8,7%, portée par la croissance de la branche épargne-retraite individuelle (+9,5%) qui profite des bonnes performances des agences principalement. En lien avec la stratégie du groupe, le fort développement du chiffre d'affaires en UC, qui double sur la période, est à noter.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Assicurazioni s'élève à 37 millions en 2015, en augmentation de +21 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Le ratio combiné **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 101,4%, en baisse de -2,4 points par rapport au 31 décembre 2014. Cette évolution, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration permanente de la rentabilité, s'explique principalement par l'amélioration de la sinistralité courante (-2,7 points à 73,3%), grâce à l'amélioration, d'une part, de la sinistralité automobile (-1,4 point à 75%) sous l'effet notamment de la mise en place de plans d'actions destinés à améliorer la gestion technique et à réduire le coût moyen des sinistres en automobile, dans un contexte de forte concurrence qui pèse sur les tarifs et, d'autre part, de la sinistralité des branches habitation

(-4,9 points à 56,8% hors événement naturel) et dommages entreprises (-15,7 points à 67,0% hors événement naturel), cette dernière bénéficiant d'une moindre charge de graves en 2015.

Malgré la bonne maîtrise des frais d'exploitation en valeur, le ratio est en hausse de +0,4 point à 28% en raison de la baisse des primes acquises. Cette évolution est liée à la hausse des commissions (sous l'effet des actions destinées à faire évoluer le mix produit) alors que les frais généraux propres à la structure sont en baisse de 2,7%.

En **assurance de la personne**, le résultat technique net est en nette progression de +14 millions d'euros grâce au développement de la prévoyance. Le ratio combiné diminue de -11,6 points à 81,6% en raison de l'amélioration significative de la sinistralité en prévoyance (-5,6 points à 43,8%) et santé (-6,7 points à 99,7%), et de l'augmentation des dégagements sur antérieurs. En vie, la marge technique nette de frais progresse de +3,4 millions d'euros imputable à l'épargne traditionnelle euros et la prévoyance individuelle.

La **contribution** de l'entité représente un profit de 36 millions d'euros en 2015, en hausse de +8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. La marge financière non récurrente diminue, l'exercice précédent ayant fait l'objet d'un programme de cession d'actifs de placement significatif. Cette contribution intègre l'amortissement des valeurs de portefeuille (-11 millions d'euros après impôt).

Turquie

Le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta** et **Groupama Emekliik** augmente de +5,1% à 411 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de biens et responsabilité** (328 millions d'euros) enregistre une progression de +5,0%. Cette évolution est très contrastée selon les branches :

- la branche risques agricoles (y compris Tarsim) affiche une hausse de +48,3%, principalement grâce au réseau des coopératives agricoles TKK.
- la branche dommages aux entreprises est en recul de -21,4% sous l'effet d'une politique de souscription plus sélective
- l'automobile de tourisme est en repli de -6,5% mais avec une différence forte entre l'automobile RC et l'automobile dommages. L'automobile dommages progresse de +4,2% soutenue par le développement du portefeuille en nombre (+2,6%) et par l'augmentation de la prime moyenne. En revanche, dans un contexte de marché très difficile (forte judiciarisation des relations assureur/assuré, environnement jurisprudentiel très instable, cadre réglementaire insuffisamment précis), la branche responsabilité civile automobile est fortement déficitaire (sur l'ensemble du marché turc). Groupama Sigorta a réduit son exposition de manière très significative depuis plusieurs années sur ce risque passant d'une part de marché de l'ordre de 10% en 2008 à un peu moins de 2% à fin 2015, Ceci a notamment été réalisé au travers de hausses tarifaires massives en RC automobile. Ainsi la filiale enregistre une diminution du portefeuille RC automobile en nombre (-37,8%) par rapport à fin 2014.

L'activité en **assurance de la personne** (83 millions d'euros) affiche une hausse de +5,4%, principalement sous l'effet de la croissance de la branche santé individuelle (+18,8% grâce aux bonnes performances des agences qui bénéficient d'une nouvelle réglementation imposant aux résidents étrangers de souscrire une assurance santé). Ces bonnes performances sont toutefois atténuées par le recul de la branche santé collective (-26,6%) sous l'effet d'actions de sélection du portefeuille.

Dans un contexte marqué par une activité RC automobile très dégradée, le **résultat opérationnel économique** de Groupama Sigorta et de Groupama Emeklilik affiche une perte de -90 millions d'euros en 2015 contre un résultat à l'équilibre en 2014.

Sous l'effet de la dérive du marché RC automobile, le ratio combiné de l'activité **assurance de biens et responsabilité** enregistre une hausse de +30 points à 136,0% au 31 décembre 2015 après une année 2014 significativement impactée par deux sinistres majeurs mais dont l'impact après réassurance était limité pour la filiale. La sinistralité est marquée par des rechargements de la branche responsabilité civile automobile à hauteur de 114 millions d'euros liés au contexte juridico-réglementaire défavorable aux assureurs et qui affecte le marché. Ce rechargement porte principalement sur les exercices de souscription 2014 et antérieurs. Le ratio de frais d'exploitation est en hausse de +1,9 point à 23,4%.

Le résultat technique en **assurance de la personne**, s'établit à 5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (+3 millions d'euros par rapport à 2014). Cette évolution favorable résulte de la baisse de la sinistralité (-8,2 points à 71,6%) en lien avec l'amélioration sensible de la sinistralité courante en santé.

Le **résultat net** des filiales turques (hors Günes) représente une perte de 99 millions d'euros en 2015 contre un profit de 11 millions d'euros en 2014.

Grèce

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix**, qui évolue dans un marché très difficile au 31 décembre 2015, diminue de -5,4% par rapport à la période précédente et s'établit à 138 millions d'euros.

L'activité en **assurance de biens et responsabilité** est en recul de -4,1% à 85 millions d'euros. La branche automobile de tourisme affiche une diminution de -7,0% dans un environnement très concurrentiel conduisant à l'octroi de réductions de primes ciblées sur la partie du portefeuille que la filiale souhaite conserver. La croissance de la branche dommages aux entreprises (+10,0%) vient toutefois atténuer cette évolution.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** s'inscrit en baisse (-7,3%) à 54 millions d'euros, en lien avec le repli affiché par les branches épargne-retraite individuelle (-26,5% sous l'effet du contrôle des capitaux imposé au système bancaire) et retraite collective (-17,6% en raison de la résiliation d'un contrat important fin 2014, pour réduire le niveau de taux garantis). La croissance de la branche santé (individuelle et collective : +10,5%) vient cependant atténuer cette évolution.

Le résultat opérationnel économique de **Groupama Phoenix** représente un profit de +8 millions d'euros en 2015 contre +10 millions d'euros en 2014.

En **assurance de biens et responsabilité**, le ratio combiné s'établit à 82,4%, en amélioration de 3,6 points par rapport à l'exercice précédent. Le taux de sinistralité diminue de -3,9 points grâce à l'amélioration de la sinistralité courante particulièrement favorable en incendie et la hausse des bonis de liquidation de la branche responsabilité civile automobile. Le ratio de frais d'exploitation est quant à lui en légère baisse de -0,3 point à 44,6% malgré l'impact de la contraction de l'activité et ce grâce à une politique de gestion serrée des frais généraux de la filiale.

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en repli de près de 3 millions d'euros sous l'effet, de la baisse de la marge technique sur les produit UC notamment et de frais en légère progression.

Le **résultat net** de la filiale grecque s'élève à 14 millions d'euros contre un profit de 9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Hongrie

Le chiffre d'affaires de la filiale **Groupama Biztosito** en Hongrie s'élève à 304 millions d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de -2,8% par rapport au 31 décembre 2014.

Les primes émises de l'**assurance de biens et responsabilité** s'inscrivent en augmentation de +5,9% à 140 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le développement du portefeuille et la hausse de la prime moyenne expliquent la croissance de la branche automobile de tourisme (+19,9%). La branche flottes progresse quant à elle de +38,9%. Cette progression s'inscrit dans le cadre d'une politique de souscription rigoureuse et prudente. Le portefeuille habitation est en légère progression de +0,6%. Ces bonnes performances sont toutefois atténuées par le repli affiché par la branche métiers agricoles (-10,7%).

En **assurance de la personne**, le chiffre d'affaires s'établit à 164 millions d'euros, en diminution de -9,1% sous l'effet de la baisse des primes en épargne/retraite individuelle (-11,0%). Le chiffre d'affaires Vie/Epargne de la filiale est constitué à 85,7% de contrats en UC.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Biztosito s'élève à 10 millions d'euros en 2015 contre 13 millions d'euros en 2014.

Le ratio combiné de l'**assurance de biens et responsabilité** augmente de +2,2 points à 104,6% au 31 décembre 2015. La sinistralité s'aggrave de +5 points à 51,5% en 2015 en raison d'une détérioration de la sinistralité courante notamment du fait de la hausse des fréquences en dommages automobile de tourisme et en dommages agricoles marqués par une hausse des climatiques en 2015 après une année 2014 particulièrement favorable. Ces dégradations masquent néanmoins une amélioration sensible de la sinistralité sur les branches flottes automobiles et habitation. Le ratio de frais d'exploitation (y compris commissions et taxes sur les contrats d'assurance) s'améliore de -1,4 point par rapport à fin 2014.

Le résultat technique en **assurance de la personne** s'améliore de +2,5 millions d'euros sur la période grâce aux bonnes performances de l'assurance vie avec un mix produit plus favorable.

Le **résultat net** de la filiale hongroise s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2015, stable par rapport à 2014.

Roumanie

Le chiffre d'affaires de la filiale roumaine **Groupama Asigurari** progresse de +13,2% à 181 millions d'euros au 31 décembre 2015.

L'activité **assurance de biens et responsabilité** (167 millions d'euros) affiche une hausse de +13,2%. La branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en augmentation de +12,5%, se décomposant en -0,9% sur la branche dommages et +52,0% en responsabilité civile. Cette activité bénéficie d'ajustements tarifaires et profite d'un comportement de marché plus orienté vers la recherche de rentabilité. La hausse du chiffre d'affaires de la filiale est calibrée sur de fortes hausses tarifaires combinées à un développement raisonnable.

Le chiffre d'affaires en **assurance de la personne** (14 millions d'euros) progresse de +12,7% sur la période, principalement sous l'effet du développement de la branche santé, en lien avec la croissance du portefeuille.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Asigurari s'élève à 6 millions d'euros en 2015 contre 2 millions d'euros en 2014.

En **assurance de biens et responsabilité**, le ratio combiné s'améliore de 2,2 points pour s'établir à 98,9% au 31 décembre 2015. Le taux de sinistralité se dégrade de 2,2 points à 61,9% en raison de la survenance d'un sinistre industriel significatif (2,8 points de ratio) mais en grande partie réassuré et de la hausse du coût moyen des sinistres automobile partiellement compensée par l'effet favorable des hausses tarifaires en responsabilité civile automobile. Le ratio de frais d'exploitation s'améliore de 2,4 points à 35,6% grâce à la poursuite des efforts de réduction des coûts fixes.

Le résultat technique de l'**assurance de la personne** reste proche de l'équilibre à +1,0 million d'euros.

Le **résultat net** de la filiale roumaine s'élève à 5 millions d'euros en 2015 contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette contribution au résultat positive et en progression pour la seconde année consécutive concrétise la politique de redressement de cette filiale opérée depuis plusieurs années.

Bulgarie

En **Bulgarie**, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Zastrahovane et Groupama Jivotozastrahovane s'inscrit en hausse de +49,7% à 11 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'assurance de la personne augmente de +18,2% à 5 millions d'euros notamment grâce au développement de la prévoyance, tant individuelle que collective. L'assurance de biens et responsabilité (6 millions d'euros) s'inscrit en hausse de +89,8% sur la période sous l'effet de la croissance des branches automobile de tourisme (en lien avec le succès de différentes campagnes commerciales) et risques professionnels (+78,8% en raison du développement des affaires nouvelles).

La contribution des filiales bulgares s'établit à -0,6 million d'euros contre -0,2 million d'euros au 31 décembre 2014.

Portugal

Le chiffre d'affaires des **filiales au Portugal** est en hausse de +4,9% à 61 millions d'euros au 31 décembre 2015. En assurance de la personne, les primes émises progressent de +2,7% à 52 millions d'euros. Les bonnes performances de la branche santé collective (+23,3% du fait du développement d'affaires nouvelles) viennent atténuer le repli enregistré par la branche épargne-retraite individuelle (-19,7%) sous l'effet de la non reconduction de primes exceptionnelles comptabilisées au 1^{er} semestre 2014. Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité (9 millions d'euros au 31 décembre 2015) est quant à lui en hausse de +19,8%, sous l'effet de la croissance de la branche automobile de tourisme (+33,0%) qui bénéficie d'un volume important d'affaires nouvelles grâce à l'amélioration et la simplification des outils de souscription.

Le **résultat net** des filiales portugaises s'élève à 2,8 millions d'euros contre 0,5 million d'euros en 2014 suite à la réalisation de plus-values de cession immobilières.

Gan Outre-Mer

Suite au transfert du portefeuille Antilles à la caisse régionale, le résultat est désormais constitué de la seule zone Pacifique.

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer** diminue de -0,8% à 64 millions d'euros au 31 décembre 2015 (données comparables à la zone Pacifique 2014). L'activité en assurance de biens et responsabilité reste stable sur la période et s'établit à 57 millions d'euros. Le chiffre d'affaires en assurance de la personne (santé individuelle) est en baisse de -7,8% à 7 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Gan Outre-Mer s'élève à 10 millions d'euros en 2015 contre 7 millions d'euros en 2014. Le résultat technique net en assurance de biens et responsabilité est en hausse de près de 3 millions d'euros avec un ratio combiné net à 71,6%, en nette amélioration par rapport à 2014. Cette évolution favorable résulte, d'une part, de l'évolution favorable de la sinistralité courante notamment en automobile et en dommages aux entreprises et, d'autre part, d'une hausse des variations sur exercices antérieurs.

Le **résultat net** de Gan Outre-Mer s'élève à 10 millions d'euros en 2015 contre 8 millions d'euros en 2014.

Grande-Bretagne

Groupama UK (qui porte exclusivement des activités de courtage d'assurance) présente une contribution au résultat de 9 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 millions d'euros en 2014 grâce notamment à l'amélioration du résultat de sa filiale de courtage Carole Nash.

Tunisie

Le résultat d'équivalence de la **filiale tunisienne** STAR (1^{ère} société d'assurance sur le marché tunisien) s'élève à 9 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Chine

La contribution de la filiale chinoise mise en équivalence Groupama Avic s'établit à +2 millions d'euros en 2015 contre une perte de -12 millions d'euros au 31 décembre 2014. Pour mémoire, l'année 2014 avait été marquée par une sécheresse de forte intensité dans le Nord Est du pays qui avait pesé sur les résultats techniques de la branche agricole. Les protections de réassurance ont été fortement ajustées en 2015 permettant une meilleure couverture contre ce type de risques.

3.4 ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

Chiffre d'affaires en millions d'euros	31/12/14	31/12/15
Groupama Banque	154	154
Gestion d'actifs	120	121
Epargne salariale	5	5
Total	279	280

PNB en millions d'euros	31/12/14	31/12/15
Groupama Banque	65	75
Gestion d'actifs	119	118
Epargne salariale	11	10
Total	194	203

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2015	Variation 2015-2014	
Produit net bancaire avant coût du risque et IFT	211	200	-10	-4,8%
Coût du risque	-6	-8	-2	-40,9%
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-181	-177	4	2,5%
Autres éléments	-7	-6	1	15,4%
Résultat opérationnel économique	16	9	-7	-43,8%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	-11	2	13	>100%
Autres opérations nettes d'IS	-2		2	NA
RÉSULTAT NET GROUPE	4	11	7	>100%

Groupama Banque

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires de **Groupama Banque** reste stable à 154 millions d'euros. Le produit net bancaire IFRS progresse quant à lui de +16,0% à 75 millions d'euros. Avant variation de juste valeur des IFT et du coût du risque, il diminue de -11,2% à 72 millions au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique notamment par la baisse du PNB de la banque commerciale (liée à la baisse de la marge d'intermédiation dans un environnement de taux bas) et du PNB de la trésorerie (affecté par la volatilité des taux sur les marchés).

Le **résultat opérationnel économique** est une perte de -16 millions d'euros en 2015 contre -9 millions d'euros en 2014.

Le **coût du risque** se dégrade de 2 millions d'euros sur la période tout en restant à un niveau satisfaisant comparé aux pairs.

Les **frais d'exploitation** sont en baisse de -3,7% en 2015 principalement du fait de la réduction des frais informatiques et logistiques.

Le **résultat net** de Groupama Banque est une perte de -14 millions d'euros en 2015 contre -21 millions d'euros en 2014. Pour mémoire, le résultat 2014 intégrait une charge de -16 millions d'euros (avant impôt) liée à la valorisation en juste valeur d'instruments de couverture résultant de la baisse des taux d'intérêt contre un produit de +3 millions d'euros en 2015.

Gestion d'actifs

Le chiffre d'affaires de **Groupama Asset Management** s'inscrit en hausse de +0,5% à 121 millions d'euros au 31 décembre 2015, sous l'effet notamment de l'augmentation des frais de gestion nets de rétrocessions. Le PNB de l'entité diminue quant à lui de -0,4% pour s'établir à 118 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Groupama Asset Management s'élève à +23 millions d'euros en 2015 stable par rapport à 2014.

Groupama Epargne Salariale

Le chiffre d'affaires de **Groupama Épargne Salariale** s'établit à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 5,4 millions d'euros sur la période précédente. Le produit net bancaire s'établit à 10,3 millions d'euros.

Le **résultat net** s'élève à 0,3 million d'euros en 2015.

Groupama Immobilier

Le résultat opérationnel économique de Groupama Immobilier, filiale de gestion des actifs immobiliers de placement du groupe, s'élève à +1,5 million d'euros en 2015, stable par rapport à 2014.

3.5 GROUPAMA SA ET HOLDINGS

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2015	Variation 2015-2014	
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-107	-109	-2	-1,8%
* <i>Frais d'exploitation Groupama SA</i>	-99	-102	-4	-3,9%
* <i>Autres charges</i>	-8	-6	2	22,6%
Produits financiers récurrents (après IS)	26	-10	-36	<-100%
Autres éléments	4	2	-2	-43,1%
* <i>Impôt sur le résultat récurrent</i>	86	63	-23	-26,7%
* <i>Charges de financement</i>	-82	-61	21	25,7%
Résultat opérationnel économique	-77	-117	-40	-51,9%
Plus values réalisées nettes d'IS		71	71	
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	-53	19	72	>100%
Autres opérations nettes d'IS	-3	-24	-21	<-100%
RÉSULTAT NET GROUPE	-133	-51	82	61,7%

Groupama SA est l'entité tête du groupe. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama SA assure le pilotage opérationnel du groupe consolidé et représente le pivot de financement interne et externe. La méthode de répartition du résultat de Groupama SA entre l'activité opérationnelle et holding a évolué en 2015. Le résultat financier est désormais ventilé sur une base normée pour l'activité technique. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le **résultat opérationnel économique** des holdings s'établit à -117 millions d'euros en 2015, en baisse de 40 millions d'euros par rapport à 2014 du fait de la diminution des produits financiers récurrents de -36 millions d'euros.

Le **résultat net** des holdings est une perte de -51 millions d'euros en 2015 contre -133 millions d'euros en 2014. Il convient de noter qu'à compter de 2015 des produits financiers non récurrents sont affectés à l'activité de holding ce qui explique l'évolution favorable du résultat financier non récurrent (+143 millions d'euros sur la période dont +71 millions d'euros de plus-values principalement suite à la cession des titres Mediobanca).

La synthèse des résultats nets du groupe se décompose comme suit :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2014	31/12/2015
Total Assurance France	308	410
Total Assurance Internationale	71	4
Activités bancaires et financières	4	11
Activités Holding	-132	-50
Autres	6	-7
Total résultat net GROUPAMA	257	368

3.6 BILAN COMBINE

Au 31 décembre 2015, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 107,3 milliards d'euros contre 106,4 milliards d'euros en 2014, soit une hausse de +0,8%.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015, stable par rapport au 31 décembre 2014.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels d'un montant de 314 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 343 millions d'euros en 2014) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (126 millions d'euros) et des logiciels informatiques. La baisse de ce poste est notamment liée aux amortissements de la période.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 83,9 milliards d'euros en 2015 contre 83,4 milliards d'euros en 2014, soit une hausse de +0,5%.

Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont diminué de -0,5 milliard d'euros pour s'établir à +10,1 milliards d'euros (contre +10,6 milliards d'euros à la clôture précédente), principalement du fait de la baisse des plus-values latentes sur obligations en lien avec la remontée des taux.

Par poche d'actifs, les plus-values latentes se décomposent en +7,3 milliards d'euros sur obligations, +0,7 milliard d'euros sur actions et +2,1 milliards d'euros sur immobilier.

Les plus-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier), qui s'établissent à +8,0 milliards d'euros, reviennent au groupe à hauteur de +1,5 milliard d'euros (après participation aux bénéfices et impôts), contre +1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2014. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfices différée) s'élèvent quant à elles à +0,7 milliard au 31 décembre 2015 (contre +0,6 milliard d'euros sur la période précédente). Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La part actions dans le total des placements en valeur de marché s'établit selon une vision économique à 6,7% (dont 1,7% couvertes) au 31 décembre 2015 contre 7,5% (dont 2,2% couvertes) au 31 décembre 2014. Cette diminution s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des risques d'actifs menée par le groupe.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres combinés de Groupama s'élèvent à 8,2 milliards d'euros contre 8,1 milliards au 31 décembre 2014.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Capitaux Propres à l'ouverture 2015	8 062
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	-585
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	466
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	-18
Remboursement partiel TSS	-13
Certificats mutualistes	3
Ecart de conversion	-19
Autres	-45
Résultat	368
Capitaux propres au 31 décembre 2015	8 219
dont TSS	415
dont TSDI	1100

L'année 2015 est marquée par le lancement des émissions de certificats mutualistes qui contribuent à hauteur de 3 millions d'euros aux fonds propres en 2015. Le déploiement sur l'ensemble des caisses régionales se poursuivra en 2016.

Passifs subordonnés, dettes de financement et autres dettes

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes s'élève à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2015, stable par rapport à la période précédente.

Au 31 décembre 2015, les dettes subordonnées s'établissent à 750 millions d'euros contre 791 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette diminution provient essentiellement du rachat du solde de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel (TSDI) de 2005 pour un montant de 41 millions d'euros.

L'endettement externe du groupe (hors dettes subordonnées) s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 49 millions d'euros à fin 2014, sous l'effet du remboursement d'une dette de crédit-bail à hauteur de 30 millions d'euros.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 77,9 milliards d'euros contre 77,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 642 millions d'euros en 2015 contre 631 millions d'euros en 2014 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

4. SOLVABILITÉ / ENDETTEMENT

La solvabilité ajustée du groupe Groupama se traduit par un taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité au 31 décembre 2015 de 255% à comparer à 253% au 31 décembre 2014.

Le taux d'endettement rapporté aux fonds propres comptables hors réserves de réévaluation (y compris les passifs subordonnés et les intérêts minoritaires) de Groupama s'élève à 10,2 % en 2015 contre 11,6 % en 2014.

5. CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques est traité dans le cadre du rapport sur le contrôle interne.

6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Risque de taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de hausse des taux.

Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements. Ils ont pour objectif en cas de hausse des taux d'intérêt de permettre des cessions d'actifs en limitant les réalisations de moins-values, soit pour payer des prestations, soit pour investir sur des niveaux de taux plus élevés.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée à compter de 2005. Conformément à la validation des Conseils d'Administration, le programme de swap a été complété en 2012 et étendu partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

Risque de change

La détention en actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont débouclées au fur et à mesure de la cession des sous-jacents ou sont renouvelées pour couvrir les sous-jacents résiduels. La couverture du risque devise sur le forint hongrois a été gérée activement en 2015. Les opportunités pour couvrir ce risque continueront d'être suivies en 2016.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama SA.

Risque actions

Après une importante réduction de la poche actions sur 2012 (2 milliards d'euros d'actions cédés), le risque actions du Groupe a fait l'objet en 2013 et 2014 d'une gestion active au travers principalement de la cession des titres de participations cotés (Eiffage, Société Générale et Compagnie de Saint Gobain), d'une plus grande diversification géographique des principaux OPCVM et de l'optimisation de la poche d'actions protégées représentant un peu moins de 2 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés en OPCVM ou dans des produits structurés actions dans une logique de couverture dont la maturité a été rallongée en 2014.

Le risque actions du Groupe a continué en 2015 de faire l'objet d'une gestion active au travers principalement :

- de la cession des titres de participations cotés Veolia pour 491 millions d'euros et Mediobanca pour 333 millions d'euros,
- la cession opportuniste d'OPCVM actions et actions protégées pour plus de 180 millions d'euros,
- d'une poursuite de politique de couverture sur les fonds actions protégés,

Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés en OPCVM dans une logique de couverture.

Risque de crédit

Dans une stratégie de gestion tactique de la classe d'actifs crédit, la gestion de Groupama AM peut s'exposer ou couvrir le risque de crédit en utilisant des instruments financiers à terme de type Credit Default Swap. Ce type d'opérations concerne uniquement les actifs gérés au travers d'OPCVM.

7. PERSPECTIVES

L'année 2015 a permis de dégager une performance solide qui conforte l'ensemble des actions mises en place autour du développement rentable :

- Un ratio de sinistralité nette en amélioration sur les principaux pays dans lesquels le groupe est présent permettant de dégager un ratio combiné de 99,2%,
- La poursuite du développement de l'activité Epargne vers les contrats en unités de compte dont le chiffre d'affaires dépasse 30% en épargne individuelle et représente 20,7% des encours de Groupama Gan Vie,
- Une structure d'actifs conforme à la cible avec une part de 5% d'actions non couvertes, une poche de trésorerie ramenée à 3,9% et une hausse de la part obligataire et de sa diversification,
- Une maîtrise des frais généraux contenus à un niveau équivalent en valeur absolue à celui de l'année 2014,
- Le lancement de la collecte de certificats mutualistes offrant aux sociétaires l'opportunité de soutenir le développement de leur groupe d'assurances mutuelles.

Cette performance a été atteinte dans un contexte de taux bas qui continue de peser sur les résultats à hauteur de 127 millions d'euros net d'impôt en 2015 après un impact de 158 millions d'euros net d'impôt en 2014.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, le groupe positionne ses clients au centre de son engagement tout en poursuivant le renforcement de sa rentabilité technique et opérationnelle. Cet objectif sera notamment conduit au travers d'une démarche d'innovation en termes d'offre produits, d'outils et de process, favorisée notamment par le déploiement des nouvelles technologies. Celles-ci seront au service d'une organisation « cross-canal » intégrée pour permettre d'être en permanence accessible par le client.

Fort de ses valeurs mutualistes et de l'engagement de ses collaborateurs et élus, Groupama est confiant dans sa capacité à atteindre ses objectifs.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

GROUPAMA
31 DÉCEMBRE 2015
NORMES IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	31
BILAN COMBINÉ.....	32
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ.....	34
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	35
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	36
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	39
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	40
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	42
2.1. NOTE LIMINAIRE.....	42
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES	43
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	44
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	47
3.1. ACTIFS INCORPORELS	47
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	48
3.3. DERIVES.....	53
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	54
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	54
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	54
3.8 TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	55
3.9 CAPITAUX PROPRES.....	55
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	56
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	56
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES.....	57
3.13 IMPOTS.....	61
3.14 INFORMATION SECTORIELLE	62
3.15 FRAIS PAR DESTINATION.....	62

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	63
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE.....	63
NOTE 2 – ECARTS D’ACQUISITION	68
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	71
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC).....	73
NOTE 5 – IMMOBILIER D’EXPLOITATION.....	77
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	81
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	101
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES	102
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	103
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	104
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D’ASSURANCE ET FINANCIERS.....	106
NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	107
NOTE 13 – FRAIS D’ACQUISITION REPORTES.....	109
NOTE 14 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	110
NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES.....	111
NOTE 16 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS D’ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	113
NOTE 17 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE	114
NOTE 18 – CREANCES D’IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D’IMPOT	115
NOTE 19 – AUTRES CREANCES.....	116
NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	117
NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	118
NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	120
NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	121
NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT.....	124
NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D’ASSURANCE	126
NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS.....	132
NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATiques DES CONTRATS D’ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL.....	134
NOTE 28 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D’OPCVM CONSOLIDES	134
NOTE 29 – DETTES NEEES DES OPERATIONS D’ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	134
NOTE 30 – DETTES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE.....	135
NOTE 31 – DETTES D’IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D’IMPOT	135
NOTE 32 – AUTRES DETTES	136
NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES	137
NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	139
NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS.....	145
NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	147
NOTE 37 – CHARGES D’EXPLOITATION	149
NOTE 38 – FRAIS D’ACQUISITION DES CONTRATS	151
NOTE 39 – FRAIS D’ADMINISTRATION.....	152
NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS	153
NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	154
NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT.....	155
NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D’IMPOT	156
AUTRES INFORMATIONS	158
NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES.....	158
NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	159
NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE.....	162
NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	186

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2015	31.12.2014
Ecart d'acquisition	Note 2	2 172	2 192
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	314	343
Actifs incorporels		2 487	2 534
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 216	1 307
Immobilier de placement en UC	Note 7	105	106
Immobilier d'exploitation	Note 5	982	1 060
Placements financiers hors UC	Note 6	74 462	74 842
Placements financiers en UC	Note 7	6 972	5 983
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	140	122
Placements des activités d'assurance		83 876	83 421
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	4 262	3 639
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 10	994	1 038
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	8 090	8 216
Autres immobilisations corporelles	Note 12	220	231
Frais d'acquisition reportés	Note 13	273	288
Participation aux bénéfices différée active	Note 14		
Impôts différés actifs	Note 15	276	268
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 16	2 427	2 487
Créances nées des opérations de cession en réassurance	Note 17	261	212
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 18	282	265
Autres créances	Note 19	2 397	2 376
Autres actifs		6 136	6 126
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	1 451	1 465
TOTAL		107 295	106 439

Les notes en pages 40 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2015	31.12.2014
Capital		35	32
Réserve de réévaluation		1 493	1 630
Autres réserves		6 748	6 549
Ecart de conversion		(425)	(406)
Résultat combiné		368	257
Capitaux propres (part du groupe)		8 219	8 062
Intérêts ne conférant pas le contrôle		13	17
Capitaux propres totaux	Note 21	8 232	8 079
Provisions pour risques et charges	Note 22	642	631
Dettes de financement	Note 24	767	840
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 25	56 919	55 394
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 26	16 046	17 392
Participation aux bénéfices différée passive	Note 14	4 980	4 892
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 906	3 304
Impôts différés passifs	Note 15	439	456
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	Note 28	184	173
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 20	172	99
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 29	908	850
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 30	7 314	7 386
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 31	199	242
Instruments dérivés passifs	Note 8	799	812
Autres dettes	Note 32	5 791	5 888
Autres passifs		15 805	15 907
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		107 295	106 439

Les notes en pages 40 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2015	31.12.2014
Primes émises	Note 33	13 465	13 356
Variation des primes non acquises		(2)	(41)
Primes acquises		13 463	13 314
Produit net bancaire, net du coût du risque		195	188
Produits des placements		2 500	2 488
Charges des placements		(824)	(714)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		663	613
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		348	148
Variation des dépréciations sur placements		(6)	(12)
Produits des placements nets de charges	Note 34	2 681	2 523
Total des produits des activités ordinaires		16 339	16 025
Charges des prestations des contrats	Note 35	(12 040)	(11 889)
Produits sur cession en réassurance	Note 36	580	536
Charges sur cession en réassurance	Note 36	(906)	(875)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(12 366)	(12 228)
Charges d'exploitation bancaires		(179)	(184)
Frais d'acquisition des contrats	Note 38	(1 826)	(1 791)
Frais d'administration	Note 39	(501)	(485)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 40	(828)	(830)
Total autres produits et charges courants		(15 700)	(15 518)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		639	507
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 41	(88)	(64)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		551	443
Charges de financement	Note 42	(64)	(84)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(42)	(2)
Impôts sur les résultats	Note 43	(77)	(98)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		368	258
Résultat net des activités abandonnées			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		368	258
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle			1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		368	257

Les notes en pages 40 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	368		368	257	1	258
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Eléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	(19)		(19)	7		7
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(585)	(2)	(587)	5 688	16	5 704
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	466	2	468	(4 689)	(13)	(4 702)
Variation des impôts différés	(18)		(18)	(297)	(1)	(298)
Autres variations	10	(1)	9	(8)		(8)
Eléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	20		20	(37)		(37)
Variation des impôts différés	(6)		(6)	13		13
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(132)	(1)	(133)	677	2	679
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	236	(1)	235	934	3	937

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 40 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2013	32	283	999	4 825	928	(413)	6 654	15	6 669
Affectation du résultat 2013		(283)		283					
Dividendes ⁽¹⁾				(55)			(55)	(2)	(57)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								1	1
Autres			529				529		529
Incidence des opérations avec les sociétaires		(283)	529	228			474	(1)	473
Écarts de conversion						7	7		7
Actifs disponibles à la vente					5 688		5 688	16	5 704
Comptabilité reflet					(4 689)		(4 689)	(13)	(4 702)
Impôts différés				13	(297)		(284)	(1)	(285)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(37)			(37)		(37)
Autres				(8)			(8)		(8)
Résultat de l'exercice		257					257	1	258
Total des produits et charges reconnus sur la période		257		(32)	702	7	934	3	937
Total des mouvements sur la période		(26)	529	196	702	7	1 408	2	1 410
Capitaux propres au 31.12.2014	32	257	1 528	5 021	1 630	(406)	8 062	17	8 079
Affectation du résultat 2014		(257)		257					
Dividendes ⁽¹⁾				(63)			(63)	(1)	(64)
Variation de capital	3						3		3
Regroupement d'entreprises				(6)			(6)	(2)	(8)
Autres			(13)				(13)		(13)
Incidence des opérations avec les sociétaires	3	(257)	(13)	188			(79)	(3)	(82)
Écarts de conversion						(19)	(19)		(19)
Actifs disponibles à la vente					(585)		(585)	(2)	(587)
Comptabilité reflet					466		466	2	468
Impôts différés				(6)	(18)		(24)		(24)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				20			20		20
Autres				10			10	(1)	9
Résultat de l'exercice		368					368		368
Total des produits et charges reconnus sur la période		368		24	(137)	(19)	236	(1)	235
Total des mouvements sur la période	3	111	(13)	212	(137)	(19)	157	(4)	153
Capitaux propres au 31.12.2015	35	368	1 515	5 233	1 493	(425)	8 219	13	8 232

(1). S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 40 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2015	31.12.2014
Résultat opérationnel avant impôt	551	443
Plus ou moins-values de cession des placements	114	(545)
Dotations nettes aux amortissements	221	250
Variation des frais d'acquisition reportés	11	7
Variation des dépréciations	(753)	(77)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	910	659
Dotations nettes aux autres provisions	24	(2)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(348)	(148)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	65	27
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	244	171
Variation des créances et dettes d'exploitation	(108)	108
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(66)	(88)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	4	2 335
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(16)	(142)
Impôts nets décaissés	(164)	(145)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	445	2 682
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		(1)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	16	18
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	16	17
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(303)	(1 521)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	113	1
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	(6)	1
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(196)	(1 519)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(165)	(150)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(165)	(150)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(345)	(1 652)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	3	1 100
Remboursement d'instruments de capital	(13)	(571)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés ⁽¹⁾	(64)	(57)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(74)	472
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(73)	(1 101)
Intérêts payés sur dettes de financement	(64)	(84)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(137)	(1 185)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(211)	(713)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 567	1 239
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	445	2 682
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(345)	(1 652)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(211)	(713)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		
Effet des variations de change sur la trésorerie	(17)	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 439	1 567

¹⁾ Ils correspondent à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Il convient de souligner que la diminution du poste « variation des valeurs données ou reçues en pension » trouve sa contrepartie dans le poste « Acquisitions nettes de placements financiers ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 465
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	201
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(99)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 451
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	160
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(172)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 439

Les notes en pages 40 à 189 font partie intégrante des états financiers combinés.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Evolution de la détention de titres stratégiques par Groupama

Groupama a poursuivi le rééquilibrage de son portefeuille d'actifs dans des conditions de prix favorables.

Le 12 février 2015, Groupama a ainsi cédé auprès d'investisseurs institutionnels la totalité de sa participation dans le capital de Mediobanca, représentant environ 4,9% du capital de la société, pour un prix de vente de 333 millions d'euros.

Le 3 mars 2015, le groupe a également cédé la totalité de sa participation dans le capital de Veolia Environnement, représentant environ 5,05% du capital de la société, pour un prix de vente de 491 millions d'euros.

Notation financière

Le 29 mai 2015, l'agence de notation Fitch a relevé la note de Groupama SA et de ses filiales, de « BBB » à « BBB + », associée d'une perspective « stable ». L'agence estime, notamment en vertu de la présence d'un réseau structuré en France et de risques diversifiés, que les conditions d'une rentabilité durable sont réunies et renforcent la solvabilité du groupe.

Gouvernance

Le 18 juin 2015, Le Conseil d'administration de Groupama SA a renouvelé les mandats de Jean-Yves Dagès en tant que Président de Groupama SA et de Thierry Martel en tant que Directeur général de Groupama SA.

A l'occasion du renouvellement de son mandat, Thierry Martel a annoncé la nomination de deux directeurs généraux adjoints : Christian Cochenec, en charge des activités dommages France et informatique et Fabrice Heyriès, en charge des activités ressources humaines, finances, juridique, audit et risques.

Remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005

Le 3 juin 2015, Groupama a annoncé le remboursement par anticipation de ses Titres Subordonnés à Durée Indéterminée émis en 2005 à la première date de remboursement, soit le 6 juillet 2015, conformément à l'article 5 des Termes et Conditions des titres.

Le 6 juillet 2015, le remboursement a été effectué pour un montant de 43 millions d'euros, correspondant au nominal, augmenté des coupons courus.

Emission de certificats mutualistes

Groupama est le premier assureur mutualiste à lancer les certificats mutualistes autorisés par la loi de l'Economie Sociale et Solidaire de juillet 2014. Les caisses régionales se dotent de moyens financiers nécessaires pour investir dans les territoires et pour développer avec leurs sociétaires une relation de qualité sur le long terme et fondée sur la confiance. En décembre 2015, Groupama Rhône-Alpes Auvergne a émis les premiers certificats mutualistes auprès de ses sociétaires et clients à hauteur de 3 millions d'euros (collecte à fin décembre 2015, la campagne se poursuivant sur 2016).

Projet de simplification de la structure de détention par la Caisse des Dépôts et Groupama de leur participation dans Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager, dans la continuité de leur partenariat, une simplification de la structure de détention de leur participation dans Icade en tant qu'actionnaires de référence de cette société. Cette simplification prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. A l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts et Groupama deviendraient des actionnaires directs d'Icade, la Caisse des Dépôts détenant environ 39% du capital d'Icade et Groupama en détenant environ 13 %. Cette opération, soumise à certaines conditions suspensives, sera proposée au conseil d'administration d'Icade et au vote des actionnaires d'Icade devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Economie collaborative et innovation

Le 21 janvier 2015, Groupama Banque a mis en place un partenariat avec la plateforme de crowdfunding Unilend pour financer les TPE et PME françaises. Groupama Banque va contribuer au financement des projets d'entreprises par l'intermédiaire d'Unilend à hauteur de 100 millions d'euros, sur les 4 prochaines années.

Le 29 janvier 2015, Amaguiz et Coyote ont signé un partenariat permettant aux assurés Amaguiz, équipés d'un Coyote S, d'exploiter la vidéo en cas d'accident auto.

Gan Assurances a signé en février 2015 un partenariat exclusif avec Lendopolis, la plateforme de financement participatif dédiée aux entreprises TPE et PME. Gan Assurances, aux côtés de Lendopolis, soutiendra des projets de développement d'entreprise de son choix et proposera un diagnostic « assurance » prenant en compte un certain nombre d'indicateurs (souscription ou non d'une responsabilité civile, etc...) et permettra ainsi aux investisseurs de faire un choix plus éclairé sur le niveau de risque de leur investissement.

Le 24 février 2015, Groupama s'est associé à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Groupama propose désormais à tous les exploitants agricoles d'assurer leurs drones aériens en couvrant tous les dommages qu'ils pourraient causer ou subir. Au-delà d'assurer les drones aériens à usages agricoles, Groupama sera lui-même utilisateur d'informations fournies par des drones dans l'exercice de son métier d'assureur auprès des agriculteurs. L'expertise sera ainsi fiabilisée au profit de la satisfaction des exploitants agricoles assurés chez Groupama.

Le 5 octobre, DIAC, filiale de financements et services du Groupe Renault, et Amaguiz se sont associés pour commercialiser une offre d'assurance automobile pour les acquéreurs d'une voiture neuve ou d'occasion achetée dans les réseaux Renault et Dacia. DIAC et Amaguiz ont construit une offre spécifique pour les clients des marques Renault et Dacia : une offre simple, complète et compétitive. Depuis le 8 octobre 2015, les marques Renault et Dacia, proposent par l'intermédiaire de DIAC, cette nouvelle offre d'assurance automobile.

Le 6 octobre 2015, Groupama s'est associé à WeFarmUp.com, première plateforme au monde de partage de matériels agricoles. Avec ce partenariat, Groupama souhaite apporter son expertise d'assureur aux propriétaires comme aux locataires pour louer leur matériel en toute confiance.

Le 20 octobre 2015, Groupama et Facebook France se sont associés pour promouvoir le défi tricolore Groupama Team France, emmené par Franck Cammas, Michel Desjoyeaux et Olivier de Kersauson, pour la prochaine Coupe de l'America en 2017. Ce partenariat permettra de suivre de manière innovante l'équipe française dans son projet sportif mais aussi collectif, technologique et économique d'ici à 2017 et contribuera à créer une forte mobilisation nationale autour de cet événement.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Partenariats

Le 4 janvier 2016, Groupama et Orange ont annoncé leur entrée en négociations exclusives en vue de conclure un partenariat pour développer un modèle bancaire nouveau qui permettra à Groupama de renforcer son activité de banque en ligne, et à Orange de mener à bien sa diversification dans les services bancaires. Ces négociations pourront aboutir à la détention par Orange de 65% de Groupama Banque.

Augmentation de capital de Groupama SA

Fin février 2016, l'ensemble des Caisses Régionales a participé concomitamment à une augmentation de capital de Groupama Holding pour un montant de 674,45 millions d'euros et de Groupama Holding 2 pour un montant de 25,40 millions d'euros.

Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont souscrit intégralement à l'augmentation de capital de Groupama SA pour un montant de 700 millions d'euros.

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2015 est la suivante :

- 90,96% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,05% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA »).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 16 mars 2016.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2015 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 31 décembre 2015, notamment l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » concernant la date à retenir pour la comptabilisation du passif lié au paiement des taxes. L'application de cette interprétation au 1er janvier 2015 a un impact net d'impôt sur le bilan d'ouverture des comptes combinés de 14 millions d'euros et n'a pas d'impact significatif sur la présentation du compte de résultat.

Les amendements adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation sont jugés sans impact significatif sur les comptes combinés du Groupe. Ils sont repris ci-dessous :

- amendement à IAS 19 intitulé : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables ;
- amendements à IFRS 11 : Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe ;
- amendements à IAS 16 et IAS 41 : Plantes productrices.

Le groupe n'envisage pas d'appliquer par anticipation la norme IFRS 9 sur les instruments financiers publiée en juillet 2014 par l'IASB avec une date d'application au 1er janvier 2018, mais non encore adoptée par l'Union européenne. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme sont en cours.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 47 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au-delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (*earn-out*, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2015, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ **Provisions pour dépréciation**

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ Ecart de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ Avantages du personnel

• Engagements de retraite

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 33.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	875	1 612	2 487	888	1 647	2 535
Placements des activités d'assurance	76 738	7 138	83 876	76 694	6 727	83 421
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	4 262		4 262	3 639		3 639
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	805	189	994	860	178	1 038
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	7 917	173	8 090	8 007	209	8 216
Autres actifs	5 294	842	6 136	5 201	925	6 126
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 274	176	1 451	1 004	461	1 465
Actif total consolidé	97 165	10 130	107 295	96 292	10 147	106 439
Provisions pour risques et charges	558	84	642	541	91	631
Dettes de financement	767		767	840		840
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	51 773	5 146	56 919	50 255	5 140	55 394
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	14 312	1 734	16 046	15 822	1 570	17 392
Participation aux bénéfices différée passive	4 806	175	4 980	4 722	170	4 892
Ressources des activités du secteur bancaire	3 906		3 906	3 304		3 304
Autres passifs	15 487	317	15 805	15 527	380	15 907
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	91 608	7 456	99 064	91 010	7 350	98 361

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	10 786	2 677	13 463	10 686	2 628	13 314
Produit net bancaire, net du coût du risque	195		195	188		188
Produits des placements	2 240	261	2 500	2 230	258	2 488
Charges des placements	(772)	(53)	(824)	(673)	(41)	(714)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	621	42	663	549	64	613
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	339	9	348	109	40	148
Variation des dépréciations sur placements	(6)		(6)	(6)	(7)	(12)
Total des produits des activités ordinaires	13 404	2 936	16 339	13 084	2 941	16 025
Charges des prestations des contrats	(9 894)	(2 146)	(12 040)	(9 763)	(2 125)	(11 889)
Produits sur cession en réassurance	528	52	580	486	49	536
Charges sur cession en réassurance	(743)	(163)	(906)	(751)	(124)	(875)
Charges d'exploitation bancaire	(179)		(179)	(184)		(184)
Frais d'acquisition des contrats	(1 405)	(421)	(1 826)	(1 380)	(411)	(1 791)
Frais d'administration	(337)	(164)	(501)	(324)	(161)	(485)
Autres produits et charges opérationnels courants	(775)	(53)	(828)	(777)	(53)	(830)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	597	41	639	390	117	507
Autres produits et charges opérationnels	(64)	(24)	(88)	(41)	(23)	(64)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	533	18	551	350	93	443
Charges de financement	(64)		(64)	(84)		(84)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(41)	(1)	(42)	3	(6)	(2)
Impôts sur les résultats	(37)	(40)	(77)	(75)	(23)	(98)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	391	(23)	368	194	65	258
Résultat net des activités abandonnées						
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	391	(23)	368	194	65	258
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle	1	(1)		1		1
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	390	(22)	368	193	64	257

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE
NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – BILAN

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total	Assurance	Banque	Eliminations Inter segment	Total
Ecarts d'acquisition	2 152	20		2 172	2 171	20		2 191
Autres immobilisations incorporelles	309	5		314	337	6		343
Placements des activités d'assurance	86 516	6	(2 646)	83 876	86 052	9	(2 640)	83 421
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités		4 303	(40)	4 262		3 676	(37)	3 639
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	994			994	1 038			1 038
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	12 054		(3 965)	8 090	12 146		(3 930)	8 216
Autres actifs	6 796	211	(871)	6 136	6 654	217	(745)	6 126
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 451	5	(5)	1 451	1 465	4	(4)	1 465
Actif total consolidé	110 272	4 550	(7 527)	107 295	109 862	3 932	(7 355)	106 439
Provisions pour risques et charges	621	21		642	611	20		631
Dettes de financement	2 652	27	(1 912)	767	2 723	27	(1 910)	840
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	60 893		(3 974)	56 919	59 327		(3 933)	55 394
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	16 046			16 046	17 392			17 392
Participation aux bénéfices différée passive	4 980			4 980	4 892			4 892
Ressources des activités du secteur bancaire		3 939	(34)	3 906		3 330	(26)	3 304
Autres passifs	17 230	182	(1 607)	15 805	17 208	185	(1 486)	15 907
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées								
Passif total consolidé hors capitaux propres	102 422	4 169	(7 527)	99 064	102 153	3 562	(7 355)	98 360

NOTE 1.2.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2015										
	France					International					Total
	ABR	AP	Banque	Holding	Total	ABR	AP	Holding	Total		
Primes acquises	5 429	5 358			10 786	1 703	973		2 677	13 463	
Produit net bancaire, net du coût du risque			195		195					195	
Produits des placements	255	1 994		(9)	2 240	120	138	3	261	2 500	
Charges des placements	(83)	(679)		(11)	(772)	(36)	(15)	(2)	(53)	(824)	
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	96	447		77	621	31	11		42	663	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	12	298		29	339	(2)	11		9	348	
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(2)			(6)					(6)	
Total des produits des activités ordinaires	5 706	7 417	195	86	13 404	1 815	1 119	1	2 936	16 339	
Charges des prestations des contrats	(3 698)	(6 196)			(9 894)	(1 242)	(903)		(2 146)	(12 040)	
Produits sur cession en réassurance	145	383			528	47	5		52	580	
Charges sur cession en réassurance	(336)	(407)			(743)	(156)	(7)		(163)	(906)	
Charges d'exploitation bancaire			(179)		(179)					(179)	
Frais d'acquisition des contrats	(880)	(525)			(1 405)	(319)	(102)		(421)	(1 826)	
Frais d'administration	(229)	(108)			(337)	(108)	(56)		(164)	(501)	
Autres produits et charges opérationnels courants	(309)	(362)	2	(106)	(775)	(43)	(7)	(3)	(53)	(828)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	398	201	18	(20)	597	(6)	49	(1)	41	639	
Autres produits et charges opérationnels	(35)	(7)		(22)	(64)	(18)	(4)	(2)	(24)	(88)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	363	194	18	(42)	533	(25)	46	(3)	18	551	
Charges de financement	(1)	(1)		(61)	(64)					(64)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(4)	(37)			(41)	(2)			(1)	(42)	
Impôts sur les résultats	(140)	54	(7)	55	(37)	(28)	(11)	(1)	(40)	(77)	
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	218	210	11	(48)	391	(55)	35	(4)	(23)	368	
Résultat net des activités abandonnées											
TOTAL RÉSULTAT NET	218	210	11	(48)	391	(55)	35	(4)	(23)	368	
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1	(1)			(1)		
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	218	209	11	(48)	390	(54)	35	(4)	(22)	368	

En millions d'euros	31.12.2014										
	France					International					Total
	ABR	AP	Banque	Holding	Total	ABR	AP	Holding	Total		
Primes acquises	5 378	5 307			10 686	1 693	936		2 628	13 314	
Produit net bancaire, net du coût du risque			188		188					188	
Produits des placements	239	1 989		2	2 230	113	142	3	258	2 488	
Charges des placements	(114)	(590)		31	(673)	(27)	(12)	(1)	(41)	(714)	
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	103	446			549	50	14		64	613	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	18	172		(81)	109	7	32		40	148	
Variation des dépréciations sur placements		(5)		(1)	(6)	(4)	(3)		(7)	(12)	
Total des produits des activités ordinaires	5 624	7 319	188	(48)	13 084	1 831	1 109	1	2 941	16 025	
Charges des prestations des contrats	(3 720)	(6 043)			(9 763)	(1 197)	(928)		(2 125)	(11 889)	
Produits sur cession en réassurance	100	386			486	44	5		49	536	
Charges sur cession en réassurance	(349)	(402)			(751)	(117)	(6)		(124)	(875)	
Charges d'exploitation bancaire			(184)		(184)					(184)	
Frais d'acquisition des contrats	(856)	(525)			(1 380)	(318)	(93)		(411)	(1 791)	
Frais d'administration	(221)	(104)			(324)	(106)	(55)		(161)	(485)	
Autres produits et charges opérationnels courants	(298)	(381)	2	(99)	(777)	(43)	(7)	(3)	(53)	(830)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	280	251	7	(147)	390	94	24	(1)	117	507	
Autres produits et charges opérationnels	(19)	(17)		(5)	(41)	(20)	(4)		(23)	(64)	
RÉSULTAT OPERATIONNEL	260	234	7	(152)	350	74	20	(1)	93	443	
Charges de financement	(1)	(1)		(82)	(84)					(84)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(5)	8			3	(6)			(6)	(2)	
Impôts sur les résultats	(96)	(78)	(3)	102	(75)	(15)	(8)		(23)	(98)	
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	158	164	4	(132)	194	53	12	(1)	64	258	
Résultat net des activités abandonnées											
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	158	164	4	(132)	194	53	12	(1)	64	258	
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1	
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	158	163	4	(132)	193	53	12	(1)	64	257	

NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 049	(581)	(276)	2 192	2 188
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France	(2)			(2)	2
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(5)	(5)	(12)
Turquie			(21)	(21)	8
Royaume-Uni			7	7	6
Autres mouvements de l'exercice	(2)		(19)	(22)	4
Valeur à la clôture	3 047	(580)	(295)	2 172	2 192

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Mouvements de l'exercice :

Les mouvements ayant affecté les écarts d'acquisition au bilan correspondent à des différences liées aux cours de conversion et à une variation négative provenant de la revalorisation du prix d'achat des titres de Groupama SA dans le cadre de l'engagement de liquidité souscrit par Groupama Holding résultant de la privatisation de GAN SA.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

Chaque unité génératrice de trésorerie fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'un objectif de ratio combiné cible à l'horizon du plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les hypothèses financières (taux d'actualisation et de rendement) sont fixées par le groupe et permettent de déterminer les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie actualisés.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (10 ans) pour des pays émergents. Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance.

Le taux ainsi retenu dans les principaux pays d'Europe occidentale et du sud, hors Grèce, se situe à 8%. Malgré la baisse des taux à long terme, le groupe a conservé une approche prudente en maintenant le même taux d'actualisation qu'en 2014 dans cette zone.

S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des « nouveaux pays » de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

S'agissant de la Hongrie, la courbe de taux utilisée correspond à un taux moyen de 13,4% de 2015 à 2017 pour ensuite converger à moyen terme vers 9%.

S'agissant de la Roumanie, la courbe de taux utilisée est dégressive, avec un taux moyen de 15 % les trois premières années pour ensuite converger à moyen terme vers 9%. L'application d'une prime de risque supplémentaire par rapport aux autres pays de la zone des pays de l'Europe centrale et orientale a été abandonnée en raison de l'amélioration du contexte macroéconomique de la Roumanie et de la situation financière de la filiale.

Sur la Turquie, la courbe des taux se situe sur une moyenne de 15,5% sur les quatre premières années pour converger à moyen terme vers 12%. Depuis quelques années, le contexte juridico-réglementaire qui encadre la branche responsabilité civile automobile en Turquie s'avère très pénalisant pour les compagnies d'assurance. Ces dernières ont dû ajuster significativement leurs provisions techniques entraînant de lourdes pertes dans la profession. Ainsi, cette situation a pesé très défavorablement sur les comptes combinés au 31 décembre 2015 de la filiale turque, qui s'est engagée parallèlement dans une stratégie de réduction progressive de son exposition par des hausses tarifaires. Le plan d'affaires de la filiale intègre donc un retour à une situation assainie à l'horizon 2019.

S'agissant de la Grèce, l'utilisation d'un taux d'escompte de 14% a été abandonnée au profit d'une chronique de taux convergeant vers le taux de la zone euro (8%). Le taux moyen retenu sur les trois premières années reste conservateur, à 16%. Le plan d'affaires a été rallongé de 6 à 10 ans pour tenir compte du contexte macroéconomique qui offre peu de visibilité à court terme mais qui devrait cependant se normaliser sur le moyen terme dans une perspective de maintien dans la zone euro.

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe occidentale et du sud sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

L'application de ces tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciations complémentaires des écarts d'acquisition au 31 décembre 2015.

Des analyses comparatives a posteriori entre les données des business plans et les données réelles sur les principaux agrégats du compte de résultat (ratio combiné, résultat technique, ...) ont été réalisées et n'ont pas remis en cause les tests de dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec les hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et,
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse conjointe de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à une baisse de l'excédent de couverture de 49 millions d'euros (alors qu'une baisse de 100 points de base se traduirait par un excédent supplémentaire de couverture de 100 millions d'euros).

Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur le taux de croissance à long terme conduirait à une baisse de l'excédent de couverture de 28 millions d'euros si celui-ci baissait de 50 points de base (l'excédent serait en hausse de 34 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie de la filiale grecque, Groupama Phoenix, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à un impairment de - 16 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 30 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à une insuffisance de couverture de - 3 millions d'euros (l'excédent serait de 9 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

Concernant l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des filiales turques, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à un excédent de 32 millions d'euros (et une baisse de 100 points de base du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 49 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de couverture de 30 millions d'euros (l'excédent serait de 49 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie courtage au Royaume-Uni, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à un excédent de 10 millions d'euros (et une baisse de 100 points de base du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 44 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de couverture de 19 millions d'euros (l'excédent serait de 30 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

La réalisation simultanée de tous les scénarii adverses ou favorables aurait un impact quasi-identique au cumul des impacts pris isolément.

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	31.12.2015			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(182)	346
Italie	781			781
Turquie	262		(94)	169
Royaume-Uni	138	(30)	(19)	89
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 343	(580)	(295)	1 468
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	39			39
Total France et Outre-mer	704			704
Valeur à la clôture	3 047	(580)	(295)	2 172

En millions d'euros	31.12.2014			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(177)	347
Italie	781			781
Turquie	262		(73)	189
Royaume-Uni	142	(31)	(27)	84
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 342	(581)	(277)	1 484
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	41			41
Total France et Outre-mer	707			707
Valeur à la clôture	3 049	(581)	(277)	2 192

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2012, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 580 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012.
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012.
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012.

NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	533	1 671	2 203	532	1 602	2 133
Augmentation		128	128		82	82
Diminution		(87)	(87)	(1)	(11)	(12)
Ecart de conversion	(9)	(1)	(10)	2	(3)	(1)
Variation de périmètre						
Valeur brute à la clôture	524	1 710	2 235	533	1 671	2 203
Amortissements cumulés à l'ouverture	(251)	(1 466)	(1 717)	(233)	(1 356)	(1 589)
Augmentation	(16)	(93)	(109)	(17)	(113)	(130)
Diminution		40	40		2	2
Ecart de conversion	7	1	8	(1)	1	0
Variation de périmètre						
Reclassements		(4)	(4)			
Amortissements cumulés à la clôture	(261)	(1 522)	(1 783)	(251)	(1 466)	(1 717)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(138)	(4)	(142)	(136)	(3)	(139)
Dépréciation durable comptabilisée	(1)		(1)	(1)	(1)	(2)
Dépréciation durable reprise	1		1			
Ecart de conversion	2		2	(1)		(1)
Variation de périmètre						
Reclassements		4	4			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(136)	(1)	(137)	(138)	(4)	(142)
Valeur nette à l'ouverture	144	201	344	163	242	404
Valeur nette à la clôture	127	188	314	144	201	344

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne. En 2015, il convient de noter l'abandon des applicatifs CIBAMA par Groupama Loire Bretagne, suite à la migration vers SIGMA pour 38 millions d'euros.

NOTE 3.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015						31.12.2014	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national
Valeur brute à la clôture	26	498	1 530	180	1 556	678	1 531	673
Amortissements cumulés à la clôture		(261)	(1 376)	(146)	(1 377)	(407)	(1 336)	(382)
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(127)		(1)	(9)	(128)	(14)	(129)
Amortissements et provisions	(9)	(388)	(1 376)	(147)	(1 386)	(535)	(1 350)	(511)
Valeur nette comptable	17	110	154	33	170	144	181	162

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 422	245	1 667	1 430	232	1 662
Acquisitions	42	5	48	4	19	23
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	65		65	39		39
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	7		7	(2)		(2)
Ecart de conversion						
Cessions	(244)	(43)	(287)	(49)	(6)	(55)
Autres		(3)	(3)			
Valeur brute à la clôture	1 292	205	1 497	1 422	245	1 667
Amortissements cumulés à l'ouverture	(343)		(343)	(335)		(335)
Augmentation	(23)		(23)	(26)		(26)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(1)		(1)			
Diminution	102		102	18		18
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(265)		(265)	(343)		(343)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(12)	(5)	(18)	(12)	(5)	(18)
Dépréciation durable comptabilisée		(2)	(2)			
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Dépréciation durable reprise	2		2			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(10)	(7)	(18)	(12)	(5)	(18)
Valeur nette à l'ouverture	1 067	240	1 307	1 083	227	1 310
Valeur nette à la clôture	1 017	198	1 216	1 067	240	1 307
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 655	355	3 010	2 586	405	2 991
Plus-values latentes	1 638	157	1 795	1 519	165	1 684

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 675 millions d'euros au 31 décembre 2015 (nettes de participation aux bénéficiaires et d'impôts) contre 645 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice, des entités ont procédé à la levée anticipée d'options d'achat sur immeubles en crédit-bail. Au 31 décembre 2015, le tableau n'intègre plus d'immeubles sous contrat de crédit-bail (contre une valeur nette comptable de 36 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent notamment les mises au rebut constatées dans le cadre de la restructuration de l'immeuble Ellysées La Défense ainsi que les cessions de lots vacants du patrimoine résidentiel du groupe.

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 510 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 500 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015						31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 257	36	1 292	205		205	1 371	51	1 422	246		246
Amortissements cumulés	(256)	(9)	(265)				(326)	(16)	(343)			
Dépréciation durable	(2)	(8)	(10)	(7)		(7)	(4)	(8)	(12)	(6)		(6)
Valeur nette à la clôture	999	18	1 017	199		199	1 040	27	1 067	240		240
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 618	37	2 655	355		355	2 536	50	2 586	405		405
Plus-values latentes	1 620	18	1 638	157		157	1 496	24	1 519	165		165

NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE

NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	894	363	1 257	78	127	205
Amortissements cumulés	(168)	(88)	(256)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(2)	(5)	(7)
Valeur nette à la clôture	725	274	999	76	123	199
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 971	647	2 618	139	216	355
Plus-values latentes	1 246	374	1 620	64	93	157

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	963	408	1 371	108	137	246
Amortissements cumulés	(208)	(118)	(326)			
Dépréciation durable	(2)	(2)	(4)	(1)	(4)	(6)
Valeur nette à la clôture	753	288	1 040	107	133	240
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 895	641	2 536	173	232	405
Plus-values latentes	1 143	353	1 496	66	99	165

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Valeur brute	22	13	36			
Amortissements cumulés	(7)	(2)	(9)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	11	8	18			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	20	17	37			
Plus-values latentes	9	9	18			

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Valeur brute	29	22	51			
Amortissements cumulés	(10)	(6)	(16)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	14	13	27			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	26	24	50			
Plus-values latentes	12	11	24			

NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 357	72	1 429	1 356	79	1 435
Acquisitions	17	1	18	15	2	17
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	9		9	6		6
Transfert de/vers les immeubles de placement	(7)		(7)	2		2
Ecart de conversion	(1)		(1)	(1)		(1)
Cessions	(69)	(3)	(72)	(21)	(9)	(30)
Autres	(3)	3	0			
Valeur brute à la clôture	1 303	73	1 376	1 357	72	1 429
Amortissements cumulés à l'ouverture	(353)		(353)	(329)		(329)
Augmentation	(37)		(37)	(38)		(38)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	1		1			
Diminution	23		23	14		14
Autres	1		1			
Amortissements cumulés à la clôture	(365)		(365)	(353)		(353)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(16)		(16)	(4)	(2)	(6)
Dépréciation durable comptabilisée	(28)		(28)	(14)		(14)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement						
Dépréciation durable reprise	14		14	2	2	4
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(29)		(29)	(16)	0	(16)
Valeur nette à l'ouverture	988	72	1 060	1 023	77	1 100
Valeur nette à la clôture	909	73	982	988	72	1 060
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 224	121	1 345	1 308	118	1 426
Plus-values latentes	315	48	363	320	46	366

Les cessions de l'exercice concernent notamment un ensemble immobilier en banlieue parisienne, d'une valeur nette comptable de 37 millions d'euros, ayant engendré la reprise d'une provision à hauteur de 14 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, trois immeubles d'exploitation ont fait l'objet de dotations aux provisions pour dépréciation pour un montant total de 28 millions d'euros.

NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015						31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 193	110	1 303	73		73	1 238	119	1 357	72		72
Amortissements cumulés	(355)	(10)	(365)				(343)	(10)	(353)			
Dépréciation durable	(29)		(29)				(16)		(16)			
Valeur nette à la clôture	810	99	909	73		73	880	108	988	72		72
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 132	93	1 224	121		121	1 202	106	1 308	118		118
Plus-values latentes	322	(6)	315	48		48	322	(2)	320	46		46

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Valeur brute	656	537	1 193	19	54	73
Amortissements cumulés	(148)	(207)	(355)			
Dépréciation durable	(28)	(1)	(29)			
Valeur nette à la clôture	481	329	810	19	53	73
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	567	564	1 132	34	87	121
Plus-values latentes	87	235	322	15	33	48

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Valeur brute	666	572	1 238	19	53	72
Amortissements cumulés	(137)	(205)	(343)			
Dépréciation durable	(2)	(13)	(16)			
Valeur nette à la clôture	526	355	880	19	53	72
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	632	571	1 202	33	85	118
Plus-values latentes	106	216	322	14	32	46

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015					
	Immeubles			Parts SCI		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Valeur brute	50	60	110			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(10)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	45	54	99			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	44	49	93			
Plus-values latentes	(2)	(5)	(6)			

En millions d'euros	31.12.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Valeur brute	53	66	119			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(10)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	49	60	108			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	48	59	106			
Plus-values latentes	(1)	(1)	(2)			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	72 708	73 336
Actifs évalués au coût amorti	1 754	1 506
Total placements financiers hors UC	74 462	74 842

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 31 décembre 2015 s'élève à 74 462 millions d'euros et présente une diminution de 380 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

L'activité de mises en pension de titres obligataires est de 4 101 millions d'euros contre 4 115 millions d'euros au 31 décembre 2014. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	2 998	266	3 264	3 703	281	3 984	705	15	720
Obligations et autres placements à revenu fixe	46 123	4 634	50 757	52 913	5 122	58 035	6 790	488	7 278
Autres placements	41		41	41		41			
Total actifs disponibles à la vente	49 162	4 900	54 062	56 657	5 403	62 060	7 495	503	7 998
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	25		25	25		25			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	634	194	828	634	194	828			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87		87	87		87			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 483	31	2 514	2 483	31	2 514			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 895	86	4 981	4 895	86	4 981			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 148	65	2 213	2 148	65	2 213			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	10 272	376	10 648	10 272	376	10 648			
Total placements évalués à la juste valeur	59 434	5 276	64 710	66 929	5 779	72 708	7 495	503	7 998

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 31 décembre 2015, les plus-values non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs de transaction s'établissent respectivement à 7 998 millions d'euros et 367 millions d'euros contre 8 586 millions d'euros et 318 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 290	247	3 537	4 096	270	4 366	806	23	829
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 496	4 317	49 813	52 704	4 866	57 570	7 208	549	7 757
Autres placements	44		44	44		44			
Total actifs disponibles à la vente	48 830	4 564	53 394	56 844	5 136	61 980	8 014	572	8 586
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	35		35	35		35			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	586	181	767	586	181	767			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89		89	89		89			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 209	54	2 263	2 209	54	2 263			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 847	201	6 048	5 847	201	6 048			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 085	70	2 155	2 085	70	2 155			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	10 851	506	11 357	10 851	506	11 357			
Total placements évalués à la juste valeur	59 681	5 070	64 751	67 695	5 642	73 336	8 014	572	8 586

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ
NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	AP	ABR	Holding	Total	AP	ABR	Holding	Total	AP	ABR	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	2 306	692		2 998	2 665	1 038		3 703	359	346		705
Obligations et autres placements à revenu fixe	41 063	5 060		46 123	47 388	5 525		52 913	6 325	465		6 790
Autres placements	10	31		41	10	31		41				
Total actifs disponibles à la vente	43 379	5 783		49 162	50 063	6 594		56 657	6 684	811		7 495
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6	19		25	6	19		25				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	476	158		634	476	158		634				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87			87	87			87				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 909	574		2 483	1 909	574		2 483				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	3 900	993	2	4 895	3 900	993	2	4 895				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 055	93		2 148	2 055	93		2 148				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
Total actifs de transaction	8 433	1 837	2	10 272	8 433	1 837	2	10 272				
Total placements évalués à la juste valeur	51 812	7 620	2	59 434	58 496	8 431	2	66 929	6 684	811		7 495

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	AP	ABR	Holding	Total	AP	ABR	Holding	Total	AP	ABR	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	2 517	773		3 290	2 995	1 101		4 096	478	328		806
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 435	5 061		45 496	47 069	5 635		52 704	6 634	574		7 208
Autres placements	10	34		44	10	34		44				
Total actifs disponibles à la vente	42 962	5 868		48 830	50 074	6 770		56 844	7 112	902		8 014
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	6	29		35	6	29		35				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	447	139		586	447	139		586				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89			89	89			89				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 792	417		2 209	1 792	417		2 209				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 128	718	1	5 847	5 128	718	1	5 847				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 084	1		2 085	2 084	1		2 085				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"												
Total actifs de transaction	9 546	1 304	1	10 851	9 546	1 304	1	10 851				
Total placements évalués à la juste valeur	52 508	7 172	1	59 681	59 620	8 074	1	67 695	7 112	902		8 014

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONALE

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	AP	ABR	Total	AP	ABR.	Total	AP	ABR	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	160	106	266	170	111	281	10	5	15
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 613	2 021	4 634	2 910	2 212	5 122	297	191	488
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 773	2 127	4 900	3 080	2 323	5 403	307	196	503
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	106	88	194	106	88	194			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	17	14	31	17	14	31			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	53	33	86	53	33	86			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	36	29	65	36	29	65			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	212	164	376	212	164	376			
Total placements évalués à la juste valeur	2 985	2 291	5 276	3 292	2 487	5 779	307	196	503

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	143	104	247	152	118	270	9	14	23
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 373	1 944	4 317	2 697	2 169	4 866	324	225	549
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 516	2 048	4 564	2 849	2 287	5 136	333	239	572
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	95	86	181	95	86	181			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	31	23	54	31	23	54			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	138	63	201	138	63	201			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	37	33	70	37	33	70			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	301	205	506	301	205	506			
Total placements évalués à la juste valeur	2 817	2 253	5 070	3 150	2 492	5 642	333	239	572

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	31.12.2015								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	2 998	266	3 264	3 703	281	3 984	705	15	720
Actifs classés en "trading"	25		25	25		25			
Actifs classés en "held for trading"	634	194	828	634	194	828			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 657	460	4 117	4 362	475	4 837	705	15	720
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	46 123	4 634	50 757	52 913	5 122	58 035	6 790	488	7 278
Actifs classés en "trading"	87		87	87		87			
Actifs classés en "held for trading"	2 483	31	2 514	2 483	31	2 514			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	48 693	4 665	53 358	55 483	5 153	60 636	6 790	488	7 278
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 895	86	4 981	4 895	86	4 981			
Actifs classés en "held for trading"	2 148	65	2 213	2 148	65	2 213			
Total OPCVM de trésorerie	7 043	151	7 194	7 043	151	7 194			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	41		41	41		41			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	41		41	41		41			
Total placements évalués à la juste valeur	59 434	5 276	64 710	66 929	5 779	72 708	7 495	503	7 998

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	3 290	247	3 537	4 096	270	4 366	806	23	829
Actifs classés en "trading"	35		35	35		35			
Actifs classés en "held for trading"	586	181	767	586	181	767			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 911	428	4 339	4 717	451	5 168	806	23	829
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	45 496	4 317	49 813	52 704	4 866	57 570	7 208	549	7 757
Actifs classés en "trading"	89		89	89		89			
Actifs classés en "held for trading"	2 209	54	2 263	2 209	54	2 263			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	47 794	4 371	52 165	55 002	4 920	59 922	7 208	549	7 757
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 847	201	6 048	5 847	201	6 048			
Actifs classés en "held for trading"	2 085	70	2 155	2 085	70	2 155			
Total OPCVM de trésorerie	7 932	271	8 203	7 932	271	8 203			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	44		44	44		44			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
Total autres placements	44		44	44		44			
Total placements évalués à la juste valeur	59 681	5 070	64 751	67 695	5 642	73 337	8 014	572	8 586

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	112	65	177	141	67	208
Dépôts	1 180	277	1 457	1 154	28	1 182
Autres	120		120	116		116
Total actifs évalués au coût amorti	1 412	342	1 754	1 411	95	1 506

NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	3 716	(452)	3 264	4 744	(1 207)	3 537
Obligations et autres placements à revenu fixe	50 770	(13)	50 757	49 828	(15)	49 813
Autres placements	41		41	44		44
Total actifs disponibles à la vente	54 527	(465)	54 062	54 616	(1 222)	53 394
Placements financiers évalués au coût amorti	1 758	(4)	1 754	1 509	(3)	1 506
Placements financiers évalués au coût amorti	1 758	(4)	1 754	1 509	(3)	1 506

Le stock des provisions pour dépréciation sur les placements évalués à la juste valeur classés en actifs disponibles à la vente s'établit à 465 millions d'euros contre 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2014. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente représentent 0,85 % de leur coût amorti brut.

La variation du stock de provisions est principalement due à une reprise de provisions sur titres cédés pour 759 millions d'euros, dont 720 millions d'euros au titre de cessions de titres stratégiques.

S'agissant des actions, la provision pour dépréciation comprend une dépréciation des titres stratégiques de 264 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements évalués au coût amorti s'élève à 4 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

NOTE 6.6 – PLACEMENTS FINANCIERS – PAR DEVISE

En millions d'euros	31.12.2015					
	Euro	Dollar	Livres	Yens	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	2 908	523	65	1	486	3 984
Obligations et autres placements à revenu fixe	57 218	43	285		488	58 035
Autres placements	41					41
Total actifs disponibles à la vente	60 168	567	350	1	974	62 060
Actifs de transaction						
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	25					25
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	828					828
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	87					87
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 508				6	2 514
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 945	33	3			4 981
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 213					2 213
Autres placements classés en "trading"						
Autres placements classés en "held for trading"						
Total actifs de transaction	10 606	33	3		6	10 648
Prêts et créances						
Prêts	176				1	177
Dépôts	1 194	6			257	1 457
Autres placements	113	6	1			120
Total prêts et créances	1 483	11	1		258	1 754
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	72 257	611	354	1	1 238	74 462

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

En millions d'euros	31.12.2014					
	Euro	Dollar	Livres	Yens	Autres	Total
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	3 527	447	65	1	327	4 366
Obligations et autres placements à revenu fixe	56 745	41	283		501	57 570
Autres placements	44					44
Total actifs disponibles à la vente	60 316	488	347	1	828	61 980
Actifs de transaction						
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	35					35
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	765	1				766
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	89					89
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 232	2			28	2 262
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	6 049					6 049
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 155					2 155
Autres placements classés en "trading"						
Autres placements classés en "held for trading"						
Total actifs de transaction	11 324	3			28	11 356
Prêts et créances						
Prêts	207				1	208
Dépôts	1 155				27	1 182
Autres placements	116					116
Total prêts et créances	1 478				28	1 506
Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)	73 118	491	347	1	884	74 842

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

NOTE 6.7 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Actions	1 899	2 093
Parts d'OPCVM à revenu fixe	4 616	4 308
Parts d'autres OPCVM	2 649	2 783
OPCVM de trésorerie	7 194	8 203
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 847	55 434
Total placements cotés	72 206	72 820

Le tableau ci-dessus répond aux obligations d'informations requises par la norme IFRS 12 sur les OPCVM non consolidés. Le montant de ces actifs en juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à 14 459 millions d'euros contre 15 294 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, le montant des provisions durables constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 378 millions d'euros contre 1 118 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 6.8 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Actions en juste valeur	289	292
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	172	181
Autres placements en juste valeur	41	44
Prêts au coût amorti	177	208
Autres placements au coût amorti	1 577	1 298
Total placements non cotés	2 256	2 022

Au 31 décembre 2015, le montant des provisions durables constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 88 millions d'euros contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 6.9 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Veolia Environnement					5,20%	256	436	180
Sociétés Françaises						256	436	180
Mediobanca					4,91%	147	291	144
OTP Bank	8,17%	257	426	192	8,30%	261	279	42
Sociétés Étrangères		257	426	192		408	570	186
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		257	426	192		664	1 006	366

⁽¹⁾ La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

Mouvements de l'exercice :

Le groupe a poursuivi au cours de l'année 2015 sa politique de derisking actions avec la cession totale de ses titres Mediobanca et la cession partielle des titres Véolia Environnement. Conformément à la norme IAS39, ces cessions ont donné lieu à une reprise de provisions pour un montant de 306 millions d'euros pour Mediobanca et 413 millions d'euros pour Véolia Environnement.

Il convient de noter que compte tenu de leur caractère désormais peu significatif, les titres Véolia Environnement ne sont plus considérés comme des titres stratégiques dans les comptes du 31 décembre 2015. La juste valeur de ces titres s'élève à près de 12 millions d'euros.

NOTE 6.10 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le poids des instruments de taux sur le total des placements financiers hors UC s'élève à 81%, dont 78% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 3% dans la catégorie « actifs de transaction » fin décembre 2015.

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prend pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

NOTE 6.10.1 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le tableau ci-après montre l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice.

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Obligations cotées						
Disponibles à la vente	53 967	1 303	55 270	53 574	1 311	54 885
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	442	135	577	422	127	549
Total obligations cotées	54 410	1 438	55 847	53 996	1 438	55 434
Obligations non cotées						
Disponibles à la vente	106	39	144	112	39	152
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	5	23	28	6	23	29
Total obligations non cotées	111	61	172	119	62	181
Total du portefeuille obligataire	54 521	1 499	56 020	54 115	1 500	55 615

NOTE 6.10.2 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Obligations cotées								
Disponibles à la vente	2 490	12 197	40 583	55 270	2 110	11 288	41 487	54 885
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	31	39	508	577	128	97	324	549
Total obligations cotées	2 521	12 236	41 091	55 847	2 237	11 386	41 811	55 434
Obligations non cotées								
Disponibles à la vente	5	23	117	144	53	2	96	152
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	1	14	13	28	17	1	10	29
Total obligations non cotées	5	37	130	172	70	3	107	180
Total du portefeuille obligataire	2 526	12 273	41 221	56 020	2 308	11 389	41 918	55 615

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiées par le groupe sont principalement des emprunts obligataires à échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.

NOTE 6.10.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées fin 2015 par les trois principales agences (S&P, MOODY'S et FITCH Ratings) concernant les titres obligataires du groupe.

En millions d'euros	31.12.2015						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	2 866	23 960	7 598	18 802	714	1 330	55 270
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	32	20	149	67	15	294	577
Total obligations cotées	2 898	23 980	7 747	18 869	729	1 624	55 847
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente		20	10	112		2	144
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"			17			11	28
Total obligations non cotées		20	27	112		13	172
Total du portefeuille obligataire	2 898	24 000	7 774	18 981	729	1 638	56 020

En millions d'euros	31.12.2014						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Obligations cotées							
Disponibles à la vente	3 371	25 388	6 648	17 477	1 053	949	54 885
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"	33	13	147	90	25	241	549
Total obligations cotées	3 404	25 401	6 795	17 567	1 078	1 190	55 434
Obligations non cotées							
Disponibles à la vente		36	96	5		14	152
Classées en "trading"							
Classées en "held for trading"		6	6	6	6	5	29
Total obligations non cotées		42	102	11	6	19	180
Total du portefeuille obligataire	3 404	25 443	6 897	17 578	1 084	1 209	55 615

NOTE 6.10.4 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR NATURE DES EMETTEURS OBLIGATAIRES

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	34 507	34 973
Obligations émises par des États hors UE	280	267
Obligations des secteurs publics et semi-publics	3 887	3 789
Obligations du secteur privé	17 259	16 514
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	86	73
Total du portefeuille obligataire	56 020	55 615

NOTE 6.11 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO
NOTE 6.11.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	31.12.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 591		2 591	3 255	664	58
Grèce						
Irlande	24		24	28	4	1
Italie	7 597		7 597	9 619	2 022	264
Portugal	258		258	298	40	3
Total	10 470		10 470	13 200	2 730	326

En millions d'euros	31.12.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 588		2 588	3 280	692	58
Grèce						
Irlande	25		25	29	4	1
Italie	7 561		7 561	9 236	1 675	224
Portugal	254		254	287	33	3
Total	10 428		10 428	12 832	2 404	286

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 326 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Il est rappelé que le groupe a cédé l'intégralité de son exposition à la dette souveraine grecque au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 247 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

La maturité des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2015				
	< 3 ans	de 3 ans à 7 ans	de 7 ans à 10 ans	> 10 ans	Total
Espagne	220	29	362	2 644	3 255
Grèce					
Irlande	11	12	3	2	28
Italie	395	1 275	1 640	6 309	9 619
Portugal	4	16	131	147	298
Total	630	1 332	2 136	9 102	13 200

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	31.12.2015					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
Titres de dette souveraine à l'ouverture	3 261		24	8 907	284	12 477
Variation de la plus ou moins value latente	(26)		(1)	354	6	333
Variation de périmètre						
Acquisitions	25			211	10	246
Cessions / Remboursements	(24)			(199)	(2)	(225)
Ecart de conversion						
Titres de dette souveraine à la clôture	3 236		23	9 273	298	12 830

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 370 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont notamment 19 millions d'euros en dette souveraine espagnole et 346 millions d'euros de dette souveraine italienne.

NOTE 6.11.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	31.12.2015					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	620		620	706	86	10
Grèce						
Irlande	21		21	22	1	1
Italie	742		742	799	57	13
Portugal	21		21	22	1	0
Total	1 404		1 404	1 549	145	24

En millions d'euros	31.12.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	644		644	758	114	13
Grèce						
Irlande	27		27	28	1	
Italie	721		721	793	72	21
Portugal	19		19	20	1	
Total	1 411		1 411	1 599	188	34

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 549 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 24 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des seuls OPCVM consolidés.

NOTE 6.12 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	3 533	94	357	3 984	3 977	99	291	4 367
Obligations et autres placements à revenu fixe	56 785	682	568	58 035	56 708	603	259	57 570
Autres placements	40		1	41	42		1	43
Total actifs disponibles à la vente	60 358	776	926	62 060	60 727	702	551	61 980
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	335	12	506	853	312		489	801
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	2 122	103	376	2 601	1 937	66	349	2 352
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	7 170	24		7 194	8 176	26		8 202
Autres placements								
Total actifs de transaction	9 627	139	882	10 648	10 425	92	838	11 355
Sous-total des placements financiers hors UC	69 985	915	1 808	72 708	71 152	794	1 389	73 335
Placements de contrats en UC	4 868	405	1 803	7 076	4 381	112	1 596	6 089
Instruments dérivés actifs et passifs		(659)		(659)		(689)		(689)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	74 853	661	3 611	79 125	75 533	217	2 985	78 735

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 140 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 799 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 65 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	31.12.2015								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	291	259	1	489	349			1 596	
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :									
- résultat				61	(1)			243	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	30	37							
Transfert vers le niveau 3	(1)								
Transfert hors du niveau 3	(1)								
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	110	279		115	100				
Cessions / Remboursements	(70)	(7)		(159)	(72)			(36)	
Ecart de conversion	(2)								
Montant en niveau 3 à la clôture	357	568	1	506	376			1 803	

NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		6	6		4	4
Obligations	2 003	612	2 615	1 478	638	2 116
Parts d'OPCVM d'actions	3 927	84	4 011	3 551	71	3 622
Parts d'OPCVM obligataires et autres	142	124	266	99	74	174
Autres placements		75	75		67	67
Sous-total placements financiers en UC	6 072	900	6 972	5 129	854	5 983
Immobilier de placement en UC	105		105	106		106
Sous-total immobilier de placement en UC	105		105	106		106
Total	6 176	900	7 076	5 235	854	6 089

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES

En millions d'euros	31.12.2015					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	111	(780)			111	(780)
Options	29	(3)			29	(3)
Contrats à terme de devises		(16)				(16)
Autres						
Total	140	(799)			140	(799)

En millions d'euros	31.12.2014					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	51	(798)			51	(798)
Options	69	(7)	2		71	(7)
Contrats à terme de devises		(7)				(7)
Autres						
Total	120	(812)	2		122	(812)

Au 31 décembre 2015, le groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swaps indexés à un taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux ;
- des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros ;
- de couverture du risque devise ;
- d'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles ;
- de couverture du risque actions par des achats d'options sur indices.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS 39. Conformément aux principes énoncés au 3.3, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le groupe.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE
NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP	49		49	18		18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	380		380	134		134
Instruments dérivés de couverture	1		1	11		11
Actifs financiers disponibles à la vente	939		939	651		651
Prêts et créances sur les établissements de crédit	281		281	412		412
Prêts et créances sur la clientèle	2 049	(27)	2 022	1 703	(25)	1 678
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2		2	3		3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	588		588	733		733
Immeubles de placement						
Total	4 289	(27)	4 262	3 664	(25)	3 639

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	20
Instruments dérivés de couverture	7	18
Dettes envers les établissements de crédit	651	266
Dettes envers la clientèle	3 142	2 866
Dettes représentées par des titres	86	134
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	3 906	3 304

La structure des emplois et des ressources des activités bancaires a été notablement modifiée par la conjonction de plusieurs éléments :

- Au cours de l'année 2015, la progression des dépôts de la clientèle s'est poursuivie, ce qui explique la hausse du poste « Dettes envers la clientèle ». Cette augmentation des ressources moins rapide que la progression des « Prêts et créances sur la clientèle » a permis de réduire le déséquilibre entre les ressources et les emplois à la clientèle.
- Parallèlement, le groupe a eu recours aux prêts TLTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations ou Opérations de refinancement ciblées à long terme) de la Banque Centrale Européenne à des taux favorables expliquant la hausse du poste « Dettes envers les établissements de crédit ». Il a par ailleurs investi sa trésorerie dans les actifs financiers disponibles à la vente et à la juste valeur par résultat.

NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington	1		1	
Günes Sigorta	22	(12)	27	2
CEGID	79	7	74	6
La Banque Postale IARD	84	(4)	78	(5)
STAR	94	9	85	3
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	71	2	64	(12)
HOLDCO	643	(44)	708	3
Total	994	(42)	1 038	(2)

NOTE 10.1 – DONNEES SIGNIFICATIVES EN APPLICATION D'IFRS 12

En millions d'euros	2015				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
Bollington (1)	17	1		18	
Günes Sigorta (2)	474	(38)	247	428	101
CEGID (3)	282	22		402	218
La Banque Postale IARD (1)	260	(13)	287	478	46
STAR (2)	143	33	263	446	150
Groupama - AVIC Property Insurance Co. (1)	235	2	85	420	142
HOLDCO (société immobilière) (4)	1 440	(177)		11 014	2 577

(1) Données réelles (2) Données estimées (3) Donnée réelles pour le chiffre d'affaires et estimées pour les autres éléments
(4) Données réelles (au niveau du palier HOLDCO) sauf pour le total d'actif

En millions d'euros	2014				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
Bollington (1)	18	1		36	(1)
Günes Sigorta (3)	417	2	226	440	115
CEGID (3)	267	19		371	201
La Banque Postale IARD (1)	207	(15)	204	347	34
STAR (2)	128	10	239	395	119
Groupama - AVIC Property Insurance Co. (1)	186	(17)	125	316	129
HOLDCO (société immobilière) (4)	1 760	11		11 062	2 841

(1) Données réelles (2) Données estimées (3) Donnée réelles pour le chiffre d'affaires et estimées pour les autres éléments
(4) Données réelles (au niveau du palier HOLDCO) sauf pour le total d'actif

Le groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- Günes Sigorta en Turquie dont l'activité principale est l'assurance non vie,
- La Banque Postale IARD en France sous forme d'un partenariat,
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien.

De plus, Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint-venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

HOLDCO est une holding détenue à 24,93% par Groupama, le reste étant détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle détient principalement des titres de la société d'investissement cotée Icade. Cette dernière est la première foncière de bureaux et de parc d'affaires en Ile de France, la première foncière de santé et un partenaire majeur des grandes métropoles françaises en matière de promotion immobilière.

Le groupe détient par ailleurs une participation dans le capital de CEGID, premier éditeur français de solutions de gestion.

Les principales données clés de ces différentes sociétés sont reprises dans le tableau ci-dessus.

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	11	24	34	11	31	42
Provisions pour sinistres à payer	574	141	716	634	171	806
Autres provisions techniques	329	2	331	288		288
Total	914	167	1 081	933	203	1 136
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	6 849	2	6 851	6 924	2	6 926
Provisions pour sinistres à payer	137	4	141	131	4	135
Provisions participations aux bénéficies	17		17	19		19
Autres provisions techniques						
Total	7 003	6	7 008	7 074	6	7 080
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	7 917	173	8 090	8 007	209	8 216

NOTE 11.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture	634	171	806	865	224	1 089
Transfert de portefeuille et variation de périmètre						
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	113	41	155	34	57	91
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(174)	(68)	(242)	(265)	(111)	(375)
Variation de change		(3)	(3)	1	1	2
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture	574	141	716	634	171	806

NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE 12.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total
Valeur brute à l'ouverture	746	53	799	743	55	798
Acquisitions	38	1	39	37	1	38
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	3		3	4		4
Ecart de conversion						
Cessions	(67)	(1)	(68)	(39)	(3)	(42)
Valeur brute à la clôture	720	53	773	746	53	799
Amortissements cumulés à l'ouverture	(563)		(563)	(539)		(539)
Augmentation	(48)		(48)	(58)		(58)
Variation de périmètre				(1)		(1)
Ecart de conversion						
Diminution	61		61	34		34
Amortissements cumulés à la clôture	(550)		(550)	(563)		(563)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(6)	(1)	(6)	(7)	(1)	(7)
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Ecart de conversion						
Dépréciation durable reprise	3		3	1		1
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(3)	0	(3)	(6)	(1)	(6)
Valeur nette à l'ouverture	178	52	230	197	54	251
Valeur nette à la clôture	167	53	220	178	52	230
Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture	167	116	283	177	101	278
Plus-values latentes	0	63	63	(1)	49	48

Les plus-values latentes constatées sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.

NOTE 12.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015						31.12.2014					
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	607	112	719	53		53	637	109	746	53		53
Amortissements cumulés	(458)	(91)	(549)				(474)	(89)	(563)			
Dépréciation durable	(3)		(3)				(6)		(6)	(1)		(1)
Valeur nette à la clôture	147	20	167	53		53	158	20	178	53		53
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	147	20	167	116		116	156	21	177	101		101
Plus-values latentes	0	0	0	63		63	(2)	1	(1)	49		49

NOTE 13 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	153		153	149		149
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	40	(2)	39	54	(1)	53
France	193	(2)	192	203	(1)	202
Contrats d'assurance non vie	57		57	62		62
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	27	(2)	24	26	(3)	24
International	84	(2)	81	88	(3)	85
Total frais d'acquisition reportés	277	(4)	273	291	(4)	288

NOTE 14 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE

NOTE 14.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	4 806	36	4 842	4 722	15	4 737
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		139	139		155	155
Total	4 806	175	4 980	4 722	170	4 892

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Les taux utilisés en France au 31 décembre 2015 sont compris dans une fourchette entre 76,62 % et 89,23 % dont 89,23 % pour Groupama Gan Vie.

NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES

NOTE 15.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	262	14	276	268
Total	262	14	276	268

NOTE 15.2 – IMPOTS DIFFERES PASSIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	409	30	439	456
Total	409	30	439	456

NOTE 15.3 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(614)	(650)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(48)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(207)	(194)
Autres différences sur retraitements de consolidation	147	131
Frais d'acquisition non vie reportés	(52)	(51)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	484	486
Plus-values en sursis d'imposition	(3)	(4)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	139	127
Couverture de change	6	4
Autres différences temporaires fiscales	(20)	(15)
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(168)	(218)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	5	30
Impôts différés enregistrés au bilan	(163)	(188)
dont actif	276	268
dont passif	(439)	(456)

Les comptes consolidés du groupe font ressortir au global un impôt différé passif de 163 millions d'euros. Cet impôt différé passif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 276 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 268 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 8 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 439 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une diminution de 17 millions d'euros.

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 5 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit une diminution de 25 millions d'euros suite à l'utilisation du stock de déficit par le groupe d'intégration fiscale sur l'impôt 2015.

Le montant d'impôts différés sur les actifs nets non constatés s'élève à 115 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 87 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE
NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015						31.12.2014	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	586		586	16		16	602	597
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 188	(31)	1 157	386	(62)	324	1 481	1 573
Comptes courants coassureurs et autres tiers	87	(1)	86	41	(28)	13	99	82
Comptes courants cédants et rétrocedants	240		240	6	(1)	5	246	234
Total	2 101	(32)	2 069	448	(90)	358	2 427	2 487

NOTE 16.2 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes acquises non émises	607	(5)		602	601	(4)		597
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 347	133		1 481	1 550	24		1 573
Comptes courants coassureurs et autres tiers	88	11		99	71	11		82
Comptes courants cédants et rétrocedants	186	57	2	246	185	47	2	234
Total	2 228	196	2	2 427	2 407	78	2	2 487

NOTE 17 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	63	(6)	57	81
Autres créances sur opérations de réassurance	206	(1)	205	130
Total	268	(7)	261	212

NOTE 17.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	27	30		57	54	27	1	81
Autres créances sur opérations de réassurance	205			205	130			130
Total	232	30		261	184	27	1	212

NOTE 18 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT
NOTE 18.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	282			282	265			265

Le poste « Créances d'impôts exigible et autres créances d'impôt » est de 282 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 265 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il comprend l'impôt sur les sociétés ainsi que les autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques.

Les créances d'impôt exigible s'élèvent à 82 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 47 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 87 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les autres créances d'impôt s'élèvent à 200 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 59 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 178 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 18.2 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	176	106	282	157	108	265

NOTE 19 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	809		809	800
Personnel débiteur	9		9	10
Organismes sociaux	18		18	28
Débiteurs divers	1 466	(110)	1 356	1 262
Autres créances	205		205	277
Total	2 507	(110)	2 397	2 376

NOTE 19.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	809			809	800			800
Personnel débiteur	9			9	10			10
Organismes sociaux	18			18	28			28
Débiteurs divers	1 272	54	29	1 356	1 174	54	34	1 262
Autres créances	205			205	277			277
Total	2 314	54	29	2 397	2 288	54	34	2 376

NOTE 19.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	726	83	809	723	77	800
Personnel débiteur	8	1	9	9	1	10
Organismes sociaux	18		18	27		28
Débiteurs divers	1 311	45	1 356	1 211	51	1 262
Autres créances	176	29	205	253	23	277
Total	2 239	158	2 397	2 223	153	2 376

NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
NOTE 20.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
France	1 274	1 004
International	176	461
Total	1 451	1 465

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 20.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	172			172	99			99
Total	172			172	99			99

En millions d'euros	31.12.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	172		172	
Total	172		172	

NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

NOTE 21.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

NOTE 21.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, Groupama SA a procédé à un remboursement partiel de son emprunt TSS, émis en 2007, pour un montant de 13 millions d'euros.

Suite à cette opération, les emprunts classés en capitaux propres se détaillent comme suit :

- d'un emprunt TSDI, émis en mai 2014, au taux d'intérêt fixe de 6,375% pour un nominal de 1 100 millions d'euros et
- d'un emprunt TSS, émis en 2007, au taux d'intérêt fixe de 6,298% pour un nominal restant de 416 millions d'euros.

En décembre 2015, Groupama Rhône-Alpes-Auvergne a émis les premiers certificats mutualistes auprès de ses sociétaires et clients pour 3 millions d'euros.

➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

Ces emprunts comportent des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « step-up » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de leurs caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des instruments de capitaux propres et non comme des passifs financiers. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

NOTE 21.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	7 998	8 586
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	6 991	7 445
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	1 007	1 141
Comptabilité reflet	(5 837)	(6 304)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(603)	(586)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(4)	(5)
Réserve de réévaluation - Part du groupe	1 493	1 630

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros comprend 42 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couvertures mises en œuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles seront recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

En application de la norme IFRS 10, le libellé du poste "intérêts minoritaires" a été modifié en "intérêts ne conférant pas le contrôle"

NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	31.12.2015						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	409	131	540	40	51	91	631
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts				(2)		(2)	(2)
Dotations de l'exercice	46	66	112	3	10	13	125
Reprises de l'exercice	(58)	(36)	(94)	(4)	(14)	(18)	(112)
Variation de change							
Solde à la clôture	397	161	558	37	47	84	642

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2014						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	352	164	516	44	44	88	604
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	90	47	137	5	21	26	163
Reprises de l'exercice	(33)	(80)	(113)	(9)	(14)	(23)	(136)
Variation de change							
Solde à la clôture	409	131	540	40	51	91	631

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES
NOTE 23.1 – PROVISION POUR PENSIONS

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle	722	84	806	728	80	808
Juste valeur des actifs de couverture	372		372	359		359
Dette actuarielle nette	350	84	434	369	80	449

NOTE 23.1.1 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE LA DETTE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	728	80	808	649	72	722
Coût des services rendus	12	6	18	16	6	22
Charge d'intérêt	18	1	19	21	2	23
Réestimations de la dette actuarielle						
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	3	1	4	4		4
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(20)	(1)	(21)	59	6	65
Ajustements liés à l'expérience	(15)	(3)	(18)	(8)	(3)	(11)
Prestations payées directement par l'employeur	(10)	(3)	(13)	(15)	(3)	(18)
Prestations payées par les actifs de couverture	(16)		(16)	(21)		(21)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		1	1			
Variation de périmètre						
Variation de taux de change	23		23	22		22
Autres	(2)	4	2			
Dette actuarielle à la clôture	722	84	806	728	80	808

NOTE 23.1.2 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	359		359	327		327
Produit d'intérêts	13		13	14		14
Réestimations des actifs de couverture						
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation	(13)		(13)	18		18
Variations de l'effet de plafonnement des actifs						
Prestations payées	(16)		(16)	(21)		(21)
Cotisations de l'employeur	9		9	5		5
Cotisations des employés						
Variation de périmètre						
Variation de taux de change	21		21	21		21
Autres				(6)		(6)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	372		372	359		359

NOTE 23.2 – CHARGE DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISEE DANS L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Coût des services :		
Coût des services rendus	(12)	(17)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		
Intérêts nets sur la dette actuarielle nette	(5)	(7)
Autres		
Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(17)	(24)
Réestimation de la dette actuarielle nette :		
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	(13)	18
Ecart actuariels déroulant de changements dans les hypothèses démographiques	(3)	(3)
Ecart actuariels déroulant de changements dans les hypothèses financières	21	(59)
Ajustements liés à l'expérience	15	8
Variations de l'effet de plafonnement des actifs		
Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20	(36)

NOTE 23.3 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Actions	265	153
Obligations	68	41
Fonds général en euros	40	164
Autres		
Juste valeur des actifs de clôture	373	358

NOTE 23.4 – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Dettes actuarielles	384	380	42	806	385	377	45	807
Juste valeur des actifs de couverture	12	359	1	372	10	347	1	358
Dettes actuarielles nettes	372	21	41	434	375	30	44	449
Principales hypothèses actuarielles								
Hypothèses financières								
Taux d'actualisation	2,10%	3,80%	NS		1,80%	3,60%	3,50%	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	2,10%	3,80%	NS		1,80%	3,60%	3,25%	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	2,03%	3,00%	NS		1,93%	3,00%	3,25%	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	3,23%	NA	NS		3,64%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,00%	NA	NS		2,10%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	0,71%	NA	NS		0,96%	NA	NS	
- 55 ans et plus	1,24%	NA	NS		0,00%	NA	NS	

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2015 pour évaluer les engagements actuariels correspond, comme en 2014, au taux d'intérêt des obligations privées.

La sensibilité à une augmentation de 50 points de base de ce taux d'actualisation est de -5,9% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -8,7% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2015, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 10,3 millions d'euros. La sensibilité de cette dette à une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base est de -5,1%.

Une variation de 0,5% du taux d'évolution des coûts médicaux serait sans impact sur les comptes combinés du groupe.

NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT
NOTE 24.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			750	750			791	791
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.			750	750			791	791
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	12	3	17	2	16	31	49
Total	2	12	753	767	2	16	822	840

L'endettement externe du groupe diminue au 31 décembre 2015 de 73 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Cette diminution provient essentiellement du remboursement par anticipation des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2005 à la première date de remboursement, soit le 6 juillet 2015, pour un montant de 41 millions d'euros et du remboursement des dettes de crédit-bail pour 30 millions d'euros.

NOTE 24.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	750		750	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	17		17	
Total	767		767	

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission d'un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 31 décembre 2015, la cotation de cette émission s'établit à 107,4% contre 111,5% au 31 décembre 2014.

Compte tenu des conditions propres de cette émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, cet emprunt est considéré comme un passif financier et non comme un instrument de capitaux propres. Il est donc comptabilisé dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 17 millions d'euros et il correspond principalement à divers emprunts.

NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE
NOTE 25.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 452	1 151	31 603	30 265	1 162	31 427
Provisions pour sinistres à payer	689	74	762	654	68	722
Provisions pour participation aux bénéfices	867	9	877	915	28	943
Autres provisions techniques	4	24	27	7	27	34
Total Assurance vie	32 012	1 257	33 269	31 841	1 286	33 127
Provisions pour primes non acquises	1 029	663	1 692	1 014	693	1 707
Provisions pour sinistres à payer	8 309	2 305	10 614	8 130	2 285	10 415
Autres provisions techniques	3 318	55	3 373	3 132	47	3 179
Total Assurance non vie	12 656	3 023	15 679	12 276	3 025	15 302
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	7 105	866	7 971	6 137	829	6 966
Total	51 773	5 146	56 919	50 254	5 140	55 394

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 31 décembre 2015 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 25.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 25.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 452		30 452	30 265		30 265
Provisions pour sinistres à payer	689		689	654		654
Provisions pour participation aux bénéfices	867		867	915		915
Autres provisions techniques	4		4	7		7
Total Assurance vie	32 012		32 012	31 841		31 841
Provisions pour primes non acquises	138	890	1 028	140	874	1 014
Provisions pour sinistres à payer	939	7 370	8 309	904	7 226	8 130
Autres provisions techniques	2 648	670	3 318	2 564	568	3 132
Total Assurance non vie	3 726	8 930	12 656	3 608	8 668	12 276
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	7 105		7 105	6 137		6 137
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	42 843	8 930	51 773	41 586	8 668	50 254

NOTE 25.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 151		1 151	1 162		1 162
Provisions pour sinistres à payer	74		74	68		68
Provisions pour participation aux bénéfices	9		9	28		28
Autres provisions techniques	23		24	27		27
Total Assurance vie	1 257		1 257	1 286		1 286
Provisions pour primes non acquises	64	599	663	66	627	693
Provisions pour sinistres à payer	73	2 232	2 305	82	2 203	2 285
Autres provisions techniques	15	40	55	10	37	47
Total Assurance non vie	152	2 870	3 023	158	2 867	3 025
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	866		866	829		829
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 275	2 870	5 146	2 273	2 867	5 140

NOTE 25.3 – VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	251	26	276	121	24	145
Assurance individuelle	11 008	243	11 250	11 314	190	11 504
Contrats collectifs	198	4	202	199	4	203
Autres	2 386		2 386	2 389		2 389
Total des provisions des contrats à prime unique	13 842	273	14 115	14 023	218	14 241
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	299	11	310	314	11	325
Assurance individuelle	6 843	175	7 017	6 730	169	6 898
Contrats collectifs	7 470	283	7 753	7 220	295	7 515
Autres	565	1	567	596	4	600
Total des provisions des contrats à primes périodiques	15 177	470	15 647	14 860	478	15 338
Acceptations	2 584	20	2 604	2 544	26	2 570
Total	31 603	762	32 365	31 427	722	32 149

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total
Activité non vie						
Automobile	746	4 739	5 485	756	4 640	5 396
Dommages corporels	217	1 262	1 479	217	1 207	1 425
Dommages aux biens	456	2 013	2 468	453	2 030	2 484
Responsabilité civile générale	53	496	550	53	482	535
Marine, avion, transports	8	204	213	10	208	218
Autres risques	211	1 466	1 677	218	1 473	1 691
Acceptations	1	433	434	0	374	374
Total provisions non vie	1 692	10 614	12 306	1 707	10 415	12 122

NOTE 25.4 – VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture	8 130	2 285	10 415	8 059	2 174	10 233
Transfert de portefeuille						
Charge des sinistres de l'exercice en cours	5 828	1 257	7 085	5 915	1 321	7 236
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(9)	74	64	(119)	(5)	(124)
Charge des sinistres totale	5 819	1 331	7 150	5 797	1 315	7 112
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(2 879)	(616)	(3 495)	(2 900)	(581)	(3 481)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 763)	(662)	(3 425)	(2 826)	(630)	(3 456)
Paiements totaux	(5 642)	(1 278)	(6 920)	(5 726)	(1 212)	(6 937)
Variation de change	2	(33)	(31)	1	7	8
Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture	8 309	2 305	10 614	8 130	2 285	10 415

NOTE 25.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
Estimation de la charge des sinistres					
A fin N	6 895	7 320	7 265	7 232	7 072
A fin N+1	7 322	7 381	7 350	7 192	
A fin N+2	7 236	7 380	7 120		
A fin N+3	7 242	7 302			
A fin N+4	7 177				
Charge des sinistres	7 177	7 302	7 120	7 192	7 072
Paiements cumulés des sinistres	6 531	6 500	6 135	5 528	3 486
Provisions pour sinistres à payer	646	802	985	1 664	3 586
Primes acquises	9 494	9 908	9 873	9 967	10 072
S/P	75,6%	73,7%	72,1%	72,2%	70,2%

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2011 à 2015, c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.

NOTE 25.6 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL
VALEUR BRUTE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	2 440	23	2 463	2 275	23	2 298
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 314	23	2 337	2 222	23	2 245
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 675	23	2 698	2 629	23	2 651
Intérêts techniques	(361)		(361)	(406)		(406)
Effet du changement de taux d'actualisation	126		126	53		53

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)	215		215	194		194
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	207		207	191		191
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	229		229	217		217
Intérêts techniques	(22)		(22)	(26)		(26)
Effet du changement de taux d'actualisation	8		8	3		3

NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	15 836	17 121
Provisions des contrats en UC	56	86
Provisions pour sinistres à payer	65	78
Provisions pour participation aux bénéfices	16	38
Autres provisions techniques	1	1
Total	15 974	17 325
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	6	7
Provisions des contrats en UC	65	60
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	71	68
Total	16 046	17 392

NOTE 26.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	14 174	1 668	15 842	15 611	1 518	17 128
Provisions pour sinistres à payer	47	19	66	68	10	78
Provisions participation aux bénéfices	13	3	16	35	3	38
Autres provisions techniques	1		1	1		1
Total	14 235	1 690	15 925	15 715	1 530	17 246

NOTE 26.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Contrats à prime unique						
Capitalisation	256	10	267	276	5	281
Assurance individuelle	14 732	16	14 747	16 061	15	16 076
Contrats collectifs	95		95	86		86
Autres						
Total des provisions des contrats à prime unique	15 082	26	15 109	16 423	20	16 443
Contrats à primes périodiques						
Capitalisation	105	2	108	116	1	117
Assurance individuelle	379	36	414	329	51	379
Contrats collectifs	272	1	274	257	6	263
Autres	3		3	3	1	4
Total des provisions des contrats à primes périodiques	760	39	799	705	58	763
Acceptations						
Total	15 842	66	15 908	17 128	78	17 206

NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions mathématiques à l'ouverture	45 876	2 680	48 556	47 509	2 524	50 033
Primes de l'année	1 797	500	2 296	1 875	490	2 365
Transfert de portefeuille / Variation de portefeuille						
Intérêts crédités	235	52	286	235	64	299
Participation aux bénéfices	908	28	936	1 095	22	1 118
Termes	(335)	(215)	(550)	(332)	(176)	(507)
Rachats	(1 618)	(198)	(1 816)	(1 853)	(220)	(2 073)
Arrérages de rentes	(537)	(3)	(540)	(513)	(3)	(515)
Décès	(971)	(18)	(989)	(912)	(14)	(926)
Autres mouvements	(727)	(7)	(734)	(1 229)	(7)	(1 237)
Provisions mathématiques à la clôture	44 627	2 818	47 445	45 876	2 680	48 556

Les autres mouvements proviennent essentiellement d'arbitrages de contrats en euros vers des contrats en UC.

NOTE 28 – DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	184		184	173		173
Total	184		184	173		173

NOTE 29 – DETTES NÉES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTÉE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Assurés, intermédiaires et autres tiers	714	2		716	717	1		718
Coassureurs	72	1		73	54	1		55
Comptes courants cédants et rétrocedants	75	45		120	41	36		77
Total	860	48		908	812	39		850

NOTE 30 – DETTES NÉES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Compte courants cessionnaires et rétrocessionnaires (1)	7 221	16		7 237	7 295	18	5	7 318
Autres dettes sur opérations de réassurance	74	3		77	68			68
Total	7 295	19		7 314	7 363	18	5	7 386

(1) Y compris les dépôts espèces reçus des réassureurs

NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	199			199	239	3		242
Total	199			199	239	3		242

Le poste « Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt » est de 199 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 242 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il comprend l'impôt sur les sociétés dû en France et à l'étranger ainsi que les autres dettes sur l'Etat et les collectivités publiques.

Les dettes d'impôt exigible s'élèvent à 47 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2014 et se décomposent en :

- 23 millions d'euros au titre des sociétés du périmètre d'intégration fiscale ;
- 24 millions d'euros au titre des sociétés étrangères.

Les autres dettes d'impôt s'élèvent à 152 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 38 millions d'euros au titre des filiales internationales, contre 162 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 32 – AUTRES DETTES
NOTE 32.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créiteur	306	8	313	296	8	304
Organismes sociaux	226	7	233	225	7	233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 219	5	4 225	4 188	6	4 194
Créditeurs divers	667	53	720	696	55	751
Autres dettes	265	34	299	370	36	406
Total	5 683	107	5 791	5 776	111	5 888

Il convient de souligner que dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » figurent 4 099 millions d'euros de dettes de titres donnés en pension.

NOTE 32.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créiteur	295	1	17	313	287	1	16	304
Organismes sociaux	232	1		233	232	1		233
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 176	12	36	4 225	4 119	13	61	4 194
Créditeurs divers	718	1	1	720	748	2	1	751
Autres dettes	299			299	406			406
Total	5 721	15	54	5 791	5 792	17	79	5 888

NOTE 32.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2015			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créiteur	311	2	313	
Organismes sociaux	232	1	233	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 212	13	4 214	11
Créditeurs divers	703	17	720	
Autres dettes	299		299	
Total	5 758	33	5 780	11

NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES
NOTE 33.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	1 764	645	2 409	1 764	628	2 392
Prévoyance individuelle	615	117	732	612	114	726
Santé individuelle	1 336	70	1 406	1 370	65	1 435
Autres	144		144	168		168
Assurance de la personne individuelle	3 860	832	4 692	3 914	808	4 722
Epargne retraite collective	156	45	201	165	45	210
Prévoyance collective	517	72	589	516	67	583
Santé collective	587	27	614	514	24	538
Autres	228		228	203		203
Assurance de la personne collective	1 488	145	1 633	1 398	137	1 534
Assurance de la personne	5 348	977	6 324	5 312	945	6 256
Automobile	1 538	1 102	2 640	1 545	1 161	2 706
Autres véhicules	99		99	105		105
Habitation	1 022	183	1 205	996	178	1 174
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	435	15	450	411	13	424
Construction	156		156	161		161
Particuliers et professionnels	3 250	1 301	4 551	3 218	1 352	4 570
Flottes	422	15	437	410	11	421
Dommages aux biens entreprises et collectivités	446	189	635	440	190	630
Entreprises et collectivités	868	204	1 072	850	201	1 051
Risques agricoles	479	146	625	483	112	595
Risques climatiques	221		221	246		246
Tracteurs et matériels agricoles	270		270	256		256
Métiers agricoles	970	146	1 116	985	112	1 097
Autres métiers	322	79	401	302	79	381
Assurance de biens et responsabilité	5 410	1 730	7 141	5 355	1 743	7 099
Total Assurance	10 758	2 707	13 465	10 667	2 688	13 356

NOTE 33.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2015					31.12.2014				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	5 348	5 411	280	11 038	80%	5 312	5 355	279	10 947	80%
Europe du Sud	794	1 416		2 210	16%	747	1 460		2 207	16%
PECO	183	313		497	4%	198	284		482	4%
Total	6 324	7 141	280	13 745	100%	6 257	7 099	279	13 635	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Portugal, Italie, Grèce et Turquie ;
- Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

NOTE 33.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUTANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	48		48	53		53
Commissions (produits)	59	123	183	59	122	181
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29		29	20	1	21
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	17	1	18	21		22
Produits des autres activités	1	1	2		3	3
Total	154	126	280	154	126	279

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION
NOTE 34.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 867	242	2 109	1 904	244	2 148
Gains sur les opérations de change	97	15	112	78	9	88
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	120	3	123	105	3	108
Revenus des immeubles	156	1	156	143	1	143
Autres produits des placements						
Revenus des placements	2 240	261	2 500	2 230	258	2 488
Intérêts reçus des réassureurs			(1)	(2)		(3)
Pertes sur les opérations de change	(62)	(11)	(72)	(21)	(9)	(31)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(279)	(26)	(305)	(234)	(18)	(252)
Amortissements et provisions sur immeubles	(81)	(3)	(84)	(69)	(2)	(71)
Charges de gestion	(350)	(12)	(362)	(347)	(11)	(358)
Charges des placements	(772)	(52)	(824)	(673)	(41)	(714)
Détenus à des fins de transaction	(59)	3	(56)	44	5	48
Disponibles à la vente	634	33	667	490	54	544
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	45	7	52	16	5	21
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	621	42	663	549	64	613
Détenus à des fins de transaction	49	(2)	46	66	13	79
Dérivés	123		123	(395)		(395)
Ajustements ACAV	168	12	179	438	27	464
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	339	9	348	109	40	148
Disponibles à la vente	(3)		(3)	(9)	(7)	(16)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	(3)		(3)	4		4
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(6)		(6)	(6)	(7)	(12)
Total	2 422	259	2 681	2 209	314	2 523

NOTE 34.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE
NOTE 34.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	219	1 681	(33)	1 867	191	1 711	2	1 904
Gains sur les opérations de change	6	79	12	97	4	75		78
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	4	116		120	4	101		105
Revenus des immeubles	26	119	11	156	40	102		143
Autres produits des placements								
Revenus des placements	255	1 994	(9)	2 240	239	1 989	2	2 230
Intérêts reçus des réassureurs					(2)			(2)
Pertes sur les opérations de change	(3)	(55)	(3)	(62)	(3)	(18)	(1)	(21)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(21)	(245)	(13)	(279)	(21)	(213)		(234)
Amortissements et provisions sur immeubles	(17)	(58)	(6)	(81)	(34)	(34)		(69)
Charges de gestion	(42)	(320)	12	(350)	(55)	(324)	32	(347)
Charges des placements	(83)	(679)	(11)	(772)	(114)	(590)	31	(673)
Détenus à des fins de transaction		(55)	(4)	(59)	1	42	1	44
Disponibles à la vente	87	472	75	634	97	394	(1)	490
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres	10	30	6	45	5	10		16
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	96	447	77	621	103	446	0	549
Détenus à des fins de transactions	11	46	(9)	49	21	114	(69)	66
Dérivés	1	84	38	123	(3)	(380)	(11)	(395)
Ajustements ACAV		168		168		438		438
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	12	298	29	339	18	172	(81)	109
Disponibles à la vente	(1)	(2)		(3)	(2)	(6)	(1)	(9)
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts	(2)	(1)		(3)	3	1		4
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(3)	(2)		(6)	0	(5)	(1)	(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	277	2 059	86	2 422	245	2 012	(48)	2 209

NOTE 34.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	105	134	3	242	103	139	3	244
Gains sur les opérations de change	13	1		15	9	1		9
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	1	2		3	1	2		3
Revenus des immeubles	1			1	1			1
Autres produits des placements								
Revenus des placements	120	138	3	261	113	142	3	258
Intérêts reçus des réassureurs								
Pertes sur les opérations de change	(10)	(1)		(11)	(8)	(1)		(9)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(17)	(9)		(26)	(10)	(8)		(18)
Amortissements et provisions sur immeubles	(3)			(3)	(2)			(2)
Charges de gestion	(6)	(5)	(2)	(12)	(6)	(4)	(1)	(11)
Charges des placements	(36)	(15)	(2)	(52)	(27)	(12)	(1)	(41)
Détenus à des fins de transaction		3		3		5		5
Disponibles à la vente	27	6		33	48	6		54
Détenus jusqu'à l'échéance								
Autres	4	3		7	2	4		5
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	31	11		42	50	14		64
Détenus à des fins de transactions	(2)			(2)	7	6		13
Dérivés								
Ajustements ACAV		12		12		27		27
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(2)	11		9	7	32		40
Disponibles à la vente					(4)	(3)		(7)
Détenus jusqu'à l'échéance								
Créances et prêts								
Variation des dépréciations sur instruments financiers					(4)	(3)		(7)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	112	146	1	259	139	173	1	313

NOTE 34.3 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2015					31.12.2014				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	100	52		(28)	124	72	21			93
Actions	50	466	2	(4)	514	93	175	1	(14)	254
Obligations	1 598	36	(12)		1 622	1 623	228	39		1 890
OPCVM actions	40	71	84	10	205	41	139	73	(3)	251
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(2)			(2)		5			5
Autres OPCVM de trésorerie	1	2			3		10	1		11
OPCVM à revenu fixe	93	27	(4)	(9)	107	85	24	39	1	149
Dérivés			123		123		(6)	(396)		(402)
Autres produits des placements	256	11	(24)	(2)	241	250	17	(73)	4	198
Produits des placements	2 138	663	169	(33)	2 937	2 164	613	(316)	(12)	2 449
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(340)				(340)	(347)				(347)
Autres charges des placements	(96)				(96)	(44)				(44)
Charges des placements	(436)				(436)	(391)				(391)
Produits financiers nets de charges	1 702	663	169	(33)	2 501	1 773	613	(316)	(12)	2 058
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			630		630			589		589
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(450)		(450)			(125)		(125)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 702	663	349	(33)	2 681	1 773	613	148	(12)	2 522

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

Les produits des placements nets de charges de gestion sont en augmentation de 159 millions d'euros.

NOTE 34.3.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015					31.12.2014				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	102	45		(27)	120	74	16			90
Actions	49	462	1	(4)	508	91	173		(7)	257
Obligations	1 399	13	(13)		1 399	1 414	185	35		1 634
OPCVM actions	39	69	88		196	38	130	64	(3)	229
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(2)			(2)		5			5
Autres OPCVM de trésorerie	1	2			3		11			11
OPCVM obligations	80	25	(4)		101	76	23	39	1	139
Dérivés			123		123		(6)	(395)		(401)
Autres produits des placements	236	7	(23)	(2)	218	234	12	(72)	4	178
Produits des placements	1 906	621	172	(33)	2 666	1 927	549	(329)	(5)	2 142
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(331)				(331)	(338)				(338)
Autres charges des placements	(81)				(81)	(32)				(32)
Charges des placements	(412)				(412)	(370)				(370)
Produits financiers nets de charges	1 494	621	172	(33)	2 254	1 557	549	(329)	(5)	1 772
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			609		609			557		557
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(441)		(441)			(119)		(119)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 494	621	340	(33)	2 422	1 557	549	109	(5)	2 209

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 34.3.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015					31.12.2014				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(2)	7		(1)	4	(2)	5			3
Actions	1	4	1		6	2	2		(7)	(3)
Obligations	199	23	1		223	209	43	4		256
OPCVM actions	1	2	(4)	10	9	3	9	10		22
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	13	2		(9)	6	9	1			10
Dérivés										
Autres produits des placements	20	4	(1)		23	16	5	(1)		20
Produits des placements	232	42	(3)	(1)	271	237	64	13	(7)	308
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(9)				(9)	(9)				(9)
Autres charges des placements	(15)				(15)	(12)				(12)
Charges des placements	(24)				(24)	(21)				(21)
Produits financiers nets de charges	208	42	(3)	(1)	247	216	64	13	(7)	286
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			21		21			32		33
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(9)		(9)			(6)		(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	208	42	9	(1)	259	216	64	39	(7)	313

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS
NOTE 35.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(9 296)	(1 906)	(11 202)	(9 577)	(1 845)	(11 422)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(212)	(28)	(240)	(196)	(54)	(250)
Provisions mathématiques	1 898	(53)	1 845	1 981	(56)	1 925
Provisions en UC	(481)	(49)	(530)	(725)	(41)	(766)
Participation aux bénéfices	(1 626)	(94)	(1 720)	(1 196)	(116)	(1 312)
Autres provisions techniques	(177)	(15)	(192)	(51)	(13)	(64)
Total	(9 894)	(2 146)	(12 040)	(9 764)	(2 125)	(11 889)

NOTE 35.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 35.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 461)	(5 835)	(9 296)	(3 634)	(5 943)	(9 577)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(151)	(62)	(212)	(63)	(133)	(196)
Provisions mathématiques		1 898	1 898		1 981	1 981
Provisions en UC		(481)	(481)		(725)	(725)
Participation aux bénéfices	(1)	(1 625)	(1 626)		(1 196)	(1 196)
Autres provisions techniques	(85)	(92)	(177)	(23)	(28)	(51)
Total	(3 698)	(6 196)	(9 894)	(3 720)	(6 043)	(9 764)

NOTE 35.2.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(1 205)	(700)	(1 906)	(1 146)	(698)	(1 845)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(27)	(1)	(28)	(44)	(10)	(54)
Provisions mathématiques		(53)	(53)		(56)	(56)
Provisions en UC		(49)	(49)		(41)	(41)
Participation aux bénéfices		(94)	(94)		(116)	(116)
Autres provisions techniques	(9)	(6)	(15)	(7)	(6)	(13)
Total	(1 242)	(903)	(2 146)	(1 197)	(928)	(2 125)

NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE
NOTE 36.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	197	28	225	148	18	166
Charges des sinistres	610	21	631	646	34	680
Variation des provisions techniques	(32)	2	(31)	(8)	(4)	(12)
Participation aux résultats	(247)	2	(246)	(300)	2	(298)
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	528	52	580	486	49	536
Primes cédées	(743)	(157)	(900)	(749)	(125)	(874)
Variation de primes non acquises		(6)	(6)	(2)	1	(1)
Charges sur cession en réassurance	(743)	(163)	(906)	(751)	(124)	(875)
Total	(215)	(111)	(326)	(264)	(75)	(339)

NOTE 36.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 36.2.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	20	178	197	19	129	148
Charges des sinistres	102	509	610	72	574	646
Variation des autres provisions techniques	23	(56)	(32)	9	(17)	(8)
Participation aux résultats		(247)	(247)		(300)	(300)
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cessions en réassurance	145	383	528	100	386	486
Primes cédées	(336)	(407)	(743)	(347)	(402)	(749)
Variation de primes non acquises				(2)		(2)
Charges sur cessions en réassurance	(336)	(407)	(743)	(349)	(402)	(751)
Total	(191)	(24)	(215)	(249)	(15)	(264)

NOTE 36.2.2 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Frais d'acquisition et d'administration	27	1	28	17	1	18
Charges des sinistres	18	3	21	30	4	34
Variation des autres provisions techniques	2		2	(4)	(1)	(4)
Participation aux résultats		2	2		2	2
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cessions en réassurance	47	5	52	44	5	49
Primes cédées	(150)	(7)	(157)	(118)	(7)	(125)
Variation de primes non acquises	(6)		(6)			1
Charges sur cessions en réassurance	(156)	(7)	(163)	(117)	(6)	(124)
Total	(109)	(2)	(111)	(73)	(1)	(75)

NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 37.1 – CHARGES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Charges externes	(709)	(93)	(802)	(678)	(93)	(772)
Impôts et taxes	(231)	(23)	(255)	(218)	(21)	(239)
Charges de personnel	(1 641)	(171)	(1 811)	(1 579)	(162)	(1 742)
Commissions	(637)	(398)	(1 035)	(609)	(390)	(999)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(132)	(23)	(156)	(155)	(24)	(180)
Autres charges	(94)	(56)	(149)	(99)	(61)	(160)
Total charges d'exploitation par nature	(3 443)	(764)	(4 208)	(3 339)	(751)	(4 091)

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2015, le CICE s'élève à 29 millions d'euros.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité des entreprises du groupe au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs ;
- d'actions liées au développement durable.

NOTE 37.2 – CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Charges externes	(748)	(55)	(802)	(718)	(53)	(772)
Impôts et taxes	(248)	(7)	(255)	(231)	(8)	(239)
Charges de personnel	(1 704)	(107)	(1 811)	(1 636)	(106)	(1 742)
Commissions	(1 035)		(1 035)	(999)		(999)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(151)	(5)	(156)	(175)	(5)	(180)
Autres charges	(127)	(22)	(149)	(136)	(24)	(160)
Total charges d'exploitation par nature	(4 013)	(195)	(4 208)	(3 895)	(196)	(4 091)

NOTE 37.3 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Salaires	(1 027)	(997)
Charges de sécurité sociale	(452)	(433)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies	(109)	(111)
Régimes à prestations définies	(11)	(11)
Jours anniversaires et médailles du travail	(6)	(6)
Autres avantages au personnel	(205)	(184)
Charge annuelle des salaires	(1 811)	(1 742)

La rémunération annuelle brute (y compris intéressement et avantages en nature) des membres du Comité de Direction Générale de Groupama SA est de 6 millions d'euros au 31 décembre 2015. S'agissant du contrat de retraite, le montant total de l'engagement à la date du 31 décembre 2015 s'élève à 16,8 millions d'euros.

NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS
NOTE 38.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions	(349)	(324)	(672)	(335)	(316)	(651)
Variation des frais d'acquisition reportés	(10)		(10)	(17)	6	(11)
Autres charges	(1 047)	(98)	(1 144)	(1 029)	(101)	(1 129)
Total	(1 405)	(421)	(1 826)	(1 380)	(411)	(1 791)

NOTE 38.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE
NOTE 38.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(285)	(64)	(349)	(271)	(64)	(335)
Variation des frais d'acquisition reportés	3	(14)	(10)	3	(19)	(17)
Autres charges	(599)	(447)	(1 047)	(588)	(441)	(1 029)
Total	(880)	(525)	(1 405)	(856)	(525)	(1 380)

NOTE 38.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(248)	(75)	(324)	(245)	(70)	(316)
Variation des frais d'acquisition reportés	(1)	1	0	2	3	6
Autres charges	(70)	(28)	(98)	(75)	(26)	(101)
Total	(319)	(102)	(421)	(318)	(93)	(411)

NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION
NOTE 39.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions	(68)	(41)	(109)	(66)	(41)	(107)
Autres charges	(269)	(123)	(392)	(258)	(120)	(378)
Total	(337)	(164)	(501)	(324)	(161)	(485)

NOTE 39.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE
NOTE 39.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(45)	(22)	(68)	(45)	(21)	(66)
Autres charges	(184)	(86)	(269)	(176)	(82)	(258)
Total	(229)	(108)	(337)	(221)	(104)	(324)

NOTE 39.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(28)	(14)	(41)	(28)	(14)	(41)
Autres charges	(80)	(42)	(123)	(78)	(42)	(120)
Total	(108)	(56)	(164)	(106)	(55)	(161)

NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(343)	(11)	(353)	(334)	(10)	(345)
Participation des salariés vie	(1)		(1)	(3)		(3)
Autres produits techniques vie	14	8	22	2	8	10
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	13		13	12		12
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(317)	(2)	(319)	(323)	(2)	(325)
Commissions et autres charges techniques non vie	(361)	(92)	(454)	(352)	(85)	(437)
Participation des salariés non vie	(3)		(3)	(12)		(12)
Autres produits techniques non vie	49	43	92	51	36	87
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	37		37	31		31
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(279)	(50)	(329)	(283)	(48)	(331)
Autres charges non techniques	(224)	(21)	(245)	(193)	(22)	(215)
Autres produits non techniques	45	20	65	23	19	42
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(179)	(1)	(180)	(171)	(2)	(173)
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires						
Total	(775)	(53)	(828)	(777)	(53)	(830)

NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	33		34	60	3	63
Charges opérationnelles non courantes	(98)	(24)	(122)	(101)	(26)	(127)
Total	(64)	(24)	(88)	(41)	(23)	(64)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de 88 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une charge de 64 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de 16 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- une provision concernant le contrôle fiscal 2015 au titre des redressements acceptés de 13 millions d'euros.

Une sanction de 3 millions d'euros a été prononcée fin juin 2015 par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution à l'encontre de Groupama Gan Vie pour sa gestion des contrats d'assurance vie en déshérence.

NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(64)	(84)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(64)	(84)

Les charges de financement s'élèvent à 64 millions d'euros contre 84 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les charges de financement diminuent, au 31 décembre 2015, de 20 millions d'euros provenant principalement de l'opération d'échange des dettes subordonnées intervenue en 2014, du remboursement en juillet 2015 du solde de la dette subordonnée émise en 2005, ainsi que du remboursement fin 2014 de la faculté de crédit et de la non utilisation en 2015 de la ligne de crédit de 750 millions d'euros mise en place en décembre 2014.

NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 43.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	(109)	(27)	(136)	(79)	(58)	(137)
Impôt différé	72	(13)	58	3	35	38
Total	(37)	(40)	(77)	(75)	(23)	(98)

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 43.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Charge d'impôt théorique	(153)	(123)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(46)	21
Impact des différences de taux d'imposition	122	4
Crédit d'impôts et diverses imputations	1	1
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(1)	(1)
Autres différences		
Charge d'impôt effective	(77)	(98)

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé plus impôt social) de 77 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une charge de 98 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par l'exonération des cessions sur les titres stratégiques.

L'augmentation de la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de 72 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre une charge de 51 millions d'euros au 31 décembre 2014 s'explique par :

- Une augmentation de 19 millions d'euros d'impôt court terme à 33,1/3% sur les opérations courantes
- Une augmentation de 1 million d'euros d'impôt long terme à 0% sur les opérations liées aux cessions et provisions sur titres de participation.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	429	34,43%	269	34,43%
Bulgarie	(1)	10,00%		10,00%
Chine	2	25,00%	(12)	25,00%
Grèce	12	29,00%	12	26,00%
Hongrie	18	19,00%	19	19,00%
Italie	58	34,32%	48	34,32%
Portugal	2	22,50%	1	24,50%
Roumanie	5	16,00%	3	16,00%
Royaume-Uni	9	20,25%	5	21,50%
Tunisie	9	30,00%	3	30,00%
Turquie	(98)	20,00%	8	20,00%
Total	446		356	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% et n'a pas été corrigé de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux jusqu'au 30 décembre 2016 pour les sociétés qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les taux théoriques d'impôt sont restés stables sur la période, à l'exception des taux britannique, grec et portugais.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES

En nombre de personnes	31.12.2015			31.12.2014
	Assurance	Banque	Total	Total
France	24 014	898	24 912	24 967
Royaume Uni	359		359	299
Italie	830		830	839
Hongrie	2 183		2 183	2 292
Grèce	319		319	319
Roumanie	1 548		1 548	1 641
Autres UE	276		276	265
Hors UE	542		542	585
Total effectif des sociétés intégrées	30 071	898	30 969	31 207

NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 45.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	626	554
Engagements sur titres à recevoir		
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	626	554
Engagements reçus sur opérations en devise		
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire		
Engagements de financement donnés	570	481
Engagements de garantie donnés	17	20
Engagements sur titres à livrer		
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	587	501
Engagements donnés sur opérations en devises		
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	17	4
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire	17	4
Autres engagements donnés	1 446	916
Total des autres engagements donnés	1 446	916

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 626 millions d'euros.

Les engagements donnés s'élèvent à 587 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle.

D'autres engagements ont été donnés pour 1 446 millions d'euros dont 1 338 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la BCE et 108 millions d'euros auprès de la Banque de France. Ce montant était de 917 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 45.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Avals, cautions et garanties reçus	81	90
Autres engagements reçus	869	785
Total engagements reçus hors réassurance	950	875
Engagements reçus au titre de la réassurance	449	453
Avals, cautions et garanties donnés	333	332
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	496	497
Autres engagements donnés	907	64
Total engagements donnés hors réassurance	1 736	893
Engagements donnés au titre de la réassurance	3 434	3 328
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 81 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 869 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ La ligne de crédit mise en place en décembre 2014 pour 750 millions d'euros et non utilisée au 31 décembre 2015.
- ✓ Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan. Cela se traduit dans les comptes par 24 millions d'euros de titres reçus en garantie.
- ✓ Des promesses de ventes d'immeubles par lot de la filiale Groupama Gan Vie pour 62 millions d'euros.
- ✓ Groupama est le premier assureur du marché à lancer des certificats mutualistes. Ils permettent ainsi de renforcer ses fonds propres tout en soutenant le développement des régions. Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, première caisse régionale à émettre des certificats mutualistes, a constaté des promesses de souscription pour 10 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 333 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 158 millions d'euros
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Gan Eurocourtage pour 40 millions d'euros
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 496 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 907 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les moins-values latentes sur les instruments dérivés comptabilisés en autres engagements hors bilan pour un montant de 712 millions d'euros de titres donnés en garantie.
- ✓ et par les engagements sur des promesses de ventes principalement de la filiale Groupama Gan Vie pour près de 72 millions d'euros.
- ✓ Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes par Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, l'assemblée générale de la caisse régionale du 10 novembre 2015 a voté une autorisation d'émission de 73 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, 70 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par la caisse.

Les engagements non valorisés

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission du TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêtée précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont variables. Le groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques de crédit, ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions et au change. Les risques de liquidité et d'insolvabilité des réassureurs font également l'objet d'un suivi spécifique par le groupe. Par ailleurs, le groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes les entreprises de secteurs d'activité différents.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne sont définis dans la politique de contrôle interne du groupe. Une politique d'audit interne, composante du contrôle interne, complète les dispositions de la politique de contrôle interne et précise ses règles de fonctionnement propres et ses domaines d'intervention. Une politique générale de gestion des risques et des politiques dédiées couvrant l'ensemble des risques auxquels le groupe est exposé ainsi qu'une politique de conformité, définissant le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif de conformité au sein du groupe parachève le dispositif. L'ensemble de ces politiques est approuvé par le Conseil d'Administration de Groupama SA.

La politique de gestion des risques groupe constitue le socle du pilotage des risques tant au niveau groupe qu'au niveau entités. Elle définit l'ensemble des principes structurants du dispositif de gestion des risques au sein de Groupama, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnel.

Les entités du groupe formalisent leur politique de gestion des risques et les différentes politiques de risques, en cohérence avec celles du groupe et en fonction de leur profil de risque et de leur organisation. Les filiales de services (ou de moyens), de distribution et les filiales financières mettent en place un dispositif de gestion des risques conformément à la réglementation applicable à leurs activités et en cohérence avec le cadre établi par le Groupe.

La mise en œuvre d'un système de gestion des risques cohérent au sein du Groupe est assurée par :

- la définition de normes et d'un cadre structurant d'analyse et de maîtrise des risques,
- un accompagnement des entités dans la mise en œuvre de ce dispositif de gestion des risques
- le contrôle, en aval, du respect des normes Groupe et de l'efficacité du système de gestion des risques mis en œuvre au sein des entités.

Les travaux menés en 2015 notamment dans le cadre des travaux préparatoires Solvabilité 2 tels que l'ORSA (Own Risk and Solvency Assesment ou évaluation interne des risques et de la solvabilité) ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de limites de risques à l'actif, ont permis de renforcer significativement le dispositif global de gestion des risques des entités du groupe : meilleure appréhension des expositions aux risques et profils de risques, structuration et développement des évaluations quantitatives et prospectives.

L'identification des risques est effectuée à partir de nomenclatures groupe définies par domaines de risques : opérationnels, assurance vie, assurance non vie et financiers communes à l'ensemble des entités du groupe et intégrant la classification des risques de Solvabilité 2. A chaque risque majeur (groupe et entité) est affecté un « propriétaire » de risque, responsable du suivi et de la maîtrise du risque en cohérence avec les standards définis par le groupe. La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du groupe.

Au niveau du groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis plus particulièrement par les directions métiers de Groupama SA et Groupama Gan Vie spécialisées dans le domaine considéré ; les risques de réassurance sont gérés par la Direction de la Réassurance. La Direction Financière Groupe a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, directions supports, ou filiale de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne des entités et du G.I.E Groupama Supports et Services s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- La gestion des risques et le contrôle permanent /conformité de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- la gestion des risques et le contrôle permanent/conformité groupe ainsi que l'audit général groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama SA, qui assurent l'animation et la coordination des filières Audit et Risques & Contrôle au sein du groupe.

La gouvernance des risques est assurée au niveau groupe par plusieurs instances :

- le Comité des Risques Groupe dont la composition est identique à celle du comité de direction générale de Groupama SA ;
- les comités des risques par famille de risques (assurance, financiers et opérationnels) animés par les directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe et composés des propriétaires de risques majeurs et selon les domaines concernés des représentants des directions Métiers et Supports de Groupama SA (Actuariat Groupe, Pilotage et Résultats Groupe, Investissements ...), Filiales France/ Filiales Internationales et des filiales bancaires et d'Asset Management... ;
- et le comité de gestion de capital qui notamment suit le risque de solvabilité du groupe.

Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne, et la gestion de leurs risques conformément aux standards du groupe. Ces dispositifs sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. En matière d'organisation et de gouvernance, les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction générale, des fonctions clés et les directions opérationnelles ou supports intervenant dans la gestion des risques sont précisés dans les politiques de risques. Les Directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe accompagnent les caisses régionales dans le suivi et le déploiement des standards groupe.

Des plateformes d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle permanent/conformité des caisses régionales ; y sont également traités les travaux préparatoires à la mise en œuvre du Pilier 2 de Solvabilité 2.

La réassurance des caisses régionales s'inscrit dans le cadre spécifique d'une convention de réassurance exclusive conclue entre elles et Groupama SA (Règlement général de réassurance). Le règlement général de réassurance des caisses régionales constitue un des principaux dispositifs de maîtrise des risques. Les principes et les règles de réassurance sont formalisés dans les politiques de réassurance groupe et entités.

Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent les dispositifs de maîtrise des risques définis par Groupama Banque et Groupama Gan Vie.

1.2 Groupama S.A. et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi :

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama SA spécialisées dans le domaine considéré, comme indiqué ci-dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
 - o Direction Financière Groupe pour les filiales financières ;
 - o Direction Assurance et Services Groupe pour les filiales d'assurances Dommages, les filiales de services françaises, Groupama Banque et Groupama Supports et Services ;
 - o Direction générale de Groupama Gan Vie pour la filiale vie et les filiales de distribution Gan Patrimoine et Gan Prévoyance ;
 - o Direction des Filiales Internationales pour les filiales étrangères
- Suivi par chaque filiale ou GIE de Groupama SA dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du groupe. A l'instar des caisses régionales, les Directions Risques et Contrôle Permanent/Conformité Groupe accompagnent Groupama SA et ses filiales dans le suivi et le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des plateformes d'échanges et de bonnes pratiques (groupe de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques et Contrôle Interne Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama SA avec l'assistance du comité d'audit et des risques, composé pour près de la moitié d'administrateurs indépendants, a pour mission la validation et le suivi de la stratégie de gestion des risques, de sa mise en œuvre et de ses orientations à venir, la validation des politiques de risques, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques, l'examen des travaux d'audit interne et du rapport annuel sur le contrôle interne.

Enfin, le conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Groupama SA est associé aux différents travaux de préparation du groupe à l'application au 1^{er} janvier 2016 de la directive Solvabilité 2 dont ceux relatifs à l'ORSA avec en particulier la validation des hypothèses de scénarios de stress.

1.3 Groupe

L'audit général groupe effectue d'une part un audit global économique et financier des principales entités du groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités et d'autre part des missions d'audit sur les processus de Groupama SA et sur les processus transverses du groupe. Le plan des missions de l'audit général groupe est validé par la Direction Générale de Groupama SA et approuvé par le Comité d'audit et des risques de Groupama SA et le conseil d'administration de Groupama SA. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité audités et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale de Groupama SA. Une synthèse régulière est faite au Comité d'Audit et des Risques. Un reporting sur l'avancement des recommandations est communiqué trimestriellement au comité de Direction Générale de Groupama SA ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques de Groupama SA.

Les fonctions Risques et Contrôle Permanent /Conformité groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du groupe aux exigences de la Direction Générale en terme de dispositif de contrôle interne et gestion des risques ainsi qu'à celles du Pilier 2 de Solvabilité 2.

S'agissant de la gestion des risques, la Direction des Risques Groupe intervient plus spécifiquement sur les domaines liés aux risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe. La Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité intervient plus particulièrement sur le périmètre relatif à la gestion des risques de conformité, opérationnels et d'image. Dans ce cadre, ces directions, selon leur domaine de responsabilité

- Assistent les organes d'administration et de Direction Générale dans la définition :
 - o de la stratégie risques
 - o des principes structurants du système de gestion des risques
- Sont responsables de la mise en œuvre et de l'animation du système de gestion des risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques inhérents aux activités du Groupe.
- Suivent et analysent le profil de risque général du Groupe,
- Rendent compte des expositions aux risques et alertent les organes d'administration et de Direction Générale en cas de risques majeurs menaçant la solvabilité du Groupe.
- Animent les comités des risques
- Animent les Groupes de travail avec les entités

Plus spécifiquement, la direction des risques groupe, au titre de la fonction gestion des risques a en charge :

- l'élaboration de la politique de gestion des risques du groupe et la coordination des politiques relatives aux risques assurances et financiers en lien avec les propriétaires de risques concernés ;
- la définition du processus de fixation de tolérance au risque groupe (limites de risques) ;
- la conduite du processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment : évaluation interne par l'entreprise de ses risques et de sa situation de solvabilité) ;
- le suivi des risques majeurs groupe (RMG) assurance et financiers ;
- la contribution aux reportings prudentiels : demandes EIOPA, demandes IAIS (risques systémiques)... ;
- l'évaluation et la cotation des risques assurances et financiers, incluant les analyses de sensibilité et les stress tests ;
- l'accompagnement des entités du groupe dans la déclinaison du dispositif de gestion des risques.

Plus spécifiquement, la direction Contrôle Permanent et de la Conformité groupe, au titre de la fonction contrôle permanent/conformité a en charge:

- l'élaboration des politiques groupe de contrôle interne, de gestion des risques opérationnels et de conformité ;
- l'élaboration des normes et référentiels groupe (cartographie des processus, des risques opérationnels et des plans de contrôle permanent, référentiel des contrôles permanents) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- le suivi et l'évaluation des risques opérationnels (liés au contrôle à la maîtrise des processus) ;
- la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'outil communautaire de gestion des risques opérationnels OROp gérant notamment la collecte des résultats des contrôles permanents, la base collecte des incidents et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la mise en place du contrôle interne de l'entité Groupama SA ;
- la définition de la politique de continuité d'activité (PCA) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- la définition et mise en place de la politique de conformité ;
- la qualité des données, en termes de gouvernance et plan de contrôle ;
- la responsabilité de la validation interne du modèle interne ;
- l'accompagnement des entités du groupe dans la déclinaison des dispositifs de gestion des risques opérationnels, de contrôle permanent et de conformité (pilotage, coordination, animation, information et formation) ;
- le reporting de l'état du dispositif de Contrôle Interne du Groupe, aux fins de communication par le Directeur de l'Audit, Risques et Contrôle Groupe aux organes de gouvernance ainsi qu'aux autorités de contrôle compétentes. Chaque entité du groupe dispose de fonctions Risques et Contrôle Permanent/Conformité.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama SA pour compléter ce dispositif de suivi. Elles intègrent un volet spécifique « risques » présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.

2. RISQUES D'ASSURANCE

2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurance qu'au niveau du groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du groupe. La conception des produits d'assurance vie et non vie est effectuée par les directions métiers de Groupama SA et de Groupama Gan Vie pour le compte des entreprises du groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat groupe et la direction des Investissements le cas échéant. Les lancements ou évolutions de produits sont effectués à partir d'un processus type intégrant la validation des livrables à destination des clients et des commerciaux par les directions groupe Juridique, Risques et Conformité et sont déclinés par pôle (caisses régionales, filiales France, filiales International).

Les principales étapes de ce processus sont validées dans les comités déterminés (Comités opérationnels, Comité de Direction Générale, Comité Exécutif Groupe).

2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les principes de gestion des risques de souscription et de gestion de sinistres sont formalisés dans la politique groupe de Souscription et Provisionnement approuvée par le conseil d'administration de Groupama SA. Elle précise notamment par domaine d'assurance les règles de souscription, les limites de garanties et les exclusions fixées dans le respect des traités de réassurance.

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement. Par ailleurs, l'activité de règlement des sinistres est sécurisée par une procédure de contrôle interne.

Les activités d'assurance du groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant à priori qu'à posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Les normes de provisionnement ainsi que les principes d'évaluation et de maîtrise du risque de provisionnement sont précisés dans la politique groupe de Souscription et provisionnement.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 25.3 des comptes annuels.

➤ **Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux**

La ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	France	International	Total	Total
Engagements garantis à taux fixe	38 295	2 911	41 206	43 075
Engagements garantis à taux variable	8 032	23	8 055	7 906
UC et autres produits sans engagement de taux	7 921	818	8 739	6 786
Total	54 248	3 752	58 000	57 767

Le poids des engagements à taux variable reste relativement stable. La part des UC et autres produits sans engagement de taux est en hausse et représente 15,1 % de la totalité des engagements.

2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité des sécurités en réassurance, composé notamment de la Direction des Cessions Externes de Réassurance de Groupama SA et de la Direction Risques Groupe, et fondées sur les notations des agences de notation, visent à maîtriser le risque de défaillance des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les principes et dispositifs de réassurance sont décrits dans la politique groupe de réassurance.

2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

2.3.1 Description générale

Le groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie.

Le groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectées de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des événements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres événements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un « cat bond » sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et à sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dus. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- Vieillesse de la population (santé, dépendance),
- Accentuation des phénomènes de pollution,
- Renforcement de la jurisprudence (responsabilité – indemnisation des dommages corporels...).

2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers

➤ Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

➤ Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

➤ Spécificités des contrats en UC

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est estimée par des tables statistiques d'expérience ou réglementaires. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Ces tables sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Le montant des provisions mathématiques de rentes est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2015			31.12.2014
	France	International	Total	Total
PM de rentes vie	9 816	13	9 828	9 755
PM de rentes non vie	2 440	23	2 463	2 298
Total	12 256	36	12 291	12 053

2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur un même objet de risque,
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination à priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée ;
- les inventaires d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui, d'une part, seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et, d'autre part, qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (événement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...).

S'agissant du risque d'origine humaine affectant soit un cumul de risques assurés par la même entité soit des risques assurés par différentes entités du groupe, il revient aux entités de fixer les limites des protections nécessaires. Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.

3. RISQUES DE MARCHE

Le dispositif général de gestion des risques liés à la gestion actif-passif et aux opérations d'investissement est précisé dans la politique groupe de gestion actif-passif et risque d'investissement validée par le conseil d'administration de Groupama SA.

Les principaux risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de plusieurs natures :

- Le risque de taux d'intérêt,
- Le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions),
- Le risque de change,
- Le risque de crédit.

3.1 Risque de taux d'intérêt

3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

Les conséquences des évolutions des taux d'intérêt impactent également la marge de solvabilité du groupe dont le calcul est basé sur la performance financière réalisée au cours de l'exercice et également sur le volume des plus-values latentes sur les instruments financiers.

3.1.2 Gestion du risque par le groupe

Le groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du groupe aux risques de marché.

➤ Gestion actif/passif

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.

Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

➤ Interactions avec le risque de rachat

Les comportements de rachat sont sensibles aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'enregistrer en cas d'insuffisance de trésorerie des pertes liées à la cession d'actifs en moins-values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe).

La gestion actif/passif a pour objectif d'optimiser la satisfaction de l'assuré et le risque de l'assureur au travers de stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles (y compris la trésorerie), ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture.

➤ Risque de taux liés à l'existence de taux garantis

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisants au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

➤ **Couvertures de taux**

- Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de la hausse des taux. Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements et a pour objectif en cas de liquidation partielle du portefeuille obligataire afin de payer des prestations, de limiter la moins-value constatée en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces stratégies visent à limiter l'impact de rachats potentiels.

La mise en place de programmes de couverture sur la partie Vie s'est effectuée progressivement à compter de 2005 et a été complétée en 2012 et étendue partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique. Ces programmes ne répondent pas à la définition de comptabilité de couverture selon la norme IFRS.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2015 avec une période comparative.

Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type embedded value.

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéficiaires et d'impôt sur les sociétés.

3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance

➤ **Assurance non vie**

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2015, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 361 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 415 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	80	(68)	70	(59)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

➤ **Assurance vie et contrats financiers**

Cette analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt. En France, les taux d'actualisation utilisés sont compris dans une fourchette allant de 1,50% à 4,50% pour l'essentiel des provisions mathématiques.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par l'assureur.

L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	98	(51)	125	(54)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- Le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- Le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2015, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 71,20% à 89,23%.

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Risque Taux		Risque Taux	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur la réserve de réévaluation	(641)	708	(640)	700
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(597)	661	(593)	650
OPCVM taux	(44)	47	(47)	50
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	2	(2)	(5)	3
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(6)	6	(8)	9
OPCVM taux	(15)	15	(11)	11
Instruments dérivés et dérivés incorporés	23	(23)	14	(17)

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.

3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les dettes de financement présentes au passif des comptes du groupe peuvent être comptabilisées en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2014, le groupe a émis, un emprunt obligataire perpétuel de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 21– Capitaux propres). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 24 - Dettes de financement.

Les dettes subordonnées du groupe sont enregistrées au cout historique. A ce titre, ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt.

3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

3.2.1 Nature et exposition au risque actions

L'exposition aux marchés actions permet de capter le rendement de ces marchés mais expose également les sociétés à deux grands types de risques :

- Le risque de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité, provisions pour alea financier)
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assurée pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeuble d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 5,6% et ne comprend pas les expositions sous forme optionnelle. La majorité des instruments de capitaux propres est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés. L'exposition peut être également effectuée sous forme indicielle et éventuellement sous forme de produits structurés dont la performance est partiellement indexée à un indice actions. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV),
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

3.2.2 Gestion du risque par le groupe

Le risque actions du groupe a continué en 2015 de faire l'objet d'une gestion active au travers principalement :

- de la cession des titres de participations cotés Véolia pour 491 millions d'euros et Mediobanca pour 333 millions d'euros,
- la cession opportuniste d'OPCVM actions et actions protégées pour plus de 180 millions d'euros,
- d'une poursuite de politique de couverture sur les fonds actions protégés,
- d'une poursuite de la gestion de la diversification géographique.

La gestion des actions par le groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes relevant de deux logiques distinctes :

- Une limite primaire fixant le maximum admissible d'exposition au risque actions,
- Un jeu de limites secondaires dont les objectifs sont de limiter la concentration du portefeuille actions par secteur, par émetteur ou par grande typologie ainsi que les catégories d'actions peu liquides.

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du groupe par les comités de risques correspondants.

3.2.3 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- Le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- Le taux d'impôt en vigueur.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2015, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 71,20% à 89,23%.

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Risque Actions		Risque Actions	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	123	(123)	132	(132)
Actions	50	(50)	58	(58)
OPCVM actions	73	(73)	74	(74)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net	27	(27)	26	(26)
Actions				
OPCVM actions	27	(27)	26	(26)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

3.3 Risque de change

3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant sur des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le yen, le forint hongrois, le leu roumain, la livre sterling et la livre turque.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de filiales à l'international, l'exposent au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre sterling, de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain, du yuan et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau des capitaux propres, en réserve de conversion.

3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est essentiellement effectuée par le biais de swap de devise. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.

3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- Le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- Le taux d'impôt normatif de 34,43%.

Les tests sont menés en s'appuyant sur des taux de participation aux bénéfices raisonnables issus d'observations historiques.

Au cours de l'exercice 2015, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant 71,20% à 89,23%.

En millions d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Risque Change		Risque Change	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact sur la réserve de réévaluation	37	(37)	38	(38)
Actions	12	(12)	9	(9)
OPCVM actions	2	(2)	1	(1)
Obligations	23	(23)	28	(28)
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
Impact sur le résultat net			1	(1)
Actions				
OPCVM actions				
Obligations			1	(1)
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du groupe serait moindre.

3.4 Risque de crédit

La ventilation du portefeuille obligataire du groupe par rating et par qualité des émetteurs est présentée dans les notes 6.10.3 et 6.10.4 des comptes annuels.

La gestion du risque crédit par le groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes. Ces contraintes ont pour principal objectif de limiter la concentration des émissions selon plusieurs critères (pays, émetteur, notations, émissions subordonnées).

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du groupe par les comités de risques correspondants.

➤ **Risque sur les obligations des pays GIIPS**

L'exposition brute du groupe aux dettes souveraines des pays GIIPS (Grèce, Italie, Irlande, Espagne, Portugal) s'élève à 13 200 millions d'euros au 31 décembre 2015 et représente 22 % du portefeuille de produits de taux.

➤ **Gestion du risque de contrepartie**

Les procédures internes prévoient que tout contrat de gré à gré fasse systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées.

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

3.5 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2015 et 2014, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité		Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité	
	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres	Résultat
Risque de taux d'intérêt	(641)	180	708	(121)	(640)	190	700	(110)
Passifs techniques		178		(119)		195		(113)
Placements financiers	(641)	2	708	(2)	(640)	(5)	700	3
Dettes de financement								
Risque Actions	123	27	(123)	(27)	132	26	(132)	(26)
Placements financiers	123	27	(123)	(27)	132	26	(132)	(26)
Risque de change	37		(37)		38		(38)	
Placements financiers	37		(37)		38		(38)	

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt,
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions et
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif qui définit le besoin de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

- ✓ Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central
- ✓ De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité)

4.2 Gestion du risque

Des stress tests sont régulièrement menés à la fois sur l'actif et sur le passif pour s'assurer qu'en cas d'augmentation simultanée des prestations à payer et des taux d'intérêts, le groupe est en mesure de remplir ses engagements tant en termes d'actifs à céder qu'en termes de réalisations éventuelles de moins-values.

Vu à fin 2015, le risque de liquidité est largement diminué par l'importance des plus-values latentes obligataires présentes en portefeuille.

4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 6.10.2 des comptes annuels.

4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2015				31.12.2014			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Provisions techniques non vie	6 351	3 884	5 444	15 679	6 250	3 480	5 572	15 302
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	2 781	6 762	23 726	33 269	3 449	7 522	22 156	33 127
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	1 636	4 077	10 205	15 918	1 499	4 303	11 436	17 238
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	6			6	7			7
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	4 920	6	54	4 980	4 839		53	4 892
Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers	15 695	14 729	39 429	69 852	16 046	15 304	39 217	70 567

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéances figurent à la Note 24 – Dettes de financement du présent document.

5. RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité des sécurités en réassurance examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

En millions d'euros	31.12.2015						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie	3	708	59	87	4	219	1 081
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		6 971	1	1		36	7 008
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	2	47	2			211	261
Total	5	7 726	62	89	4	466	8 351

En millions d'euros	31.12.2014						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		669	216	11	3	237	1 136
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		7 017		1		62	7 080
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	26	38	2	17	(5)	135	211
Total	26	7 724	218	28	(2)	434	8 427

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne, Réunion Spatiale, qui ne font l'objet d'aucune notation.

6. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

6.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément aux principes et règles définis dans la politique de gestion des risques opérationnels groupe et Groupama SA (cf. point 1).

Le dispositif de contrôle des risques opérationnels, décliné dans toutes les entités du groupe, à partir d'une approche par les processus, repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :

- contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
- contrôles permanents opérés par la Fonction Contrôle Permanent /Conformité de chaque entité ;
- contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose notamment :

- sur la définition de règles de gestion interne et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. Sur la base du référentiel groupe des processus et de la nomenclature groupe des risques opérationnels, à chaque étape de processus métiers et fonctionnels, des risques opérationnels sont identifiés et des contrôles permanents associés sont formalisés et standardisés à l'échelle du groupe. Ces contrôles, en cours de déploiement dans chaque entité, servent de base au renforcement des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 ;
- sur la définition et l'évaluation des risques opérationnels majeurs groupe et sa déclinaison en risques majeurs entité, qui fonctionne comme pour les risques assurance et financiers à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par les directions Risques et/ou Contrôle Permanent/Conformité du groupe ;
- sur la politique de continuité d'activités groupe, cette politique sert de référence aux dispositifs de gestion de crise et les Plans de Continuité d'Activité (PCA), en cours de documentation au sein des entités. La démarche s'appuie sur l'approche BIA (Business Impact Analysis) qui en identifiant les activités critiques permet de calibrer au mieux les moyens nécessaires à la reprise d'activité. Trois PCA sont identifiés :
 - o un PCA Indisponibilité des Ressources Humaines qui intègre le PCA Pandémie permettant d'assurer la continuité de l'activité tant en pandémie légère (pas de modification de fonctionnement) qu'en pandémie sévère (fonctionnement réduit) ;
 - o un PCA Indisponibilité des immeubles ;
 - o un PCA des systèmes d'informations qui permet d'assurer la continuité de l'activité de Groupama SA malgré un sinistre informatique majeur ;

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile exploitation ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...).

6.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du groupe, qui est défini dans la politique de conformité groupe validée par les instances de gouvernance du groupe. Le dispositif mis en place, animé par la fonction conformité groupe, vise à s'assurer que toutes les pratiques du groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles et également aux règles internes, chartes et procédures du groupe.

Les procédures de contrôle permanent dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama SA s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

6.2.1 Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle permanent de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

6.2.2 Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance

La Direction Juridique au sein du Secrétariat Général de Groupama SA assure notamment pour le compte des directions métiers de Groupama SA, des filiales d'assurance françaises ainsi que des caisses régionales :

- une fonction de veille et d'analyse législative et jurisprudentielle et autres normes (professionnelles FFSA, GEMA, recommandations ACPR) ayant un impact sur l'activité assurance (commercialisation, communication, publicité, élaboration souscription, exécution et résiliation des produits d'assurance...);
- d'anticipation nécessaire et d'accompagnement à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes, circulaires, groupes de travail, diffusion d'un flash trimestriel d'informations juridiques en lien avec la protection de la clientèle) ;
- de validation des nouveaux contrats d'assurance élaborés par les directions métiers ainsi que les modifications apportées aux contrats existants ;
- d'élaboration et de validation des accords de distribution et de partenariat en lien avec l'assurance et les autres prestations de services ;
- de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits et conseil dans le cadre de montage en gestion de patrimoine) ;
- de relations avec les autorités administratives de contrôle et d'appui dans le cadre de ces contrôles et de leurs éventuelles conséquences sur l'activité assurance.

6.2.3 Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- un contrôle déontologique destiné à prévenir le délit d'initié. Cette fonction est exercée par un déontologue groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA ;
- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT), les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle. Les dispositifs de contrôle permanent/conformité et de gestion des risques reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction Juridique Groupe en liaison avec un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les filiales d'assurance tant en France qu'à l'international, de banque et de gestion d'actifs, et les caisses régionales assure la coordination groupe et est chargée de la surveillance de la conformité du groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment (évolution des dispositions réglementaires, harmonisation et cohérence des procédures, tableaux de bord, pilotage des projets informatiques et des bagages de formation) ;
- en matière d'application des dispositions légales « Informatique et Liberté », le dispositif de conformité s'appuie sur le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») du groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») et sur le réseau de correspondants relais internes (CRIL): un correspondant par entité et neuf à Groupama SA dans les secteurs mettant en œuvre des traitements. Ce réseau évolue en fonction des modifications organisationnelles du groupe;
- en matière de protection des données médicales, les recommandations groupe sont diffusées par la direction métier concernée de Groupama SA ou entité concernée. La mise en œuvre de ces recommandations est du ressort des différentes entités du groupe (caisses régionales et filiales), en partenariat avec les médecins-conseils, en collaboration avec la fonction Conformité Groupe, le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») groupe et le pôle Sinistres de la direction Assurance, Banque et Services.
- en matière de protection de la clientèle, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle (conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR relative à l'exercice 2014 remis en 2015 et à la nouvelle Instruction du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative à l'exercice 2015 remis en 2016).

6.3 Risques fiscaux

La Direction Fiscalité Groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes. A ce titre, elle valide, d'une part, la mise en œuvre des règles de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le groupe et, d'autre part, établit avec la direction comptabilité groupe la situation en matière d'impôt sur les sociétés consolidées. Elle participe également à la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale, notamment dans le cadre des comités « CFCI » (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées) dédiés pour chaque entité française. Enfin, elle anime, au sein d'un comité de pilotage la mise en place des échanges automatiques d'informations fiscales relatives notamment à la réglementation américaine « FATCA » (Foreign Account Tax Compliance Act), la norme CRS (Common Reporting Standard) de l'OCDE et la révision de la directive européenne DAC (Directive for Administrative Coopération, sorte de « FATCA » européen).

7. SUIVI ET GESTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE BANCAIRE

7.1 Présentation générale

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire. La politique de risque de Groupama Banque s'inscrit dans le cadre de son appartenance au groupe Groupama et des choix stratégiques de développement de l'entreprise, partie intégrante de la stratégie du groupe.

Dans le respect de la réglementation, et notamment des titres IV et V de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, le comité de direction de la banque fixe, sur proposition du secrétariat général risques et contrôles, la politique de risque de l'établissement notamment en matière de sélection des clients et des risques, de modalités et de règles d'octroi des crédits et de schéma délégataire.

Les services des risques de crédits, risques de marché, taux liquidité et le département risques opérationnels et contrôles procèdent, par ailleurs, à l'analyse et à la surveillance des risques, effectuent les contrôles nécessaires et les reporting dans plusieurs comités : comité des crédits ; comité des risques et des contrôles ; comité ALM, taux clients et risque de marché et comité de direction. Ils préconisent les ajustements de politique en fonction de leur appréhension de l'ensemble des risques de la banque et de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire.

7.2. Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est défini comme le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de client. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt à la clientèle mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché.

➤ Les procédures de décision

Un dispositif, validé par le comité de direction de la banque, est décrit dans une instruction permanente « politique de risque de crédit ». Il reprend par type de clientèle l'offre proposée, les modalités de sélection des clients et les règles d'octroi des crédits. Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations, dont l'instance la plus élevée est le comité des crédits. Les délégations se déclinent en montants par catégories de clientèle et typologie d'engagement.

L'octroi de crédits ou l'engagement pris vis-à-vis d'une contrepartie (caution par exemple), matérialisé par une autorisation, ne peut s'envisager qu'à l'intérieur de limites et en suivant des règles de diversification des risques. Ces limites sont révisées annuellement et plus souvent si nécessaire. Elles sont examinées par le comité des crédits, soumises à la décision du comité de direction et approuvées par le conseil d'administration.

Plusieurs types de limites sont ainsi définis : les limites individuelles en montant par type de contreparties, les limites de montants par type de clientèle et produits, les limites spécifiques pour les entités du groupe Groupama, et enfin les limites réglementaires des grands risques fixées dans la quatrième partie du règlement UE 575/2013.

➤ Les procédures de surveillance

La surveillance des risques de crédits s'effectue au sein du département des risques financiers dont la responsabilité est de garantir la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. Le comité des crédits, dans sa partie « suivi du risque de crédit », se réunit ensuite chaque trimestre afin :

- d'effectuer le suivi des encours, des limites, des garanties,
- de procéder à la revue des engagements importants en procédant à une analyse approfondie a minima annuellement,
- de prendre connaissance de l'analyse de la charge et du coût du risque trimestriel,
- d'examiner les constats et recommandations de la direction des risques suite à l'analyse de la charge et du coût du risque.

➤ Les procédures de dépréciation

Les procédures sont adaptées à un traitement différencié pour les clients de la banque de détail des clients suivis en portefeuille. Le comité des crédits, dans sa partie trimestrielle « suivi des engagements sensibles et des provisions » :

- procède à la revue de tous les engagements sensibles,
- pour l'ensemble des concours, hors les crédits consommation octroyés aux particuliers de la banque de détail, examine les dossiers douteux, décide éventuellement du passage en contentieux et du niveau de provisionnement,
- pour les particuliers de la banque de détail, met à jour périodiquement le taux de provisionnement des dossiers,
- pour l'ensemble des marchés, détermine le bien-fondé de la mise en place d'une provision collective sur encours sains et le cas échéant en calcule le montant.

7.3. Risques de marché

Le service des risques de marché, taux, liquidité produit quotidiennement un tableau de bord des risques de marchés sur des calculs indépendants du front office. Le résultat des portefeuilles est calculé et confronté aux seuils d'observation. Les sensibilités (en euro pour une hausse de 1 bp des taux) sont calculées quotidiennement et le service des risques de marchés, taux, liquidité, s'assure du respect des limites définies par le comité de direction et approuvées par le conseil d'administration. Des stress scénarios sont aussi simulés sur les différents portefeuilles.

Le service des risques de marché, taux, liquidité effectue tous les jours un reporting de la position de change comptable auprès des services opérationnels, de leur hiérarchie et des membres du comité de direction concernés.

Il suit également en journée le book de trading de change. Il s'assure qu'aucune position ne dépasse les limites de position fixées et calcule le résultat.

La salle des marchés n'a pas de position sur le marché des actions. Elle n'effectue que de l'intermédiation pour le compte de la clientèle.

➤ Fixation et respect des limites

Le comité de direction révisé annuellement les limites. Une révision ponctuelle sur une limite à la hausse, en cas de besoin particulier lié à une nouvelle activité, ou à la baisse, en cas de troubles sur le marché financier, peut également être décidée.

Le comité de direction est informé trimestriellement des mesures des risques et des résultats, du respect des limites, de toute défaillance de contrepartie et de tout événement de nature à modifier le niveau de risque de la banque.

➤ Le risque de règlement

La banque est en mesure d'évaluer à tout moment les ressources titres ou espèces directement mobilisables lui permettant de respecter ses engagements. Elle dispose en effet de titres mobilisables auprès de la Banque de France lui permettant de mettre en place des opérations de pension afin d'assurer la liquidité intraday, voire overnight.

➤ Le risque de change

Il traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La banque n'a pas pour vocation à prendre des positions sur les devises. Son activité la maintient en deçà du seuil la soumettant à la surveillance prudentielle du risque de change.

7.4. Risque de liquidité

La politique de gestion du risque de liquidité consiste à faire en sorte que Groupama Banque soit à tout moment en mesure d'honorer ses engagements vis à vis de la clientèle, de satisfaire les normes prudentielles, de maintenir au niveau le plus faible le coût de son refinancement et de faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

La banque suit son risque de liquidité quotidiennement au niveau du département de la trésorerie et des marchés de capitaux, et mensuellement au travers des comités ALM, taux clients, risques de marché. Elle établit de façon périodique des scénarios de crise et s'assure d'être en mesure d'y faire face.

La taille et la nature du bilan de la banque, ainsi que sa structure de ressources provenant de ses différentes clientèles supérieure aux crédits octroyés, l'exposent peu au risque de liquidité. Les principales sources de financement sont donc structurelles : fonds propres, comptes à vue et comptes d'épargne. La banque participe aux opérations de financement de la BCE et a souscrit en 2014 et 2015 au dispositif du TLTRO et dispose en outre d'un gisement de titres éligibles à la Banque Centrale, qui lui permettent de se financer à court terme et a également la possibilité de faire appel aux excédents du groupe.

Le coefficient de liquidité et le Liquidity Coverage Ratio sont supérieurs au minimum réglementaire.

7.5. Risque de taux d'intérêt global

Le suivi du risque est établi sur la base de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à une translation de +200 bps de la courbe des taux, considérée comme étant une hypothèse d'évolution brutale des taux. La limite de déclenchement d'une action de couverture est fixée à +/- 60 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, cette limite n'a jamais été atteinte et aucune couverture n'a été mise en place. Au 31 décembre 2015, la sensibilité ainsi calculée s'établit à +28,6 millions d'euros.

A noter par ailleurs que le comité ALM suit également mensuellement, l'impact d'une translation de -100 bps et +100 bps, et l'impact d'une pentification ou d'un aplatissement de la courbe des taux, retenus comme indicateurs complémentaires.

Une deuxième limite sur le résultat de la banque sur 2 ans glissants est suivie. Elle est fixée à +/- 7,2 millions d'euros sur 12 mois et 17,9 millions d'euros sur 24 mois, pour une translation de la courbe des taux de +100bps. Cette sensibilité s'établit à +2 millions d'euros sur 12 mois et +4,9 millions d'euros sur 24 mois au 31 décembre 2015. Les limites n'ont pas été atteintes au cours de l'exercice 2015.

7.6. Les risques opérationnels

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur les dispositions de la méthode standard définie dans le règlement UE 575/2013. Elle repose sur :

- l'identification des risques inhérents à chaque processus de Groupama Banque ;
- l'évaluation régulière de leur criticité (cartographie des risques opérationnels) ;
- la collecte des incidents avérés.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur les volets suivants :

- un département dédié à la gestion de ce risque ;
- la définition de règles et de procédures ;
- le dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et périodique) ;
- la politique d'assurance de la banque ;
- le plan d'urgence et de poursuite d'activité.

Ce dispositif est complété par des procédures de reporting et d'alertes et d'une démarche visant à améliorer les dispositifs de maîtrise existants.

➤ Le plan d'urgence et de poursuite d'activité

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) est organisé autour de plusieurs dispositifs, notamment :

- l'indisponibilité prolongée des locaux de la banque ;
- l'indisponibilité prolongée du système d'information infogéré par Groupama supports et services (G2S) à Bourges ;
- l'indisponibilité prolongée des collaborateurs, ou d'un nombre important d'entre eux, suite à une pandémie grippale, ou à une grève générale des transports, ou un mouvement social au sein de la banque ;
- la défaillance d'un prestataire.

Le PUPA fait l'objet de mises à jour régulières et de tests d'activation plusieurs fois par an.

NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre

La SCI UNI ANGES est entrée dans le périmètre de consolidation ainsi que 4 OPCVM.

Sorties de périmètre

2 sociétés immobilières sont sorties du périmètre de consolidation à la suite de leur absorption.

3 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

Transfert d'activité

Néant.

	Secteur d'activité	Pays	31.12.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,96	99,96	IG	99,95	99,95	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,95	IG	99,99	99,94	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,98	IG	50,00	49,98	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,98	MEE	35,00	34,98	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,88	MEE	26,89	26,88	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,98	MEE	36,00	35,98	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,99	98,94	IG	98,99	98,94	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,51	IG	100,00	99,51	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,98	MEE	35,00	34,98	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistiche	Assurance	Grèce	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
CAROLE NASH	Courtage	Royaume-Uni	90,00	89,96	IG	90,00	89,96	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
MASTERCOver Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	31.12.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
HOLDCO	Immobilier	France	24,93	24,92	MEE	24,93	24,92	MEE
ICADE	Immobilier	France	51,94	12,94	MEE	51,94	12,94	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97	99,93	IG	99,97	99,93	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
OPCI OFI GB2	OPCVM	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France				100,00	98,87	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
SCI UNI ANGES	Immobilier	France	100,00	99,96	IG			
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France				100,00	99,95	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
LÈS FRÈRES LUMIÈRE	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
CHAMALIERÈS EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
PARIS FALGUIÈRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,99	MEE
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,07	MEE	74,10	74,07	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,95	IG	99,99	99,94	IG
ASTORG CTT D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	31.12.2015			31.12.2014		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	99,74	99,70	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	99,67	99,63	IG	99,59	99,55	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	24,53	24,52	MEE	33,94	33,93	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO IC C	OPCVM	France	82,86	82,83	IG	90,22	90,19	IG
GROUPAMA CREDIT EURO ID D	OPCVM	France	59,08	59,06	IG	60,35	60,32	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	99,88	99,83	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	86,81	86,77	IG	86,63	86,59	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	99,64	99,60	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,83	IG	99,88	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
PROFIL GAGNANT C	OPCVM	France	21,28	21,27	MEE			
GROUPAMA EONIA IC C	OPCVM	France	27,15	27,14	MEE	42,95	42,93	MEE
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE G D	OPCVM	France	91,85	91,80	IG	92,04	92,00	IG
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,32	99,27	IG	99,54	99,49	IG
ASTORG CASH G D	OPCVM	France				98,74	98,69	IG
GROUPAMA CREDIT EURO GD D	OPCVM	France	44,37	44,35	MEE	44,37	44,35	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	99,32	99,28	IG	100,00	99,96	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	99,78	99,74	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	99,56	99,52	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	98,29	98,25	IG	99,16	99,11	IG
ASTORG DIV MONDE D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA CASH EQUIVALENT G D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG			
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG			
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	99,96	IG			

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA
EXERCICE 2015**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61 rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires
GROUPAMA SA
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la société GROUPAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, la participation aux bénéfices différée, les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les parties 3.1.2 et 3.1.2 des principes et méthodes comptables ainsi que dans les notes 25, 26, 14, 13 et 3 de l'annexe aux comptes combinés. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la partie 3.1.1 des principes et méthodes comptables et la note 2 de l'annexe aux comptes combinés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, les hypothèses utilisées et les tests de sensibilité, et nous avons vérifié que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les parties 3.2.1 et 3.3 des principes et méthodes comptables et les notes 6 et 8 de l'annexe aux comptes combinés. Nous avons revu la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons apprécié le caractère approprié des modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente et vérifié leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Eric Dupont

Jean-Claude Pauly

Nicolas Dusson